

DES TIROIRS REMPLIS DE CHANSONS E3

Le poète madelinot Georges Langford a connu de gros succès comme « La butte » et « Le frigidaire »

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE JEUDI 5 AVRIL 2001

www.lesoleil.com

Le dos de l'EXTRA
C'EST PAYANT
avec
l'EXTRA
NUMÉRO
LE SOLEIL

OPÉRATION FÉDÉRALE DE VISIBILITÉ

Les Plaines verront rouge

La Commission des champs de bataille a demandé un demi-million \$

DOMINIC MAURAS
DMauras@lesoleil.com

■ Ottawa prépare une offensive de drapeaux unifiés et de ballons rouges sur les plaines d'Abraham dès cet été. La Commission des champs de bataille nationaux a même dû demander un budget supplémentaire de près d'un demi-million de dollars pour payer cette opération visibilité canadienne.

La ministre responsable de la Commission est nulle autre que Sheila Copps, qui s'était fait critiquer dans le passé pour le même genre de manœuvre.

« Une aide précieuse pour assurer la visibilité... »

Selon des documents obtenus par LE SOLEIL en vertu de la Loi d'accès à l'information, le président de la Commission des champs de bataille nationaux, André Juneau, a écrit le 20 février dernier au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Alfonso Gagliano, lui demandant « une aide précieuse sous forme de commandite pour assurer sa visibilité et celle du gouvernement du Canada ».

Voir ROUGE en A 2 >

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Un horaire de robot au secondaire

MICHEL HÉBERT
Presse canadienne

QUÉBEC — Le temps d'enseignement au secondaire ne tient pas compte des besoins d'apprentissage des étudiants, déplore le Conseil supérieur de l'éducation.

Le temps scolaire, ajoute-t-il, est considéré comme une donnée administrative, gérée par un technicien en informatique et non pas comme un facteur essentiel de réussite.

« Au fil du temps, l'horaire a échappé aux considérations pédagogiques au profit des préoccupations administratives », précise l'organisme dans un avis rendu public mercredi.

Voir ROBOT en A 2 >

Bébé Zachary a sauté le mur !



LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE

Avec le temps chaud qui semblait avoir balayé l'hiver hier, l'occasion était belle d'aller se promener sur les Plaines. Mais avec la clôture qu'on est en train d'installer à l'occasion du Sommet des Amériques, la petite balade imaginée pour bébé Zachary est devenue une course à obstacles. Les parents, qui demeurent à proximité, se sont évidemment prononcés contre l'érection du mur...

AUJOURD'HUI

Le Québec

Fragile entente. Une entente de principe est intervenue lors d'une négociation intensive entre le Syndicat des agents de la paix et le Conseil du Trésor. **Page A 8**

Argent

Le huard boîteux. Les analystes financiers ont jeté la serviette au sujet du dollar canadien. Quand l'économie va bien, il ne monte pas et quand elle va mal, il dégringole. **Page B 1**



DÉRAPAGES DE PENSION ALIMENTAIRE

Papa peut avoir raison... s'il n'est pas divorcé !

Environ 80 % des divorces se règlent sans trop de problème. Mais il arrive aussi que les choses dérapent, notamment en matière de pensions alimentaires. Des pères continuent de verser des pensions alimentaires à leurs enfants rendus à l'âge adulte, tandis que d'autres divorcés sont tenus de payer une pension alimentaire quasiment à vie malgré un bref mariage et malgré aussi le fait que l'ex-conjointe a refait sa vie ailleurs.

PREMIER DE DEUX

MARIE CAOQUETTE

MCAoquette@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Papa peut décider de couper les vivres à ses enfants adultes qui traînaient sur les bancs du cégep ou qui vivent en « appart » avec un copain. C'est plus difficile cependant si papa est divorcé, s'il voit peu ses enfants et si une pension alimentaire de durée indéterminée leur a été accordée dans le jugement de divorce.

Tous les hommes sont égaux ? Pas toujours, notamment en cas de divorce quand on examine la situation de certains enfants nés d'une seconde union qui, comme le dit la chanson, seraient moins égaux que ceux nés d'un premier mariage... tout bêtement parce qu'il resterait moins de sous à la maison pour les gâter autant que les premiers !

Ce sont quelques irritants de la formule mise au point au Québec, il y a quelques années à peine, pour uniformiser le processus de fixation des pensions alimentaires pour enfants après un divorce. C'est un nouveau

Voir PAPA en A 2 >

AUTRE TEXTE

Se faire vivre Page A 15

APPARTEMENT DE FONCTION

Landry à l'édifice Price

JEAN-MARC SALVET

JMSalvet@lesoleil.com

QUÉBEC — Le premier ministre Bernard Landry confirmera sous peu qu'il emménagera dans un appartement de fonction à l'édifice Price dans le Vieux-Québec. Il entérinera ainsi la proposition que vient de lui adresser la Société immobilière du Québec (SIQ).

Voir PRICE en A 2 >

LA MÉTÉO



Maximum 6, minimum -4

Plutôt ensoleillé. Demain : ciel variable. Détails page E 40.

Accumulation de neige (à 13h hier)
Ce mois-ci: 0,6 cm Lan dernier: 0 cm
Cet hiver: 276,3 cm L'hiver dernier: 241,1 cm

QUÉBEC, 105^e ANNÉE, N° 97
FLORIDE, 1,75 \$ US
MONTRÉAL, OTTAWA 87¢ PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES 27657 00074 2

Prenez votre temps... Soirs & week-ends illimités à 25\$/mois

La clef de sol

840, rue Bouvier
627-0840

Prenez votre temps... Soirs et week-ends GRATUIT • 50 mins. par mois en semaine • 100 mins. de navigation sur Internet sans fil gratuites pour 2 mois

Bell Mobilité

ROBOT Désuétude

Suite de la Une

Les besoins des étudiants en matière d'apprentissage devraient avoir préséance sur les exigences budgétaires, sur les conventions collectives et sur l'horaire du transport scolaire.

Invitant tous les acteurs de l'éducation à un examen de conscience, le conseil déplore « la désuétude d'une organisation scolaire modelée sur l'organisation d'une société industrielle révolue et sur une conception mécaniste de l'apprentissage, une situation qui prévaut dans la plupart des écoles secondaires ».

L'horaire d'un étudiant du secondaire s'étire sur neuf jours. Il doit changer de classe de quatre à six fois par jour, pour des périodes de 50, 60 ou 75 minutes. En fin de journée, il ratéra l'autobus s'il tient à voir un de ses profs.

Ce « saucissonnage » de l'enseignement incite l'élève « à zapper entre les savoirs plutôt qu'à s'appliquer à ce qu'il fait », déplore Aniko Husty, un expert consulté.

« L'apprentissage se trouve à la remorque du temps », insiste le conseil.

Il faut donc que les directeurs d'école, les enseignants, ces « acteurs de première ligne » s'assurent de la maîtrise du temps scolaire et reviennent à « la mission première de l'école : instruire, socialiser et qualifier ».

Quelques écoles ont réaménagé avec succès le temps scolaire mais cela ne bénéficie évidemment qu'à une minorité d'élèves.

Le conseil suggère au ministre de l'Éducation, François Legault, de profiter de la mise en œuvre de sa réforme pour inciter les enseignants et les directeurs d'école à « se réapproprier l'aménagement du temps scolaire ».

Le conseil estime qu'il faudrait décloisonner 20% du temps scolaire annuel pour l'allouer à des projets interdisciplinaires.

C'ÉTAIT HIER

1989 — En Pologne, le leader de Solidarité Lech Walesa et le gouvernement signent un accord restaurant les syndicats indépendants et prévoyant la tenue d'élections libres.

1987 — Le président américain Ronald Reagan arrive à Ottawa pour rencontrer le premier ministre Brian Mulroney.

1980 — Le président iranien Bani Sadr lance un appel aux Égyptiens afin qu'ils renversent le président Sadate pour avoir accordé asile à l'ex-Chah.

1971 — La Canadienne Frances Phipps devient la première femme à atteindre le pôle Nord.

1969 — Une expédition britannique atteint le pôle Nord après avoir parcouru en traîneau à chiens 2100 kilomètres en 14 mois.

1958 — Fidel Castro déclenche une guerre totale contre le gouvernement cubain de Batista.

1955 — Sir Winston Churchill, premier ministre britannique, démissionne.

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A

La Capitale et ses régions 3 à 7
Jean-Simon Gagné 5
Le Québec et le Canada 8 à 20
Décès 19
Le Monde 21
Opinions 23

CAHIER B

Argent 1 à 8
Bourses 4 à 6

EXTRA

Arts et spectacles 2 à 11
Télévision 6 et 7
Votre agenda 12 et 13
Divertissement 14 et 15
Annonces classées 16 à 19 et 22 à 26
Sports 26 à 39
Statistiques 28 à 31
André-A. Bellemare 34
François Gagnon 36

LE SOLEIL

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements 686-3344
1-866-686-3344
Annonces classées 844-4444
Carrières et Professions 686-3270
Promotion 686-3342
Publicité Détaillants 686-3435
Publicité générale 686-3270
Rédaction 686-3394
Renseignements 686-3233

www.lesoleil.com

925, chemin Saint-Louis, Québec
Adresse postale : C.P. 1547, Succ.
Terminus Québec, Québec, G1K 7J6

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division de Compagnie UniMedia qui en est l'éditeur. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Randoin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

ROUGE Visibilité insuffisante

Suite de la Une

Dans le plan de commandite 2001-2002 de la Commission des champs de bataille nationaux, on affirme que « les budgets réguliers de la Commission ne lui permettent pas d'assurer une visibilité suffisante du gouvernement du Canada, particulièrement une visibilité pro-active. Pour cette raison, afin de rencontrer les objectifs (sic) du gouvernement du Canada en matière de visibilité, nous avons besoin de l'aide financière de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada à qui cette responsabilité est dévolue ».

Pour obtenir les fonds requis, la Commission promet à Alfonso Gagliano la présence du logo et du drapeau unifié dans pas moins de 14 activités, allant du Carrousel de la GRC au « polo sur les Plaines » en passant par l'Halloween et Noël 2001.

Lors de l'activité de lancement de la saison estivale, par exemple, on achètera 2000 ballons avec le « mot-symbole » Canada et deux immenses banderoles de vinyle aux couleurs du drapeau canadien. De plus, on mettra sur pied une offensive publicitaire à la radio et à la télé. Coût de l'opération : 17000\$.

À l'été, lors de la patrouille de la GRC, on suggère de donner au grand public des articles promotionnels aux couleurs du Canada, en plus de lancer une autre campagne publicitaire, au coût de 20000\$.

On veut aussi que la Commission soit présente lors de neuf « salons d'envergure » pour y remettre des pochettes et du matériel promotionnel « avec le mot-symbole Canada ». Pour cela, les

contribuables devront payer 30000\$.

Le document révèle aussi qu'une somme supplémentaire de 25000\$ sera allouée au kiosque « Roulotte mobile ». On promet au ministre Gagliano « d'augmenter la présence des services du gouvernement du Canada, en rejoignant la clientèle d'événements majeurs comme le Carnaval de Québec et le Festival international d'été de Québec ».

UNE GLISSADE AUX PLAINES

Comme nouveauté pour la prochaine saison, on apprend à la lecture du document interne que la Commission entend aménager une nouvelle glissade sur les plaines d'Abraham.

« Compte tenu de malheureux incidents survenus à l'hiver 2000, la CCBN envisage d'aménager le terrain en vue de permettre en toute sécurité la pratique de cette populaire activité. » De plus, la piste de ski de fond sera illuminée par des flambeaux et l'ensemble du site profitera de

« Compte tenu de l'accident malheureux de l'hiver 2000, il faudrait aménager le terrain pour glisser en sécurité »

la « visibilité du gouvernement fédéral », moyennant la somme de 50000\$.

La facture totale de la campagne de publicité fédérale est évaluée à 419000\$. L'an dernier, la Commission avait obtenu une aide financière supplémentaire de 225000\$, selon le secrétaire de la société de la Couronne, Michel Leullier.

« Notre budget de promotion octroyé par Patrimoine Canada n'est que de 56000\$. On n'imprime pas beaucoup de dépliant avec une telle somme », de lancer le secrétaire.

Le budget total de la Commission est d'environ 2350000\$.

Le ministre Alfonso Gagliano n'a pas encore pris sa décision en ce qui concerne cette demande spéciale.

PAPA Des « ex » vont trop loin

Suite de la Une

front qu'ouvre l'Action des nouvelles conjointes du Québec, un organisme mis sur pied il y a quelques années pour défendre les intérêts d'un certain nombre de « payeurs de pensions » et de leurs nouvelles conjointes. Ces derniers estiment que certaines « ex » vont trop loin et entraînent parfois les enfants dans cette guérilla.

Combien sont-ils? Difficile à dire mais environ 16% des jugements de divorce sont contestés, 10% en première instance et 25% en révision.

Jusqu'ici, l'Action des nouvelles conjointes préconisait la fin des pensions à vie pour les « madames ex » et reconnaissait l'obligation des pères à subvenir aux besoins de leurs enfants, affirme la présidente Lise Bilodeau, rencontrée récemment en entrevue avec son conjoint Pierre Grimbert. Si l'organisme paraît faire d'abord appel aux femmes, des hommes y militent aussi activement, disent-ils. Les situations d'abus signalées par des membres amènent à demander l'établissement de balises pour les pensions alimentaires pour enfants, reprend le couple. Tel une limite d'âge ou un certain nombre de diplômes d'études supérieures.

C'est au chapitre des frais d'études postsecondaires et des frais particuliers pour les enfants que les choses se mettent en général à dérapier, ajoute M^{me} Bilodeau. Beaucoup de pères tardent ou hésitent même à demander au tribunal de mettre fin à une pension injustifiée, dit-elle. Tout simplement parce qu'ils n'en ont plus les moyens: celui qui perd paie souvent les frais des deux parties et cela peut vite grimper jusqu'à 5000\$.

« La justice ne vit pas avec son temps: les procédures sont compliquées et l'accès en est trop coûteux »,

selon M^{me} J. M., une nouvelle conjointe qui est elle-même divorcée et mère de deux enfants. « Pourquoi ne peut-on pas demander une révision de pension alimentaire devant un médiateur? », demande un autre adhérent de l'Action des nouvelles conjointes.

Par ailleurs, les enfants de la première union jouissent, devant le tribunal, de droits supérieurs aux autres, ont constaté plusieurs membres de l'association. Comment en arrive-t-on là? La faute reviendrait au formulaire modèle qui sert à établir le montant de la pension: on n'y tient tout simplement pas compte de l'existence d'une deuxième famille et des enfants nés d'un « deuxième lit » dans la vie du père divorcé.

Le ministère de la Justice connaît le problème. Il lui a été signalé l'an dernier par un comité chargé d'étudier les irritants causés par le mode de fixation des pensions alimentaires pour enfants. Le comité recommandait au ministère de poursuivre l'étude de cette question. L'égalité des besoins de tous les enfants issus de différentes unions figure parmi les principes qui fondent l'action du ministère de la Justice dans le domaine de la perception des pensions.

Dans les faits, toutefois, dit un père que nous avons interrogé et que nous identifierons par ses initiales G. B.: « C'est comme si la société ou la loi ne nous autorisait pas à refaire notre vie et à fonder une nouvelle famille. Je ne dis pas qu'il ne faut pas payer de pension mais à un moment donné, il faut tenir compte de la vie, de ce qui se passe. »

Signalons enfin que tous les pères interrogés et leur nouvelle conjointe, qui résident quasiment tous dans la région de Québec, ont choisi de ne pas s'identifier clairement afin d'éviter d'être stigmatisés ou harcelés en révélant des histoires familiales peu reluisantes.

PRICE Maximum d'avantages

Suite de la Une

La SIQ avait reçu le mois dernier le mandat de trouver un appartement de fonction au premier ministre.

De tous les lieux qu'elle a examinés, la société estime aujourd'hui que c'est le Price qui offre le maximum d'avantages, selon des informations obtenues par LE SOLEIL.

L'appartement de fonction sera aménagé à l'un des étages de l'immeuble dominant le Vieux-Québec. Mais il faudra attendre quelques semaines avant que le premier ministre puisse l'habiter, y travailler et y recevoir des dignitaires et des visiteurs étrangers.

Le mois dernier, Bernard Landry a fait savoir qu'il allouerait à l'appartement de fonction les 1000\$ par mois auxquels il a droit en tant qu'élu pour

L'appartement sera aménagé à l'un des étages dominant le Vieux-Québec

se loger. Il a précisé que le Service du protocole paierait la différence entre ce qu'il mettra sur la table et le coût total de la location.

Adoption de la loi de l'assurance-emploi

■ OTTAWA — Les libéraux ont rempli un de leurs engagements électoraux, hier, et fait adopter aux Communes, en limitant les débats, les modifications à la loi de l'assurance-emploi. Le projet de loi C-2, qui renverse certaines des compressions libérales appliquées en 1996 au régime d'assurance-emploi, facilitera l'accès des travailleurs saisonniers à ces prestations. (PC)

RÉFLEXION

Les guerriers victorieux gagnent d'abord et font la guerre ensuite; les perdants font d'abord la guerre puis tentent de la gagner.

Sun-Izu

loto-québec résultats

Tirage du 2001-04-04

1 ^{er} numéro 697761 25 000 \$ numéro décomposable	2 ^e numéro 022991 50 000 \$ numéro décomposable
3 ^e numéro 032300 100 000 \$ numéro décomposable	4 ^e numéro 599440 ALLEZ À LA TÉLÉ numéro non décomposable

649 Tirage du 2001-04-04
01 16 17 24 31 32
Numéro complémentaire: 15

Québec 49 Tirage du 2001-04-04
08 23 26 29 36 49
Numéro complémentaire: 01

Promotion Double Jeu* Tirage du 2001-04-04
25 28 41 47

*Seules les sélections participant au Loto 649 et au Québec 49 sur le même billet sont admissibles à la promotion.

Banco Tirage du 2001-04-04
02 03 09 10 12
15 20 22 23 24

Extra Tirage du 2001-04-04
NUMÉRO 464121

Hotline Tirage du 2001-04-04
3 4
775 1512

Le jeu doit rester un jeu.
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle de L.C. cette dernière a primauté.
T.V.A. inclus dans les prix.

CONTEMPORAINE

LE CABAN NYLON

Avec sa forme ajustée, son double boutonnage, ses larges revers, son tissu lustré poids plume, le caban est définitivement un signe avant-coureur du printemps. Une exclusivité Simons. Noir, P.m.g.tg. 79.95 Rég. 95.00* Capri vichy 65.00, pull col roule 48.00, sac cylindre cuir souple 120.00

la maison
simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC. MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

SOMMET DES AMÉRIQUES

Du zèle à l'aéroport

Un Argentin n'est pas près d'oublier les douaniers de Québec

JULIE LEMIEUX
Le Soleil

■ QUÉBEC — Osvaldo Ricci n'est pas près d'oublier les douaniers de Québec. Cet ingénieur argentin venu faire le touriste pour deux jours dans la Vieille Capitale a été pratiquement reçu comme un terroriste par les inspecteurs de la douane de l'aéroport international Jean-Lesage.

«J'ai voyagé partout dans le monde, j'ai traversé les douanes des aéroports clés comme Buenos Aires, Bogota en Colombie ou San Francisco, pourtant réputés pour leur sévérité, mais je n'ai jamais vu quelque chose comme ça », s'exclame M. Ricci, encore secoué par cet accueil glacial lors d'une entrevue avec LE SOLEIL.

Cet ingénieur qui supervise les activités de la multinationale Chevron en Amérique du Sud a pris le vol Boston-Québec, lundi soir, avec deux de ses proches. Il avait décidé de venir visiter la Vieille Capitale pendant deux jours, de louer une automobile, de se rendre à Montréal et Toronto, et de retourner ensuite en avion à New York.

Le problème, c'est que M. Ricci ne savait pas que son voyage tombait en plein milieu des préparatifs pour le Sommet des Amériques et que la région avait développé une vive paranoïa des actes terroristes. Les douaniers ne l'ont pas informé de la situation, se contentant de fouiller tous les recoins de ses bagages comme s'il était soupçonné d'un quelconque méfait.

«Je me suis senti comme si j'étais un terroriste, un trafiquant de drogues ou quelqu'un qui voulait s'introduire illégalement au pays. J'étais très affligé et je l'ai dit au douanier. Je ne crois pas que ce soit bon pour la réputation de Québec. Le Canada fait beaucoup de publicité pour inviter les touristes à venir visiter le pays. Mais il ne faudrait pas qu'on les traite comme ça à chaque fois », soutient-il.

Le douanier a ouvert chaque petite poche, chaque fermeture éclair des bagages de M. Ricci pour s'assurer qu'elles ne contenaient pas d'objets suspects. Même sa trousse d'hygiène personnelle a été passée au peigne fin. L'agent a examiné sa crème à raser, ses aspirines, ses pilules, et lui a demandé avec suspicion à quoi servaient ces médicaments. «J'étais estomaqué. Je ne me suis jamais senti comme ça de toute ma vie », lance le

professionnel de 50 ans, tout juste avant de quitter la région pour Montréal.

Le petit radio-réveil que transporte M. Ricci dans ses bagages, au cas où celui de l'hôtel ne fonctionne pas, a aussi soulevé des doutes dans la tête de l'inspecteur. Le douanier l'a pris, l'a ouvert, a commencé à écouter la musique et lui a demandé ce que c'était. «Je lui ai dit qu'à l'évidence, c'était un radio-réveil... Et il l'a refermé.»

L'Argentin était plutôt secoué à sa sortie de l'aéroport. Mais il est revenu à de meilleurs sentiments après ses deux jours d'escapade à Québec. L'accueil chaleureux des citoyens de la capitale a contribué à lui redonner son sourire et à lui faire oublier les douaniers.

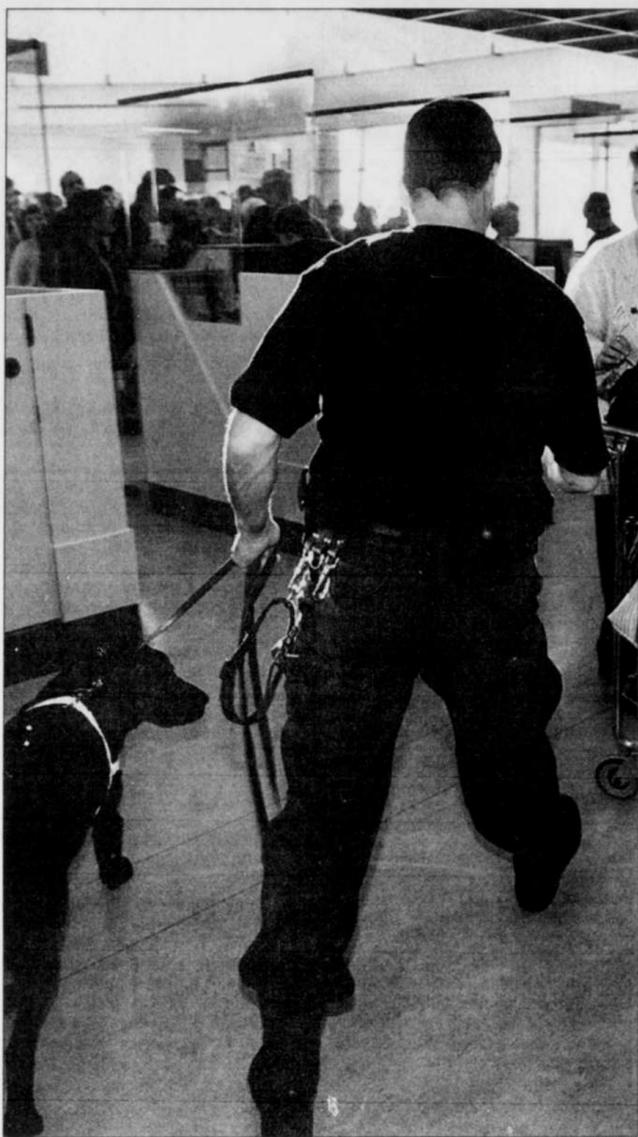
Selon le porte-parole de Douanes Canada pour le Sommet des Amériques, Pierre Sigouin, le zèle des inspecteurs est tout à fait justifié à la veille de l'événement. Les douaniers de l'aéroport Jean-Lesage ont

d'ailleurs reçu la directive d'être plus vigilants avec les étrangers depuis le début de mars et ont même reçu une formation particulière en vue du Sommet.

«Notre mandat n'est pas d'empêcher les touristes étrangers de venir à Québec, mais d'identifier les gens qui pourraient venir ici afin de commettre des actes criminels. Le but premier, c'est d'assurer la sécurité des Canadiens et des gens qui seront ici pendant le Sommet », a-t-il indiqué.

La provenance et l'origine des voyageurs pèsent très lourd dans la balance quand vient le temps de décider si on fouille ou on examine un individu. Dans le cas de M. Ricci, il semble que le douanier n'ait effectué qu'un examen sommaire et non une fouille complète de ses effets personnels. Même si ce n'est pas l'impression que l'Argentin a eue en regardant aller l'inspecteur.

M. Sigouin admet toutefois que les inspecteurs, les autorités de l'aéroport ou les transporteurs aériens au-



Les douaniers ont reçu la directive d'être vigilants avec les étrangers depuis le début de mars et ont reçu une formation particulière en vue du Sommet.

raient intérêt à informer les voyageurs de la tenue imminente du Sommet des Amériques à Québec, question de justifier l'insistance et la grande vigilance des douaniers québécois.

Cette mesure préventive sera d'autant plus justifiée pendant le week-end de Pâques, puisque l'aéroport de-

vrait être alors envahi par bon nombre de touristes qui risquent de se fâcher face au zèle des douaniers. Mis au parfum de la situation, les voyageurs feraient alors sûrement preuve de plus de compréhension et se sentiraient moins froissés en assistant à la fouille minutieuse de leurs bagages par les inspecteurs.

20\$/semaine et interurbains payés

Les détenus transférés seront compensés financièrement

GUY BENJAMIN
GBenjamin@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Forcés de déménager pour laisser la place aux manifestants trop exubérants lors du Sommet des Amériques, les détenus du Centre de détention de Québec seront compensés financièrement. Rien pour s'enrichir véritablement.

Même si tous les problèmes ne sont pas réglés, l'Office des droits des détenus a abandonné l'idée de s'adresser aux tribunaux pour s'opposer au transfert des détenus. L'organisme avait énoncé cette possibilité en février, craignant que l'éloignement des détenus de leur cadre habituel de vie puisse avoir un impact, le temps venu, sur leur libération conditionnelle.

Puisque les questions financières sont réglées, le recours collectif sur la question des libérations conditionnelles devient utopique, de préciser Jean-Claude Bernheim. Parce que les conditions et les raisons du refus ou de l'acceptation d'une libération conditionnelle varient d'un détenu à un autre, explique le président de l'Office des droits des détenus.

L'office pourra agir après le fait, c'est-à-dire surveiller les cas des détenus qui seraient pénalisés par la Commission des libérations conditionnelles, ajoute M. Bernheim. On sait que des détenus doivent compléter certaines thérapies ou programmes avant d'avoir le droit de recouvrer la liberté.

Sur le plan financier, les détenus déplacés auront droit à 20 \$ par semaine pour compenser certaines dépenses personnelles. Chaque détenu aura le droit, aux frais de l'État, de faire un appel interurbain de 20 minutes par jour pour demeurer en contact avec sa famille.

On sait qu'une centaine de pensionnaires du Centre de détention de Québec prendront la direction de Port-Cartier dans les prochains jours. Ces détenus auront le droit de recevoir la visite des membres de leur famille immédiate aux frais du gouvernement. Le service correctionnel du Québec appliquera la même norme que celle du fédéral, de qui relèvent les détenus purgeant une sentence de plus de deux ans.

Lorsqu'une personne est incarcérée à plus de 300 kilomètres de son lieu de résidence, le gouvernement assume les frais de transport, d'hébergement et des repas.

Pendant leur séjour à l'extérieur du centre de détention, les détenus continueront à toucher le même salaire, comme s'ils travaillaient, soit entre 2,90 \$ et 3,15 \$ l'heure. Dans le département de la menuiserie, certains détenus fabriquent des écrans séparateurs, comme on en voit dans bien des bureaux.

Dans le secteur de la métallurgie, des détenus fabriquent des lits, des sièges, et des tables en métal qui servent à meubler les pénitenciers. Le travail de certains détenus consiste à transformer camionnettes et autobus en fourgons cellulaires.

Les proches des détenus se déplaceront aux frais du Québec

« Il ne faudrait pas que l'on traite les touristes comme ça à chaque fois »

Hôtel-Dieu : les dialyses doivent continuer

LOUISE LEMIEUX
LLemieux@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Pour le néphrologue Serge Langlois, il est impensable de fermer le département d'hémodialyse durant le Sommet des Amériques. «Sommet, pas Sommet, il faut ouvrir», affirme le médecin.

Ce ne sont pas 50 patients par jour qui sont dialysés à l'Hôtel-Dieu de Québec, mais plutôt 120. Chaque poste de dialyse est occupé par trois personnes, à chaque jour, à tour de rôle.

Les personnes dont les reins ne fonctionnent pas doivent être dialysées pour éliminer les toxines dans leur sang. La dialyse dure trois ou quatre heures et est effectuée trois fois par semaine. Le report d'une dialyse est

impossible, insiste le D^r Langlois. «Le traitement est obligatoire. Sinon il y aura empoisonnement et une accumulation plus grande d'eau dans l'organisme, avec des risques d'eau dans les poumons.»

Le médecin est formel : il faut assurer l'accès à ces patients. Corridor protégé? Navette?

Les décisions devaient être prises, hier, mais rien n'est encore définitif. Les autorités de l'Hôtel-Dieu rencon-

trent la Régie régionale ce matin. Le responsable des communications du CHUQ, Pierre Lafleur, a promis une rencontre de presse la semaine prochaine pour donner tous les détails du plan de sécurité de l'hôpital.

L'Hôtel-Dieu est situé dans la côte du Palais, en dehors du périmètre de sécurité.

La tente du Sommet des peuples, où se déroula le sommet parallèle, sera installée à côté du Marché du Vieux-Port. Un des endroits privilégiés des manifestants pourrait être le restaurant MacDonald de la rue Saint-Jean. Le lien entre les deux points est la côte du Palais.

L'Hôtel-Dieu de Québec est le seul hôpital qui puisse dialyser des patients en si grand nombre. Le département ne

ferme que deux jours par année, le 25 décembre et le 1^{er} janvier. «Et à chaque fois, il faut faire des acrobaties, faire des dialyses plus tard la veille de la fermeture», dit le D^r Langlois.

DURANT DEUX JOURS

Le département de radio-oncologie de l'Hôtel-Dieu, qui donne les traitements de radiothérapie aux personnes atteintes de cancer, sera fermé durant les deux jours du Sommet, les 20 et 21 avril. Ainsi en ont décidé les médecins, pour la sécurité de leurs patients.

Dans le cas de la radiothérapie, le report d'un traitement n'est pas dramatique. De toute façon, le département est fermé le dimanche et seulement quatre ou cinq patients sont traités le samedi.

Les cahiers spéciaux LE SOLEIL

Samedi 7 avril

Voyager bien informé

Samedi 7 avril

Salon du Livre

Guide officiel

Abonnez-vous!

686-3344 • 1 866 686-3344

SOMMET DES AMÉRIQUES

L'Allier incite les marchands à ouvrir

ROBERT FLEURY
RFleury@lesoleil.com

QUÉBEC — Le maire de Québec ne veut pas d'une ville déserte ou de marchands qui se terrant dans leur sous-sol: qu'ils ouvrent, dit-il. Et s'il y a de la casse, les avocats de la Ville les supporteront dans les réclamations qu'ils adresseront au gouvernement fédéral.

« Il n'y a rien de pire qu'une ville abandonnée », dit Jean-Paul L'Allier, se rappelant les années où les résidents fuyaient Québec pour laisser le Carnaval aux mains des fêtards, alors qu'aujourd'hui, les familles se sont réapproprié l'événement.

Le maire a utilisé cette analogie pour inciter les résidents à rester et non à fuir durant le Sommet, par crainte des manifestants. Mais pas question de servir de tampon entre les manifestants et la clôture comme ce fut suggéré déjà!

« Si des gens veulent faire de l'animation dans les rues entourant le périmètre, qu'ils le fassent. Mais je ne les invite pas à contrecarrer ou à empêcher les manifestations. Elles sont légitimes », dit-il. Sinon ce sera à la police à s'en occuper.

Le maire incite d'ailleurs les marchands à demeurer ouverts et non à fermer boutique en se terrant « avec leur bâton », surtout s'ils veulent se faire indemniser en cas de pertes.

« On ne lâchera pas le monde. On va payer les frais juridiques s'il le faut pour les accompagner dans leurs réclamations. La Ville est au service de ses contribuables », a-t-il rappelé.

Le discours du maire se fait d'ailleurs de plus en plus rassurant depuis quelque temps.

« C'est normal, j'ai plus d'information », répond-il quand on lui en fait la remarque. Il faut dire que même ses collègues des autres villes de la CUQ l'ont incité à éviter d'apeurer la population, même s'il sait bien qu'il y a des risques de dérapages. Il a été très clair à l'effet que les 6000 policiers n'étaient pas là pour faire de l'intimidation ou de la provocation, mais bien pour protéger les biens et la sécurité des citoyens et des chefs d'État.

« La sécurité prend les moyens qu'il faut. Ce n'est pas parce qu'ils sont en uniforme qu'ils sont obligés de faire quelque chose. Ils ne sont pas là pour faire de la répression », dit-il en rappelant qu'ils interviendront à l'endroit des casseurs.

Le maire croit que les policiers iraient trop loin s'ils empêchaient « l'expression légitime des manifestants, même s'ils utilisent parfois des moyens spectaculaires pour être remarqués. Ils veulent se faire entendre et les médias seront là pour ça », dit-il.

« C'est seulement à la fin qu'on saura si on aura eu raison. C'est certain qu'aux lendemains du Sommet, il va se trouver plein de gérants d'estrade pour commenter nos décisions. Mais ce n'est pas en se barricadant qu'on va avoir moins peur! Plus on se barricade, plus on a peur », dit le maire de Québec.

Par ailleurs, le maire ne partage pas nécessairement les vues de son conseiller du Vieux-Québec. André Marier a déclaré au journaliste Michel Gareau de Radio-Canada que la clôture, laide et encombrante, aurait dû entourer tout le Vieux-Québec *intra-muros* pour éviter qu'une partie du Vieux bâti, à l'intérieur des murailles, ne soit à découvert car c'est tout le Vieux-Québec qui est un joyau du patrimoine.

Le maire dit qu'il s'agit là de commentaires personnels. Il affirme qu'il n'a pas d'opinion sur le périmètre, même s'il comprend « que cela occasionne des désagréments pour les résidents et commerçants qui vivent à proximité ».



La rue Saint-Joseph devenue piétonne et le nouveau parvis de l'église Saint-Roch seront au cœur des fêtes de « Québec salue les Amériques », du 16 au 19 avril. Sur la photo, le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier (à droite), et l'adjoint parlementaire de la ministre Louise Beaudoin, François Beaulne. Ils accompagnaient, hier, les artistes Christian Paré, Maïssa et Louis Camouto dont les tambourinades donnaient un avant-goût du jam de tam-tam qui fermera la fête juste avant l'ouverture du Sommet des Amériques. Une façon de conjurer le sort, peut-être!

Pas de sécurité, pas de clôture!

Québec fête les Amériques, rue Saint-Joseph...

ROBERT FLEURY
RFleury@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Quatre jours et nuits de fêtes, rue Saint-Joseph, redevenue piétonne ainsi que sur le parvis de l'église Saint-Roch. Pas de sécurité, pas de clôture de métal... Une sorte de super Américanofête avec des artistes de l'Amérique du Sud, centrale ou du Nord juste avant le Sommet des Amériques.

Est-ce pour chasser la morosité et les appréhensions des résidents tout en amusant la visite que Québec fera la fête loin des clôtures de la haute-ville autour de l'église Saint-Roch?

« La meilleure sécurité, c'est encore de ne pas en avoir », lance en boutade le curé Mario Dufour qui multiplie lui-même les activités, messe œcuménique, nuit de la spiritualité... à l'intérieur de l'église.

Mais le maire Jean-Paul L'Allier ne veut pas associer les deux événements. « On va montrer comment on fait la fête dans une ville patrimoniale », dit-il.

La fête, organisée par le Carnaval de Québec à la demande de la Ville de Québec et payée à 160 000 \$ par le gouvernement québécois, (la Ville fournit des services de 15 000 \$ à 20 000 \$), fera appel à des artistes professionnels payés pour faire découvrir Québec aux visiteurs et les autres Amériques aux gens de Québec.

« La présence de centaines, de milliers de visiteurs, de journalistes, c'est l'occasion de se sensibiliser à la culture des autres, de projeter l'image de notre culture. C'est une fête d'accueillir des gens de partout », dit le maire L'Allier.

« Québec attire énormément le reste du continent », rappelle le député François Beaulne, également président de la section Québec de la Conférence parlementaire des Amériques.

Et quant à recevoir, pourquoi pas la rue Saint-Joseph, malgré ses trop nombreuses vitrines encore vides et désertes?

« La Ville a un penchant pour le centre-ville. La rue est en restauration. On ne fera pas de maquillage pour la visite! C'est ça de la réhabilitation », dit-il.

Olivier Dufour, chargé de projet pour le Carnaval, dit que la rue sera pavoi-

sée et décorée. Même l'église sera illuminée à l'extérieur. Une douzaine d'artisans d'autant de pays tiendront leur échoppe sur le parvis. Un chapiteau sera monté sur la place et un bistro des Amériques sera installé dans l'ancien Reitmans.

Et si tout se passe bien, la Ville va inciter le Carnaval et le Festival d'été à inclure la rue Saint-Joseph dans leurs activités, ce que réclament depuis longtemps les associations de marchands de Saint-Roch et le curé Dufour.

LES ACTIVITÉS

Les activités débuteront le lundi 16 avril, dès 11 h, jour du Québec. Cabane à sucre, tire gratuite, ambiance folklorique, ateliers pour enfants et spectacle du groupe Entourloupe en soirée.

Le mardi 17, c'est le jour des États-Unis. Musique country et cajun, dégustation de la vraie cuisine américaine.

Le mercredi 18, l'Amérique centrale, le Mexique et les Antilles feront connaître leur musique et leur cuisine.

Le jeudi, au tour de l'Amérique du Sud. Le party brésilien se poursuivra dans la nuit avec jam de tam-tam en compagnie des artistes du Sommet des peuples.

PROJET TURCOTTE

L'AGAF et Desjardins disent non

ALAIN BOUCHARD
ABouchard@lesoleil.com

QUÉBEC — Très dure journée pour l'équipe Turcotte, hier, qui ne lâche toujours pas néanmoins. L'Association des gens d'affaires du faubourg Saint-Jean-Baptiste (AGAF) a refusé de parrainer son festival de paix du Sommet des Amériques. Et le Mouvement Desjardins a indiqué qu'il ne risquera pas un seul sou là-dedans.

Robert Turcotte est un résident du faubourg qui projette de contrer la violence potentielle du Sommet par une grande fête des arts et de la parole. Il lançait cette semaine un S.O.S. à tous les gens de bonne volonté de Québec et de la province disposés à l'aider en ce sens.

Ce promoteur et démarreur de projets de 51 ans, qui fait également de l'accompagnement et de l'observation internationale, voudrait attirer 200 000 honnêtes citoyens de tout le Québec le long du mur antimanifestants du centre-ville, où une centaine d'artistes à l'œuvre formerait un chapelet de trois kilomètres,

et où quatre tribunes permettraient aux groupes de militants de se faire entendre de la foule.

Turcotte a indiqué au SOLEIL hier soir que ces deux refus n'allaient pas l'empêcher de bâcher jusqu'à son échéancier de demain, 18 h, alors qu'il va décider pour de bon d'arrêter ou pas. « La machine est en marche, a-t-il dit. On va s'essayer ailleurs. »

Turcotte s'était d'une part adressé à l'AGAF pour lui demander d'être l'organisme parrain de son projet sauve-qui-peut, et d'autre part à Desjardins pour lui demander de l'argent.

« Nous trouvons son idée intéressante, a déclaré hier soir au SOLEIL le directeur général de l'AGAF, Donat Perron. Mais l'affaire est beaucoup trop grosse et comporte beaucoup trop de risques pour que nous acceptions d'en assumer la responsabilité. » M. Perron sortait alors d'une réunion spéciale du conseil d'administration de son organisation.

Même refus catégorique du côté de Desjardins. « Non seulement notre budget de commandite est à sec pour cette

année, a dit au SOLEIL le porte-parole André Chapleau, mais qui nous dit que les 200 000 personnes venues dans la rue ne risqueraient pas d'être victimes d'échauffourées? »

Turcotte a dit avoir besoin de 1 million \$ pour réaliser ce projet sauve-qui-peut. Il a cru pouvoir y intéresser les compagnies d'assurances, en raison des dommages potentiellement évités par son initiative. Que d'indemnités à sauver! pensait-il.

Gina Perreault, des Assurances Desjardins, a d'abord indiqué que l'entreprise n'avait pas beaucoup d'intérêt à dérocher de la visibilité autour du mur de sécurité du centre-ville, du fait qu'elle vise et compte surtout une clientèle résidentielle. Le dossier est alors monté au niveau du Mouvement Desjardins. Refus là aussi.

Nous publions néanmoins les coordonnées de l'équipe Turcotte, à la demande de nombreux lecteurs. Adresse électronique: fetedusommet@hotmail.com; numéros de téléphone: Robert Turcotte, 523-1768 ou Paul Duhaime, 649-0837.

Trop près du mur

Trois restaurants ne pourront ouvrir leurs terrasses

CLAUDE VAILLANCOURT
CVaillancourt@lesoleil.com

QUÉBEC — Trois commerces situés dans la rue Sainte-Anne, en périphérie de la clôture installée pour le Sommet des Amériques, n'auront pas l'opportunité d'ouvrir leurs terrasses avant le 1^{er} mai.

« C'est à la demande de la police que la Ville a envoyé une lettre à ces trois restaurateurs pour les informer de la situation », a fait savoir André Savard, de la Ville de Québec.

Les trois restaurants sont le Café Suisse, le 47 Parallèle et l'Auberge du Trésor.

Situés tout près de la clôture, on craint que chaises et tables puissent servir de projectiles lors d'une manifestation.

Selon M. Savard, la Ville accorde 85 permis de cafés-terrasses chaque été. Les 82 autres auront l'occasion de servir bières et repas en avril... dès lors que le temps chaud va persister.

Les religieux ne veulent pas baisser les bras

JEAN MARTEL
JMartel@lesoleil.com

QUÉBEC — Les religieux et religieuses du Québec ne veulent pas baisser les bras devant le pouvoir de l'économie mondiale, parce que ne rien faire, c'est contribuer à l'appauvrissement et à l'exclusion. Demain et samedi, ils tiendront un colloque au campus Notre-Dame-de-Foy, à Saint-Augustin, où une vingtaine de conférenciers passeront en revue les conséquences de la mondialisation et du Sommet des Amériques.

Demain, ils invitent le public à une vigile à la basilique de Québec. Animée par le CAPMO (Carrefour de pastorale en monde ouvrier), cette soirée sera riche de chants, de textes de réflexion et de gestes symboliques.

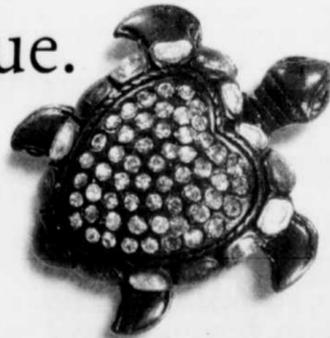
Sœur Louise Stafford, de la communauté des Filles de Saint-Paul, responsable des communications à la Conférence religieuse canadienne (région du Québec), précise que le Sommet des Amériques présente des aspects inquiétants. Il ne faudrait pas que les entreprises puissent poursuivre les gouvernements qui ne respecteraient pas les ententes de la ZLEA (Zone de libre-échange des Amériques). « Notre environnement, notre culture, a-t-elle dit, ne sont pas à vendre. » Elle cite le cas du litige entre les États-Unis et le Canada au sujet du bois d'œuvre. « Tout est remis en question. »

Le colloque fera comprendre les effets de la mondialisation néo-libérale sur les personnes et le développement des sociétés. Il incitera les participants à se réapproprier les pouvoirs pour faire échec à la mondialisation et en réduire les impacts. Il mettra en évidence des solutions qui pourraient remplacer la mondialisation.

Voici quelques thèmes du colloque: les femmes et la mondialisation, la santé publique et la marchandisation, la solidarité internationale, une solution: l'économie sociale, l'eau et le marché libre, le commerce équitable entre le Nord et le Sud, les entreprises et les droits humains, les charismes des communautés religieuses face à la mondialisation.

Le REER et la tortue.

Rien ne sert de courir... Il faut cotiser à point, se disait la tortue. Ainsi, avec le PEP REER Placements Québec, elle trouva le moyen d'épargner à son rythme et sans effort, en prévision de sa retraite. À la fréquence souhaitée, un montant de son compte personnel est automatiquement prélevé. Lentement mais sûrement, elle franchira le fil d'arrivée, avec une contribution déductible d'impôt à la fin de l'année.



- Montant (minimum de 25 \$) et fréquence (hebdomadaire, aux deux semaines ou mensuelle) des prélèvements à votre choix.
- Modification du montant et de la fréquence des prélèvements permise en tout temps.
- Aucuns frais d'administration.

Québec
Placements Québec

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h.

Pour la région de Québec, composez le 521-5229.

PLAN REER
ÉPARGNE
PÉRIODIQUE
PLACEMENTS
QUÉBEC

www.placementsqc.gouv.qc.ca

1 800 463-5229

Oncle George

En matière de bafouillage, de charabia, de lapsus, de blanc de mémoire, de gaffe et de diction rocailleuse, le premier ministre Jean Chrétien a finalement trouvé son maître.

Après des années passées à guetter l'apparition d'un chef d'État pire que lui, M. Chrétien a été exaucé. Il connaît enfin un homme pouvant jouer le rôle du pâté au poulet à sa place, pour dérider les convives, lors des réceptions officielles.

Il ne s'agit pas du premier venu, rassurez-vous. En fait, nous parlons du président américain, George W. Bush, lui-même.

D'emblée, il faut admettre que M. Bush dispose d'un avantage indéniable sur le premier ministre canadien. Ridiculisé par les médias, tourné en dérision par ses adversaires, devenu la vedette de la future série télévisée satirique *That's my Bush*, le président a trouvé la parade parfaite. Il a choisi d'en rire, de se moquer de lui-même. Pour reprendre l'expression d'un politicien québécois, il a décidé de *s'autopeluredebananiser*. Tant pis pour le décorum, le prestige et les convenances. Après le pois sauteur mexicain, voici le président rieur américain.

Désormais, il n'est plus rare d'entendre M. Bush raconter ses bêtises célèbres au beau milieu d'un discours. Comme s'il présumait que l'on pardonne tout aux idiots, à condition qu'ils soient sympathiques.

La semaine dernière, par exemple, M. Bush prononçait un discours devant la Radio and Television Correspondents Association, à Washington.

De quoi croyez-vous qu'il fut question? De la situation en Macédoine? De la pauvreté aux États-Unis? Du libre-échange des Amériques? Du pro-

jet de bouclier de l'espace?

Allons donc, vous êtes décidément trop sérieux. En lieu et place, le président a sorti de sa manche une copie du livre *George W. Bushisms* (Simon & Schuster), un petit recueil de ses dérapages linguistiques.

Selon le *New York Times*, le président s'est métamorphosé en une sorte de *stand up comic* masochiste, devant un auditoire qui l'applaudissait à tout rompre.

Brandissant le recueil, M. Bush a commencé: «Mesdames et messieurs, je suis très fier que l'on ait rassemblé plusieurs de mes pensées dans un livre. Au fond, cela s'apparente beaucoup aux maximes du président Mao. Sauf que c'est drôle et que ce n'est pas écrit en chinois.»

L'orateur a laissé mourir les applaudissements, avant de poursuivre: «Vous devez reconnaître que mon verbe m'amène là où aucun homme n'est jamais allé auparavant.»

Au grand plaisir de l'auditoire, le président a interrompu brièvement son discours pour saluer quelques politiciens présents dans la salle.

Parlant d'un membre du Congrès particulièrement renfrogné, il a tenu à répondre à une question troublante. «On m'a demandé si Tom [DeLay] a déjà souri. J'ai dû répondre que je ne savais pas, puisque je le connais seulement depuis neuf ans.»

Un vrai feu roulant de gags, je vous dis. M. Bush a poussé la bonne humeur et la politesse jusqu'à saluer son adversaire démocrate Joe Lieber-



Jean-Simon Gagné

JSGagne@lesoleil.com

man. «Nous savons tous que Joe est un juif orthodoxe, ce qui implique qu'il ne travaille pas du coucher du soleil le vendredi jusqu'au coucher du soleil le samedi. Cela m'a tellement impressionné que je pense à me convertir. Pour ma part, je ne travaillerais pas du coucher du soleil le samedi au coucher du soleil le vendredi.»

Le comique s'est ensuite vanté d'avoir inventé plusieurs mots nouveaux, comme «Gréquier» au lieu de «Grec». Pour compléter le tableau, il a ensuite lu quelques-unes de ses phrases préférées, reproduites dans le recueil.

☐ (sur l'économie): Je connais la croissance d'une petite entreprise. J'en étais une.

☐ (sur la politique étrangère): Quand j'ai grandi, le monde était dangereux et NOUS savions qui ILS étaient. C'étaient EUX contre NOUS. Et nous avions tous qui ILS étaient. Aujourd'hui, nous ne sommes pas sûrs de savoir qui ILS sont, mais nous savons qu'ILS sont là.

☐ (sur l'avenir de la Terre): L'humanité et le poisson peuvent coexister pacifiquement, je vous l'assure.

Le président a terminé ce discours mémorable par un aveu troublant. «Un jour, au New Hampshire, j'ai prononcé la phrase suivante: j'apprécie la conservation; c'est que vous avez à faire quand vous vous présentez à la présidence, vous avez à vous préserver. En fait, je n'ai pas la moindre idée de ce que je voulais dire.»

☐ (sur l'avenir de la Terre): L'humanité et le poisson peuvent coexister pacifiquement, je vous l'assure.

☐ (sur l'avenir de la Terre): L'humanité et le poisson peuvent coexister pacifiquement, je vous l'assure.

☐ (sur l'avenir de la Terre): L'humanité et le poisson peuvent coexister pacifiquement, je vous l'assure.

Condamnation d'un médecin maintenue

L'hôpital de l'Enfant-Jésus exonéré de toute responsabilité

RICHARD HÉNAULT

RHenaault@lesoleil.com

QUÉBEC — La Cour d'appel maintient la condamnation d'un urgentologue à verser 127 300 \$ à la veuve d'un patient auquel on a dû amputer les deux pieds. Par contre, le tribunal casse le volet du jugement qui condamnait également l'hôpital de l'Enfant-Jésus.

En 1987, Marcel Bourgault, 49 ans, avait fait une chute du haut d'une échelle à l'intérieur de son garage. Il était tombé sur ses pieds. Il est transporté à l'urgence de l'hôpital de l'Enfant-Jésus où il est traité depuis longtemps pour son diabète.

Après avoir posé un diagnostic de claquage musculaire, le D^r Pierre Brochu lui donne congé, insistant sur le fait que la douleur persistera longtemps. Effectivement, les douleurs persistent le lendemain et, suivant les recommandations du médecin, M. Bourgault ne marche pas. Il maintient ses jambes et ses pieds élevés en

prenant la médication prescrite. Le jour suivant, sa femme constate un changement de couleur aux pieds. Elle appelle le médecin de famille, qui ordonne le transport immédiat du patient à l'hôpital.

Les médecins concluent alors à la nécessité d'amputer les deux pieds au niveau des chevilles. En 1988, M. Bourgault décède à la suite de problèmes cardiaques qui n'ont aucun lien avec les amputations.

Dans son analyse du dossier, la Cour d'appel observe que le D^r Brochu, qui pratique à l'Enfant-Jésus depuis 1971, n'a jamais informé son patient des dangers qui le guettaient ni des conséquences qui en découlaient. Il est acquis, selon le tribunal, qu'un traumatisme chez un diabétique, particulièrement aux membres inférieurs, est susceptible d'entraîner un problème circulatoire à ces membres. Ce problème pouvait entraîner des conséquences excessivement sérieuses et M. Bourgault n'en a jamais été informé.

«Au contraire, écrivent les juges, les explications données confèrent au patient un faux sentiment de sécurité. L'information n'est pas adéquate lorsqu'elle ne permet pas à une personne raisonnable de réagir adéquatement.»

RESPONSABILITÉ DE L'HÔPITAL

Dans un second jugement, aussi rédigé par le juge André Rochon, mais auquel ont souscrit les juges André Forget et Robert Pidgeon, le tribunal accueille le pourvoi de l'hôpital de l'Enfant-Jésus et rejette l'action contre lui. Le juge de première instance n'avait d'ailleurs retenu aucune faute contre l'établissement, mais il avait retenu sa responsabilité, en ce sens qu'il devait répondre de la faute commise par le médecin.

Le débat à savoir si un hôpital doit répondre de la faute d'un médecin se trouve au cœur de la controverse jurisprudentielle et doctrinale depuis

plus de 40 ans, observe la Cour d'appel. Dans le dossier du D^r Brochu comme dans plusieurs autres, la responsabilité de l'hôpital n'aurait reposé que sur l'existence d'un contrat hospitalier qui aurait englobé la prestation médicale.

Le sujet ainsi circonscrit, le juge Rochon a procédé à une analyse exhaustive et impressionnante de l'évolution jurisprudentielle et législative. Sous sa plume, la Cour d'appel en conclut qu'il ne saurait y avoir de responsabilité sans faute de l'hôpital, écartant ainsi la thèse du régime contractuel.

Le médecin, en fait, n'est ni un employé, ni un préposé de l'hôpital. Il ne fait pas partie de son personnel. Ainsi, «l'institution hospitalière ne saurait répondre d'un acte médical sur lequel elle ne peut exercer aucun contrôle et dont la loi confie la prestation exclusive à un médecin», conclut le juge de la Cour d'appel dans le jugement appelé à faire jurisprudence.

VACCINATION ÉLARGIE

Rémy Trudel décide aujourd'hui

LOUISE LEMIEUX

LLemieux@lesoleil.com

QUÉBEC — Le nombre croissant de cas de méningite dans la région de Québec préoccupe le ministre de la Santé, Rémy Trudel. Il décidera aujourd'hui, à la lumière de l'opinion de son comité avisé, s'il y a lieu d'étendre ou non la vaccination.

Mardi, deux autres cas de méningite ont été déclarés. On ignorait, hier, la souche (B ou C) de la bactérie. Les deux victimes, une fille de 20 ans de Beauport, et une fillette de 11 ans de Stoneham, sont hospitalisées au CHUL. Depuis le début de l'année il y a eu 13 cas de méningite, et deux per-

sonnes (un bébé d'un an et une adolescente de 16 ans) sont décédées.

Le ministre Trudel a aussi déclaré qu'une demande avait été faite

à Santé Canada pour accélérer le processus d'homologation du vaccin de type conjugué, efficace à partir de 12 mois contre la méningite de type C. «Nous allons probablement devancer l'arrivée du nouveau vaccin», a déclaré Rémy Trudel, lors d'un point de presse, hier. Le ministre n'a pu cependant préciser quand pourrait être disponible le nouveau vaccin.

Les médecins de santé publique ne cachent pas leur préférence pour ce nouveau vaccin, plus efficace, surtout pour les enfants à partir de 12 mois.

Le vaccin actuel est inefficace pour les moins de 2 ans, et son efficacité n'est que de 40 % pour les 2-9 ans.

Le vaccin de type conjugué, porte le nom de «Menjugate». Il est fabriqué en Italie par la compagnie Chiron. L'an dernier, le Medicines Control Agency de Grande-Bretagne a accordé un brevet de commercialisation au «Menjugate», qui est utilisé en Grande-Bretagne pour la vaccination générale contre la maladie, à partir de l'âge de 12 mois.

La compagnie Chiron poursuit ses recherches pour fabriquer un autre vaccin qui serait efficace à la fois pour les souches B et C de la méningite. Dans un autre projet, les chercheurs de la compagnie utilisent l'approche génomique pour un vaccin de 2^e génération contre la méningite de type B.

«Oui, la situation est préoccupante, même s'il n'y a pas d'épidémie au sens médical du terme. Je suis la situation de très près», répète M. Trudel.

LA VACCINATION SE POURSUIT

Depuis le début de la campagne de vaccination, la semaine dernière, 40 écoles secondaires ont été visitées par les infirmières et 90 % des étudiants se sont fait vacciner.

Aujourd'hui les écoles suivantes seront visitées: Les Sentiers, Jean-de-Béauf, Odyssée, séminaire Saint-François, La Camaradière, Samuel-de-Champlain, séminaire Saint-Alphonse, François-Bourrin, La Relance.

Déjà 13 cas répertoriés depuis le début de l'année

il y a des gens qui se distinguent

Mode enfant



Le T-shirt édition 70

MEXX

D'inspiration années 70, T-shirt coton-spandex rouge, 28,95 \$. Capri en coton rose tendre, 44,95 \$.

Offert au Mail Champlain et à Place Ste-Foy

Mode femme



Le lin frangé

apriori

Jupe longue, en camel et noir, 269,95 \$, haut sans manches ourlé de franges en lin camel, 159,95 \$, surchemise assortie, 249,95 \$.



CARTE-CADEAU ÉLECTRONIQUE LA PUCE-À-PORTER

AILLES LES AILES DE LA MODE

Nulle part ailleurs



CARTE LES AILES MASTERCARD



CALIFORNIA CLOSETS



CARTE-CADEAU ÉLECTRONIQUE LA PUCE-À-PORTER

AILLES LES AILES DE LA MODE

Nulle part ailleurs



CARTE LES AILES MASTERCARD



CALIFORNIA CLOSETS

OIE BLANCHE

Bons résultats de la chasse printanière

PIERRE ASSELIN

PAsselin@lesoleil.com

QUÉBEC — La chasse printanière à l'oie blanche a donné de bons résultats. L'objectif de contrôle de la population devrait être atteint cette année, mais ce n'est pas ça qui sortira ces oiseaux des terres agricoles.

Le printemps tardif a joué un tour aux participants de la 10^e conférence nord-américaine sur les oies de l'Arctique. Les congressistes sont là, mais les oies, elles, s'amuse à tuer le temps juste à côté de la frontière, indique Jean-François Giroux, coprésident de la conférence. Avec un peu de chance, elles devraient être au rendez-vous demain, au lac Saint-Pierre, pour une journée d'observation.

M. Giroux, professeur à l'UQAM, étudie l'habitat de notre visiteuse du printemps et de l'automne. Et ce qu'il constate, c'est qu'elles ont définitivement adopté les terres agricoles comme aire d'alimentation.

La population des grandes oies blanches devrait être ramenée à 800 000 cette année. « C'est encore trop au goût des cultivateurs, mais même si on les ramenait à 200 000, elles iraient quand même en terres agricoles. En Europe, elles boivent et se lavent dans les marais puis retournent manger dans les terres. »

Autour du lac Saint-Pierre, surtout dans la région de Baie-du-Febvre, elles se nourrissent du maïs laissé lors de la récolte précédente, ce qui ne cause pas de problème. Mais plus à l'est, dans l'estuaire du fleuve, elles broient les plantes fourragères, entraînant jusqu'à 25% de pertes sur la production de foin. « C'est comme si on enlevait 25% de leur salaire », observe l'universitaire.

La Régie des assurances agricoles compense une partie seulement de ces pertes, entre 60 et 80%. En 1998 et aussi en 1999 elle a déboursé près de 1 million \$, alors que l'année dernière, grâce à la chasse, ces pertes furent coupées de moitié.

Comme les chasseurs permettent d'effaroucher les oiseaux, l'arrêt de la chasse printanière ne fera sûrement pas le bonheur des agriculteurs, mais M. Giroux croit qu'il faut voir plus loin.

« C'est beau de compenser les agriculteurs, mais on aurait peut-être dû acheter les terres en arrière du centre commercial de Montmagny pour nourrir les oies. »

Il y a certains endroits-clés où elles reviennent systématiquement, dit-il, et il ne serait pas très coûteux de cultiver ces terres pour éloigner les oies des autres champs.

« On paie 1 million \$ en compensations, mais si on calcule l'impact de la chasse, de l'observation et des festivals, les retombées approchent 10 millions \$. Ce serait dommage de s'en priver. »

Le problème est que les retombées vont dans les coffres du Trésor alors que ce sont les cultivateurs qui en paient la note.

Elles ne sont d'ailleurs pas près de quitter les terres. « Ce sont des oiseaux opportunistes », dit-il. Elles raffolent du maïs, un aliment riche qui leur fournit une grande quantité d'énergie, et elles ont même modifié leur migration pour pénétrer vers Victoriaville, en suivant cette culture.

QUÉBEC
MÉTRO

Surplus de 3,9 M\$

Charlesbourg ne vide pas ses coffres avant la fusion. Au contraire, il restera 2,9 millions \$ en mains pour le passage à la ville nouvelle en affichant un surplus sans précédent de 3,9 millions \$ dans son rapport financier 2000. Car ses revenus ont été de 1,2 million \$ de plus que prévu, et ses dépenses réelles de 2,6 millions \$ inférieures aux prévisions budgétaires. Des revenus de taxes plus élevés, des dépenses moindres pour le déneigement, les travaux publics, le report des élections en 2000 expliquent en bonne partie ce surplus. Un million a été affecté au budget de l'an 2001. Quant à la dette imputable aux citoyens de Charlesbourg, elle continue de baisser. Elle était de 81,8 millions \$ le 31 décembre. R.F.

La police et J.-Guy Carignan

Le conseiller Gérald Savard, de Loretteville, a proposé que le conseil réclame un rapport à la direction du service de police de la Haute-Saint-Charles au sujet de l'affaire « Jean-Guy Carignan ». On sait que le candidat libéral de Québec-Est a été impliqué dans un délit de fuite. Des commentaires et des doutes ont circulé dans les médias au sujet de délais anormaux qui seraient survenus dans la procédure, de rappeler le conseiller. Le conseil a finalement décidé de rejeter cette proposition après que le maire, lui-même mis en cause dans cette affaire, ait noté que l'affaire est actuellement devant les tribunaux. M.L.

Les passerelles attendent

Un contribuable a demandé des nouvelles au sujet du projet de construction de passerelles entre les centres commerciaux de Sainte-Foy, lors de la dernière séance du conseil. Selon la mairesse, la Ville a fait son bout dans ce dossier et la décision ultime appartient maintenant aux propriétaires des immeubles concernés. Selon M^{me} Boucher le dossier sera peut-être plus facile à régler maintenant que Place Laurier et Place Sainte-Foy appartiennent à la même société immobilière. M.L.

Extorsion

■ BEAUPORT — Deux hommes ont été accusés d'extorsion et de complicité, hier, à la suite d'événements qui se sont produits mardi, à Beauport. Martin Tremblay, 25 ans, de Sainte-Anne-de-Beaupré, et Sylvain Gignac, 31 ans, de Charlesbourg, sont soupçonnés de s'être présentés à une maison de la rue des Étourneaux, pour s'y faire rembourser une dette de drogue. Ils s'y étaient déjà rendus la semaine précédente et avaient menacé les occupants de voies de fait s'ils ne payaient pas mardi. À leur deuxième visite, toutefois, l'occupante de la maison, qui avait deux chiens avec elle, a refusé de leur ouvrir et a appelé la police. Les deux hommes ont été retracés un peu plus loin par les policiers. C.S.

LORETTEVILLE

Trois témoins ont vu le père agresser son fils de 9 ans

RICHARD HÉNAULT

RHenaault@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Trois témoins affirment avoir vu un père de famille ser-
rer à la gorge son garçon de 9 ans, en août, à l'aréna de Loretteville. Dans une déclaration spontanée faite à un policier, l'individu de 43 ans l'a d'ailleurs admis le lendemain matin. Pourtant, il tenait quand même à subir un procès, hier.

« J'avais pris six bières et j'ai pris les nerfs, a-t-il déclaré à l'agent Daniel Angers, de la police de la Haute-Saint-Charles. J'ai serré le cou de mon garçon parce qu'il avait déchiré le pantalon qu'on lui avait acheté le matin même. »

Lorsque l'événement est survenu, Carl Aubut, 19 ans, et son ami d'âge mineur sont intervenus pour que cesse l'agression contre le garçonnet. Carl Aubut a indiqué hier que l'homme a serré le cou du garçonnet, l'a saisi par la taille pour le secouer puis il lui a craché au visage.

Il était si près de l'enfant qu'il « lui a craché dans la gorge », a noté l'autre justicier. L'individu en colère, selon les deux jeunes, était ivre et il criait pendant que l'enfant pleurait.

La scène se déroulait dans la section réservée à la restauration dans l'enceinte de l'aréna. À un certain moment, le préposé qui venait de passer la surface est arrivé sur les lieux.

Suivant son témoignage, Alain Maheu a dit à l'homme de cesser mais, comme il n'obtempérait pas, il est allé prévenir la police. Selon l'employé, l'enfant « faisait pitié et avait l'air triste ».

Dans un premier temps, Carl Aubut est intervenu en repoussant le père et en lui disant : « C'est assez ! » Il s'est relevé et a tenté de donner un coup de poing au jeune homme, ne réussissant qu'à l'effleurer près d'un œil.

À ce moment, l'autre jeune intervient à son tour et pousse de nouveau le quadragénaire qui tombe sur les tables et les chaises, s'iffligeant une coupure au nez. Quelques parents s'interposent enfin pour empêcher l'homme de quitter l'aréna avant l'arrivée de la police.

L'agent Stéphane Levasseur, qui a conduit l'accusé au poste de police, a indiqué que celui-ci était très agressif

et que, durant tout le trajet, il n'a pas cessé de frapper dans la vitre séparant les deux parties de l'habitacle. Il semble qu'au poste, il ait même continué à crier durant toute la soirée. Quant au garçonnet, il avait encore des marques rouges au cou, deux heures après l'incident, quand les policiers l'ont photographié.

« POGNÉ PAR LES OUIÈS »

Appelé à donner sa version des faits, le père de famille a affirmé qu'il n'avait consommé que trois ou quatre bières. « Il est arrivé avec les culottes déchirées, a-t-il raconté au sujet de l'enfant. C'est normal que je sois venu en beau maudit. Je lui ai dit de s'asseoir et de se calmer les nerfs, mais il a continué à rouspéter. »

Selon l'homme, son geste a alors consisté à le « pogner par les ouiès » d'une seule main. J'avoue que j'étais choqué, a-t-il poursuivi. « Je lui parlais fort et je bavais en même temps. »

Suivant la version de l'accusé, il s'est alors « fait sauter dans le dos » par les deux jeunes. « J'ai jamais eu l'intention de blesser ni de traumatiser mon fils, a-t-il poursuivi. C'est de l'or, mes enfants ! »

Contre-interrogé, le père de famille de Loretteville a dû admettre qu'il a été condamné pour voies de fait et menaces en 1991, pour voies de fait en 1993, pour voies de fait avec lésions en 1996, et pour conduite avec les facultés affaiblies en 1997.

Le gendre de l'individu, qui se trouvait à l'aréna en sa compagnie, a confirmé ses dires. Curieusement, toutefois, ni l'accusé ni son gendre n'ont vu le préposé de l'aréna sur la scène pour demander à l'individu de mettre fin à l'agression.

Les plaidoiries seront faites le 25 avril et le juge André Cartier rendra sans doute jugement sur-le-champ.

De 10 à 25%

de rabais à l'achat d'un TRIPAQ ou d'un DUO sélectionné, jusqu'au 8 avril 2001.

Prix courant: 41²⁰\$
Prix DUO de la SAQ:35⁰⁰\$Graham's, L.B.V. 1995, Portugal, porto rouge
N° 191239 750 ml
Graham's Six Grapes, vintage character
Portugal, porto rouge, N° 208405 750 mlPrix courant: 96⁰⁰\$
Prix TRIPAQ de la SAQ:72⁰⁰\$Château de la Gardine, châteauneuf-du-pape a.c.
France, vin rouge
N° 022889 3 x 750 mlPrix courant: 37⁰⁰\$
Prix DUO de la SAQ:29⁶⁰\$Château de Beaulon, pineau des charentes a.c.
France, vin rouge, N° 884247 750 ml
Château de Beaulon, pineau des charentes a.c.
France, vin blanc, N° 066043 750 ml

Découvrez les vins et spiritueux par deux ou par trois avec les sept TRIPAQ et les cinq DUO de la SAQ sélectionnés.

La modération a bien meilleur goût. EducAlcool

18+



SAQ

www.saq.com

18 ans et plus. Quantités limitées. La sélection peut varier selon les succursales. Droits additionnels applicables aux titulaires de permis. Le TRIPAQ de la SAQ et le DUO de la SAQ sont des marques déposées. En vigueur du 1^{er} au 8 avril 2001.



Mise en scène ou pas, cette exposition animale est assez saisissante.

ESCOUMINS

La tension monte entre Blancs et Montagnais

LOUIS TREMBLAY
Le Quotidien

LES ESCOUMINS — La tension est montée de plusieurs crans hier aux Escoumins entre Blancs et Montagnais alors que des membres de la ZEC ont exposé les restes de cinq orignaux provenant d'une razzia dans un ravage d'hiver.

Le Quotidien a été contacté hier par l'un des auteurs de ce geste de protestation contre le massacre qui a toutefois refusé de s'identifier. Les auteurs de cette mise en scène explicite voulaient dénoncer cette pratique. Sans aucune preuve, ils prétendent qu'il s'agirait de l'œuvre de membres de la communauté montagnaise d'Essipit.

L'accusation ne pouvait être plus claire puisque les auteurs avaient placé derrière les restes des orignaux une affiche avec l'inscription: « Besoin de subsistance ou carnage, réveillons-nous! »

Le porte-parole de la Société faune et pares de la Côte-Nord, André Lamoureux, a confirmé que les restes des cinq carcasses, un mâle adulte, un jeune mâle, une femelle ainsi que les deux fœtus qu'elle portait, ont été vérifiés par les agents de conservation de la faune. Les employés de la municipalité ont immédiatement fait disparaître ces pièces à conviction une fois le travail technique terminé.

Le porte-parole Lamoureux a d'autre part signalé que des contacts ont été établis rapidement avec la direction du conseil de bande de la communauté d'Essipit afin de lancer une enquête conjointe. Le ministère insiste pour dire que ces contacts ne signifient aucunement que les agents visent automatiquement les autochtones

comme étant les responsables de l'abattage des cinq orignaux dans un ravage.

Pour le moment, les agents de conservation mènent leur enquête. Si jamais le geste a été posé par des membres de la communauté d'Essipit, le ministère suivra la même ligne que celle adoptée en 1997 dans un événement semblable.

L'enquête avait mené à des membres de la communauté. Ces derniers avaient été sévèrement sanctionnés par le conseil de bande pour avoir contrevenu au code d'éthique de la chasse, de la pêche et du piégeage.

Il faut mentionner que les poursuites devant les tribunaux réguliers d'autochtones responsables d'actes de braconnage sont difficiles à mener à terme. La justice a une notion relativement élastique de la notion de chasse et pêche de subsistance découlant des privilèges accordés aux autochtones dans le statut d'aborigène conféré par la Constitution canadienne.

INACCEPTABLE

Le chef du conseil de bande d'Essipit juge inacceptable le fait que des individus, sans aucune preuve, exhibent des restes d'animaux en public et visent directement les Montagnais dans le seul objectif de faire monter la tension. « J'espère que les agents de conservation vont de leur côté faire leur travail puisqu'il est sûrement interdit de se promener avec des têtes d'orignaux sur des motoneiges et de déplacer des éléments de preuve. De notre côté, nous allons faire notre travail et si jamais les auteurs de ce geste sont des membres de notre communauté, nous allons prendre les décisions qui s'imposent », a déclaré Denis Ross.

Des conditions pour deux compagnies de transport

ISABELLE MATHIEU
IMathieu@lesoleil.com

QUÉBEC — La Commission des transports du Québec (CTQ) distribue des coups de règle à certaines entreprises de transport lourd de Charlevoix et du Bas-Saint-Laurent.

La compagnie Transport Henri-Paul Bouchard de Saint-Urbain, qui achemine du bois de sciage au Saguenay, a vu sa cote au Registre des propriétaires passer de « satisfaisant » à « conditionnel » notamment parce que ses chauffeurs ont commis de nombreux excès de vitesse. En deux ans, les tracteurs routiers et les bi-trains de l'entreprise ont été impliqués dans six accidents et les chauffeurs se sont rendus coupables d'une trentaine d'infractions au Code de la sécurité routière.

L'entreprise a déjà congédié trois chauffeurs délinquants. La CTQ demande à Transport Henri-Paul Bouchard d'installer des limiteurs de vitesse sur tous ses véhicules et de faire suivre une série de cours à ses employés.

Par ailleurs, l'entreprise Campor de Rivière-du-Loup voit aussi sa cote régresser à « conditionnel » parce qu'elle a commis plusieurs manquements à la sécurité. Les 19 camions de l'entreprise Campor transportent des boues d'usines d'épuration et de fosses septiques ainsi que divers produits et matières dangereuses comme des huiles usées.

La CTQ note que les chauffeurs ont le pied trop pesant sur l'accélérateur et que les véhicules de l'entreprise ont présenté de nombreuses déficiences mécaniques en l'espace de deux ans. Campor devra donc elle aussi installer des limiteurs de vitesse sur ses poids lourds et former ses mécaniciens et chauffeurs en entretien préventif.

Nouveau contrat de travail à TQS Québec

■ QUÉBEC — Les 85 employés de Télévision Quatre Saisons, à Québec, viennent de renouveler leur convention collective. En assemblée générale mercredi, les syndiqués ont accepté à 89 % l'entente de principe intervenue avec la partie patronale. Joint au téléphone, Renaud Francœur, directeur général de TQS, a souligné, hier, que la convention collective était échue depuis septembre 2000, mais que les deux parties avaient convenu de poursuivre leurs négociations après le déménagement du personnel et du matériel au centre-ville de Québec. Les pourparlers ont donc repris à la mi-février. « Avant d'arriver à cette entente, nous avons eu trois rencontres de conciliation », souligne M. Francœur. L'actuel contrat de travail liera les parties jusqu'en mai 2003 et les négociations ont porté principalement sur les salaires. Ainsi, le Syndicat des employés de TQS a obtenu des augmentations de salaire de 8 % étalées sur une période de 32 mois. Pour Renaud Francœur, peu importe ce qui arrivera d'ici l'échéance, car cette convention collective devra être respectée par tout nouvel acheteur. Et il est certain, a-t-il ajouté, qu'il y aura un nouveau propriétaire dans la boîte d'ici quelques mois. Du côté de Montréal, le contrat de travail des employés de la station mère vient à échéance l'automne prochain « mais là-bas, il y a quatre unités syndicales et non pas une seule comme à Québec », précise M. Francœur. L.F.

MAUDE eccetera



Le style n'a pas de taille.

tailles 14 à 22...

PLACE DE LA CITÉ 658-2874

OK, LET'S TALK!

L'ANGLAIS pour les AFFAIRES, pour VIVRE AU QUOTIDIEN, pour VOYAGER ou, tout simplement, pour NAVIGUER SUR INTERNET...



OFFREZ-VOUS
Le Campus anglais du
Collège O'Sullivan
de Québec.

Depuis déjà huit ans, le Collège O'Sullivan de Québec offre la possibilité à ses élèves de recevoir des cours en immersion anglaise au Campus anglais (600, rue Saint-Jean).

NEW! Il est maintenant possible à toute personne désireuse de perfectionner son anglais de suivre un programme de six semaines en immersion anglaise au Campus anglais (600, rue Saint-Jean). Tout s'y déroule exclusivement en anglais, dans une atmosphère amicale et chaleureuse favorisant l'apprentissage de cette langue seconde.

- Petits groupes de 8 à 12 élèves
- Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 15 h 30
- Coût : 1 145 \$ par session (tarif horaire : 7 \$)
- Session printemps 2001 : 14 mai au 22 juin (date limite d'inscription : 27 avril 2001)

Aussi cours de conversation anglaise le soir :
• Session de huit semaines : 23 avril au 18 juin 2001

COLLÈGE O'SULLIVAN DE QUÉBEC,
SUR LA RUE SAINT-JEAN

Bienvenue!
Campus français

840, rue Saint-Jean
Québec (Québec)
G1R 1R3
(418) 529-3355



www.osullivan-quebec.qc.ca

Welcome!
English Campus

600, rue Saint-Jean
Québec (Québec)
G1R 1P8
(418) 529-3330

Entreposage de fourrures

CUEILLETTE ET LIVRAISON
GRATUITE

à la maison ou au bureau
654-3660



Votre manteau ne vous va plus?
Vous aimeriez le restaurer
ou l'entretenir régulièrement
Nous avons les experts qu'il vous faut!

PRIX SPÉCIAL

pour entreposage de manteaux
de drap garni ou non de fourrure

Là où le service est fait avec amour...

PRÉMONT FORGUES
FOURRURES & MANTEAUX

DEUX NOMS... UNE RÉPUTATION

Fermé le
dimanche

Place de la Cité, Porte 5, boul. Laurier, Ste-Foy Tél.: 654-3660

LE QUÉBEC LE CANADA

LUTTE À LA PAUVRETÉ Landry promet des mesures pointues

JEAN-MARC SALVET
JMSalvet@lesoleil.com

QUÉBEC — L'idée de réserver des emplois non qualifiés à des personnes vivant d'aide sociale figurera dans la stratégie de lutte à la pauvreté du gouvernement Landry.

Promise en novembre, la stratégie de lutte à la pauvreté fera appel aux entreprises. Ce sera « une stratégie de société, pas juste une stratégie de gouvernement », a précisé Bernard Landry, hier.

Pour le premier ministre, quand une entreprise crée « 300 emplois et qu'il y en a 75 qui ne demandent aucune spécialisation, on peut laisser faire les forces du marché. Mais on peut aussi aller chercher des gens à l'aide sociale ou qui sont exclus d'une façon ou d'une autre ».

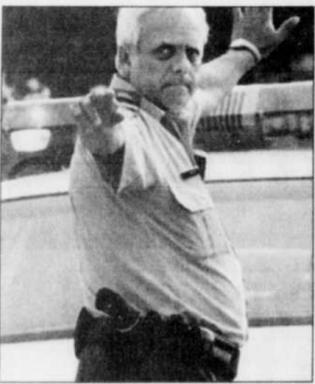
Devant la déception des personnes pauvres depuis le budget de Pauline Marois, Bernard Landry invoque l'ampleur de la tâche. « La lutte à la pauvreté, ça ne se fait pas dans un seul budget, a-t-il dit. Ça va être une longue lutte. »

Pendant que le premier ministre répondait aux questions des journalistes, une dizaine de membres de la Coalition pour une loi sur l'élimination de la pauvreté déployaient une banderole devant le *bunker* sur laquelle on pouvait lire que les personnes pauvres ont faim et froid.

Une porte-parole du groupe, Lucie Villeneuve, a eu une discussion à bâtons rompus avec le président de l'Assemblée législative péquiste, François Gendron, et la ministre responsable de la Lutte à la pauvreté et à l'exclusion, Nicole Léger.

M^{me} Villeneuve a promis que l'action d'hier sera suivie par d'autres « plus aches et plus dérangeantes ».

Les grandes lignes de la stratégie de lutte à la pauvreté du gouvernement seront dévoilées dans quelques semaines, mais il faudra attendre l'automne prochain pour en connaître tous les détails.



ARCHIVES LE SOLEIL

2 millions \$ pour les pistolets à la SQ

■ MONTRÉAL — Les 3700 policiers de la Sûreté du Québec passeront au cours des deux prochaines années du revolver au pistolet 9 mm, une arme avec un plus grand pouvoir de feu. Il en coûtera environ 2 millions (à 500 \$ le pistolet en tenant compte de la vente des 357 Magnum actuels) pour doter les policiers de ces nouvelles armes de service, pour l'usage desquelles ils recevront tous une formation de deux jours, entre mai prochain et octobre 2002. « Cette nouvelle arme, plus légère et plus compacte, représente aussi un atout du point de vue de la sécurité », lit-on dans le plan stratégique 2001-2004 de la SQ, déposé mardi à l'Assemblée nationale par le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard. Les policiers de la SQ disposent depuis une dizaine d'années de revolvers de calibre 357 Magnum à six balles. Le pistolet Glock de fabrication allemande retenu par la SQ pour les patrouilleurs peut en tirer 17. Le modèle choisi pour les enquêteurs peut en tirer 12. Chaque policier disposera de trois chargeurs. Le plan stratégique nous apprend aussi que pour combler les nombreux départs à la retraite et « renforcer certains créneaux d'activités », la SQ devra embaucher plus de 1000 policiers d'ici 2004. (PC)



Avec l'arrivée des places à 5 \$, la clientèle des garderies a grandi.

GARDERIES

Pénurie d'éducatrices évitée de justesse

GILBERT LEDUC
GLeduc@lesoleil.com

QUÉBEC — La campagne de promotion menée, l'année dernière, par le ministère de la Famille et de l'Enfance pour encourager les finissantes du secondaire à opter pour une formation collégiale d'éducatrice à l'enfance a permis d'augmenter de 17 % les inscriptions dans ce domaine.

Ainsi, la pénurie appréhendée d'éducatrices en 2005-2006 — au moment où le Québec offrira 200 000 places à 5 \$ en service de garde pour les enfants de moins de cinq ans — pourrait être évitée de justesse. Au cours des prochaines années, le ministère va créer 12 000 emplois dans le réseau des centres de la petite enfance, soit entre 2500 et 3000 emplois annuellement.

« On devrait avoir les ressources humaines nécessaires », a confirmé au SOLEIL Carole De Gagné, directrice du soutien à la qualité des services au ministère de la Famille et de l'Enfance.

Dans les 18 établissements d'enseignement collégial qui offrent le programme de techniques d'éducation en services de garde, le nombre d'inscriptions a grimpé de 2825 à 3305 entre septembre 1999 et septembre 2000. Tout laisse présager que la tendance va se poursuivre à la rentrée collégiale 2001.

Au cégep de Sainte-Foy, il y avait eu, en 1999, 169 demandes pour les 90 places disponibles en formation régulière. Une année plus tard, le nombre de demandes a passé à 353. Pour 2001, le collège a enregistré une baisse de 84 demandes.

Une diminution qui n'inquiète pas les autorités du cégep. Le nombre important de rejet de demandes en 2000 — compte tenu du nombre de places disponibles — aurait refroidi les ardeurs de plusieurs candidates.

Carole De Gagné signale que les 500 nouvelles diplômées qui terminent leur formation de trois ans ne se dirigent pas toutes automatiquement vers les centres de la petite enfance. Certaines optent pour les services de garde en milieu scolaire et d'autres choisissent de poursuivre leurs études à l'université.

À l'inverse, des travailleuses possédant une formation connexe à celle d'une éducatrice réorientent leur carrière et choisissent d'aller travailler auprès des bambins dans les centres de la petite enfance, a indiqué M^{me} De Gagné.

Parallèlement à la campagne de 200 000 \$ menée auprès des finissantes du secondaire et des conseillers en orientation, le ministère a entrepris, en collaboration avec Emploi-Québec, une opération visant à rehausser les qualifications des travailleuses en garderie qui ne sont pas détentrices d'un diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation en services de garde. Entre 500 et 600 travailleuses peuvent bénéficier de cette mesure.

L'objectif du ministère de la Famille et de l'Enfance est d'en arriver à ce que deux éducatrices sur trois dans les centres de la petite enfance aient obtenu une formation de niveau collégial.

Le taux de placement des finissantes en services de garde — qui frôle 95 % — et l'amélioration des conditions salariales ont largement contribué à l'augmentation des inscriptions.

En avril 1999, le salaire annuel d'une éducatrice débutante était de 20 293 \$. Il passera à 25 000 \$ en avril 2002. Le salaire moyen, qui variait entre 8 \$ et 11 \$, passera graduellement à 16 \$ en 2003.

« Les perspectives de carrière ont été nettement améliorées », a souligné Carole De Gagné. « L'harmonisation des conditions de travail favorise une plus grande mobilité de la main-d'œuvre entre les centres de la petite enfance. »

GARDIENS DE PRISON

Fragile entente de principe

■ QUÉBEC (PC, LE SOLEIL) — Une fragile entente de principe est intervenue lors d'une négociation intensive entre le Syndicat des agents de la paix et le Conseil du Trésor et le ministère de la Sécurité publique pour le renouvellement de la convention collective de travail.

En matinée, toutefois, les gardiens de prison ont pris les autorités gouvernementales par surprise en déclenchant des moyens de pression. Le vice-président du syndicat qui représente les gardiens de prison, Daniel Legault, a indiqué hier que tout pouvait s'effondrer. Les parties se rencontreront à nouveau aujourd'hui et demain et, si tout se déroule bien, un accord paraphé pourrait intervenir pour être ensuite soumis aux membres.

Lundi, les négociateurs syndicaux avaient quitté en furie la réunion avec la partie patronale, et, le lendemain, un communiqué avait été envoyé dans tous les établissements de détention pour informer les gardiens de la rupture des négociations. Les négociateurs syndicaux s'étaient retirés après avoir qualifié d'inacceptables les offres patronales sur l'échelle salariale et le refus d'accorder une rétroactivité. L'employeur voulait aussi cesser sa contribution au régime de retraite.

En fin de compte, le syndicat a été convoqué à 16h, mardi, et c'est lors de cette rencontre que d'importants pas ont été franchis aux chapitres du régime de retraite et de la relativité salariale.

GROGNE

Hier matin cependant, « plutôt que de se rendre respectivement à leur poste de travail, les gardiens de prison, dans la majorité des centres de détention du Québec, ont décidé de se rassembler pour faire une sorte de *sit-in* », a expliqué au SOLEIL Guy Samson, conseiller



Depuis plusieurs mois déjà, les gardiens de prison tentent de négocier un nouveau contrat de travail.

en communication à la direction générale des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique. Le coup d'éclat syndical était pour le moins étonnant, selon lui, compte tenu que les négociations entre les parties semblaient aller bon train.

À 9 h 30, les gardiens ont regagné leur poste de travail. Des incidents isolés ont été signalés dans certains établissements. « Les moyens de pression ont provoqué des ralentissements de travail, notamment des retards dans les comparutions prévues dans les différents palais de justice », a précisé M. Samson. Il souligne que le mouvement n'a pas eu de conséquences sur l'opération de transfert de prisonniers du Centre de détention de Québec vers d'autres établissements qui se fait ces jours-ci en prévision du Sommet des Amériques.

Compte tenu de la brève durée du *sit-in*, le ministère de la Sécurité publique n'a pas fait appel au Conseil des services essentiels, comme il l'avait fait en mars dernier, pour forcer le Syndicat des agents de la paix en services correctionnels à mettre fin à leur moyen de pression.

Sur le plan des travaux à la table des négociations, le secrétaire associé aux relations de travail dans les secteurs public et parapublic au Secrétariat du Conseil du trésor, Marcel Gilbert, a indiqué que la partie patronale avait mis sur la table, au cours des dernières heures, des propositions qui constituaient des « progrès pour le syndicat » notamment sur les salaires et l'utilisation des surplus du régime de retraite.

Il a d'emblée indiqué que le gouvernement n'allait pas accepter la demande syndicale pour une augmentation de 18 % du traitement des gardiens de prison. « Nous n'avons pas fait une proposition pour les ramener à parité avec les psychothérapeutes, mais on a soumis une proposition qui constitue un progrès significatif par rapport à notre position antérieure », a indiqué M. Gilbert.

À l'offre de 9 % sur quatre ans — offre acceptée par les autres travailleurs du secteur public —, le gouvernement est prêt à ajouter quelques billets verts additionnels en vertu d'un exercice de relativité salariale.

Sur l'effet de rétroactivité de l'entrée en vigueur des nouvelles échelles salariales, le fossé est toujours grand entre les parties. Le syndicat désire qu'elles soient applicables à compter du 1^{er} octobre 1993 alors que le gouvernement tient mordicus à une entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2001.

Par contre, il soutient que le gouvernement a ouvert « une piste de travail » sur le dossier de l'utilisation des surplus de la caisse de retraite afin de composer avec les préoccupations divergentes des deux parties.

TAXE À L'ÉCHEC

L'un a l'oreille de Legault, l'autre pas

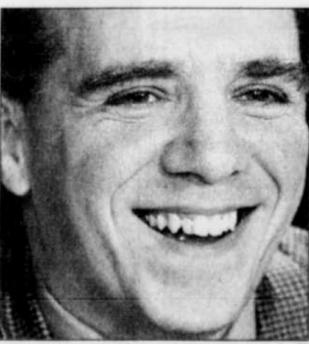
Deux groupes tentent de mobiliser les cégepiens

MICHÈLE LA FERRIÈRE
MLaferriere@lesoleil.com

SAINTÉ-FOY — Deux groupes d'associations étudiantes tentent de mobiliser les cégepiens relativement à l'abolition de la taxe à l'échec. L'un a l'oreille du ministre Legault, l'autre pas.

Le « mouvement national de boycott de la taxe à l'échec » a décidé d'utiliser les voies légales pour illustrer le vide juridique qui, selon son avocat, empêcherait le ministre de l'Éducation François Legault de percevoir la taxe à l'échec. Jamais le ministre n'a accepté de nous rencontrer, déplore Mathieu Bélanger et Yohan Nolet, deux porte-parole du mouvement.

Hier, au cégep de Sainte-Foy, qu'ils fréquentent tous les deux, ils avaient convoqué une conférence de presse pour expliquer leur position. Une seu-



Le ministre François Legault.

le journaliste s'y est présentée (elle signe ce texte), ainsi que deux étudiants et la responsable des communications du cégep.

Le mouvement national de boycott affirme représenter 60 000 étudiants de 22 associations collégiales. Selon ses porte-parole, 11 000 jeunes auraient décidé de ne pas payer leur taxe à l'échec. Une manifestation organisée cet hiver en a réuni une cinquantaine. Mobiliser des étudiants et sensibiliser des journalistes : que voilà des missions difficiles!

La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) soutient l'appel au boycott du mouvement national. Mais au lieu de signifier une mise en demeure au ministre Legault, elle a plutôt choisi de lui proposer une alternative pour régler le problème à sa source. Alexandre Gagnon, un représentant de la FECQ, a rencontré le ministre. Il lui a soumis la contre-proposition de son groupe, que François Legault est en train d'analyser.

Ainsi, selon cette proposition, l'étu-

diant qui a échoué à deux cours pendant sa session aurait le choix entre payer sa taxe à l'échec (2 \$ par heure de cours échoué) ou accepter de suivre une voie particulière, d'être aidé par un conseiller d'orientation et de s'inscrire obligatoirement à cinq cours lors de la session suivante et les réussir.

Selon Alexandre Gagnon, dont l'organisation représente 13 associations regroupant 60 000 membres, cette voie particulière « mènera ultimement à l'abolition de la taxe à l'échec ». « On fait ça pour tous les cégepiens, précise le jeune homme. On supporte le mouvement de boycottage. Plus il y aura de pression, meilleures sont nos chances d'influencer le ministre. »

Et le « mouvement national de boycott » et la FECQ croient que la réussite passe par l'embauche de conseillers d'orientation et d'aides pédagogiques.

SYSTÈME DE SOINS DE SANTÉ Commission d'enquête fédérale

L'ex-premier ministre Roy Romanow à la présidence

OTTAWA (PC) — Quarante ans après le rapport d'Emmett Hall, qui jetait les bases du système d'assurance-maladie actuel, le premier ministre Jean Chrétien a annoncé la création d'une nouvelle commission d'enquête sur le système de soins de santé.

Elle sera présidée par l'ex-premier ministre de la Saskatchewan, Roy Romanow, qui aura la tâche d'entreprendre un « dialogue avec les Canadiens sur l'avenir du système de soins de santé public » et de faire des recommandations « en respectant la répartition des compétences et des pouvoirs au Canada ». Le but : assurer l'avenir à long terme du système de soins de santé « universellement accessible et financé sur les deniers publics... »

M. Chrétien a rappelé que la réunion fédérale-provinciale de septembre avait proposé des pistes de solutions pour régler les problèmes à court et à moyen terme. Le mandat de M. Romanow, « un Canadien distingué », sera « d'examiner les questions dans une perspective à long terme », a déclaré le premier ministre dans le foyer de la Chambre des communes.

« Il formulera des avis et des recommandations sur les moyens de faire en sorte que le Canada soit bien préparé à faire face aux innovations technologiques et aux changements démographiques qui alourdiront la tâche des services de santé au cours des années à venir. »

En créant cette commission, le gouvernement donne suite à une promesse électorale et à son engagement dans le discours du Trône de moderniser le système de santé, a fièrement affirmé M. Chrétien.

De retour au travail à la suite d'une



Le PM, Jean Chrétien, et l'ex-premier ministre de la Saskatchewan, Roy Romanow.

opération pour le cancer de la prostate, le ministre de la Santé Allan Rock a précisé qu'il était temps de « repenser » les priorités en matière de santé.

L'entente sur la santé de septembre a permis « de stabiliser le système à moyen terme », a-t-il expliqué en conférence de presse. Il faut maintenant s'attaquer aux défis de demain et prévoir des solutions pour un horizon de 10, 20 et 30 ans.

Les attentes d'Ottawa face à M. Romanow sont simples : comment assurer un système de santé « universel, accessible, durable et abordable ».

Cette commission espère combler une lacune du rapport du Forum national sur la santé, lequel ne s'était pas attardé à la question des coûts du systè-

me, a précisé le ministre. Seul commissaire, M. Romanow abordera ses travaux en deux temps : un rapport provisoire est prévu dans neuf mois. Cette commission sera dotée d'un budget d'environ 15 millions \$.

M. Romanow espère convaincre le gouvernement québécois de participer aux travaux de cette commission. « Les problèmes sont trop importants pour être ignorés en prétendant que cette commission n'existe pas », a justifié M. Romanow.

Champion des cinq principes de la Loi canadienne sur la santé, M. Romanow ne les remet pas a priori en question. Il a promis d'être à l'écoute et de prendre toutes les suggestions en considération pour moderniser le système de santé.

Landry se remémore la « nuit des longs couteaux »

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement québécois juge sévèrement la nomination de l'ex-premier ministre de la Saskatchewan Roy Romanow à la tête d'une commission fédérale d'enquête sur la santé.

« Il symbolise le centralisme. Tout le monde se souvient de la " nuit des longs couteaux " », a réagi hier le premier ministre du Québec, Bernard Landry.

Le chef du gouvernement québécois faisait ainsi allusion au rôle joué par M. Romanow, alors ministre du gouvernement de la Saskatchewan, lors de la conférence fédérale-provinciale de novembre 1981.

M. Romanow avait collaboré avec le gouvernement fédéral libéral de Pierre Elliott Trudeau pour faire éclater le front commun des provinces.

Après une nuit de négociations secrètes dont le Québec avait été exclu, le premier ministre québécois du

temps, René Lévesque, s'était retrouvé isolé et la Constitution avait été rapatriée de Londres contre le gré de l'Assemblée nationale. Tous les gouvernements québécois ont dénoncé ce geste depuis cette date.

À sa sortie d'une réunion du caucus du PQ, hier, M. Landry a également plaidé que la santé est un domaine qui relève de la compétence des provinces. Selon le premier ministre, Ottawa ne comprend pas l'essence d'une véritable fédération, où chacun devrait voir ses compétences respectées.

Il a cité l'exemple de l'Union européenne. Le système de santé de la Grande-Bretagne n'est pas géré par le gouvernement européen de Bruxelles, mais par le Parlement britannique, a-t-il fait valoir. C'est également le cas de la sécurité sociale en France, qui est gérée par Paris, pas par le gouvernement européen.

L'opposition divisée

OTTAWA — La création d'une commission d'enquête sur la santé fait l'affaire des néo-démocrates, mais elle soulève l'indifférence des bloquistes. La chef néo-démocrate, Alexa McDonough, qui avait centré sa campagne électorale sur la qualité des soins de santé, a accueilli cette annonce à bras ouverts. « Enfin, il y a de l'espoir à l'horizon, a-t-elle dit. Roy Romanow est un fervent champion de l'assurance-maladie. » Pour le chef conservateur Joe Clark, le risque, c'est que cet exercice aboutisse à une « lutte » de compétences, dans lequel cas il sera voué à « l'échec ». Le chef allianciste Stockwell Day a indiqué qu'il avait des réserves mais qu'il était prêt à donner la chance au coureur. Enfin, le chef bloquiste, Gilles Duceppe, a fait écho aux propos du premier ministre Bernard Landry. En un mot, il trouve cet exercice inutile. Pour lui, la solution aux carences du système de santé passe par le rétablissement des transferts fédéraux aux provinces au niveau de 1994. (PC)

Hausse de la taxe canadienne sur le tabac

OTTAWA — Les taxes sur la cartouche de cigarettes seront bientôt haussées de quatre dollars. Selon plusieurs sources, l'annonce serait faite par le gouvernement fédéral d'ici la fin de la semaine. L'argent supplémentaire ainsi recueilli serait dédié aux campagnes de publi-

cité antitabac et à l'aide aux personnes qui souffrent du tabagisme. Il y a sept ans, rappelons-le, le gouvernement fédéral abaissait les taxes afin de faire fléchir la contrebande. Depuis cette époque, les prix de la cartouche n'ont jamais atteint les sommets d'il y a sept ans. (PC)

Laser épilatoire Alexandrite

- Une technique sécuritaire et efficace.
- Des résultats à long terme à partir de 3 à 6 séances ou plus selon la région épilée.
- Une technique qui s'applique aussi pour les poils disgracieux chez les hommes.
- Traitements effectués par des infirmières licenciées.

Ne manquez pas notre émission sur les ondes de **Télé-Mag 63** :

Vendredi	6-13 avril	11h00, 22h30
Dimanche	8-15 avril	14h30
Lundi	9-16 avril	19h00
Mardi	10-17 avril	10h00
Mercredi	11-18 avril	15h30
Jeudi	12-19 avril	7h30, 14h00

Prix spéciaux en épilation jusqu'au 15 avril 2001

Dr. Elizabeth Morency, MD
Omnipraticienne

varices • couperose • cellulite • épilation au laser • rides • peeling
2954, boul. Laurier, suite 620, Sainte-Foy, 650-6652

Confort et Qualité pour l'allure du professionnel

Depuis 30 ans, POULIOT vous offre des chaussures adaptées à votre style de vie. Nous sommes les maîtres-chaussiers.

POULIOT

2990, chemin Ste-Foy Sainte Foy 418-652-0100 1-800-363-6172

Séduction Birks

Exclusivité à Birks, chaîne lasso en or 18 carats à perle de culture tahitienne de couleur naturelle, 650 \$.

BIRKS
PERLES, depuis 1879

Place Ste-Foy 653-4035
1 800 682 2622 www.birks.com

PRIME DE HUIT ARTICLES

Jusqu'au 22 avril 2001, recevez cette prime de huit articles avec tout achat de 21 \$ ou plus de produits Clinique:

- Émulsion hydratante tellement différente
- Rouge longtemps soyeux Blushing Nude
- Savon Clinique Happy
- Tout pour les yeux
- Duo d'ombres à paupières Perfect Couple
- Mascara super performant Black

Le tout est offert dans une trousse à cosmétiques incluant une mini-pochette.

Une prime par personne. Jusqu'à épuisement des stocks.

Soumis à des tests d'allergie. 100 % sans parfum. (À l'exception des produits Clinique Happy)

CLINIQUE

MAIL CHAMPLAIN (450) 672-4537 • CARREFOUR LAVAL (450) 682-4537 • PLACE STE FOY (418) 652-4537 • www.lesailes.com
Grande ouverture : Centre Bayshore - Ottawa - Août 2001

Lève. Soulève. Enlève.

Anti-Gravity Crème lifting fermeté de Clinique.

Cette formule intensément hydratante, à action immédiate et prolongée, procure des bienfaits remontants et raffermissants. Elle aide à estomper l'apparence des rides et ridules.

Anti-Gravity Crème lifting fermeté 50 ml, 47,50 \$.

AILES
LES AILES DE LA MODE

Carte-cadeau électronique la Puce-A-Porter
LA CARTE LES AILES MASTERCARD

California Closets

Nulla part ailleurs

La paix sans flamber votre paie

1,9%
à l'achat*

Chevrolet
Cavalier VL 2001
4 portes



174\$ /mois*
Transport et préparation inclus
14 198\$ à l'achat***

Location 48 mois	
Comptant (ou échange équivalent)	Mensualité
0 \$	221 \$
1 017 \$	199 \$
2 174 \$	174 \$

- Moteur 2,2L L4 de 115HP
- Système antiblocage des freins aux 4 roues
- Dispositif antivol
- Banquette arrière rabattable

1,9% à la location**

Garantie de 5 ans ou 100 000 km sur le groupe motopropulseur sur toutes les Cavalier 2001

Chevrolet
Cavalier VLX 2001
4 portes



209\$ /mois*
location 48 mois
Transport et préparation inclus

Location 48 mois	
Comptant (ou échange équivalent)	Mensualité
0 \$	256 \$
1 018 \$	234 \$
2 175 \$	209 \$

- Moteur 2,2L L4 de 115HP
- Système antiblocage des freins aux 4 roues
- Dispositif antivol
- Lecteur de disques compacts
- Téléverrouillage des portes avec fonction alarme
- Banquette arrière rabattable

1,9% à la location**



Chevrolet
Malibu 2001

268\$ /mois*
Transport et préparation inclus
21 998\$ à l'achat***

Location 48 mois	
Comptant (ou échange équivalent)	Mensualité
0 \$	339 \$
1 861 \$	298 \$
3 222 \$	268 \$

- Puissant moteur V6 3,1L de 170HP alliant puissance et économie d'essence
- Boîte automatique 4 vitesses
- Climatiseur
- Banquette arrière divisée 60/40
- Lecteur de disques compacts

2,9% à la location**



Chevrolet
Impala 2001

318\$ /mois*
Transport et préparation inclus
24 898\$ à l'achat***

Location 48 mois	
Comptant (ou échange équivalent)	Mensualité
0 \$	405 \$
2 035 \$	358 \$
3 765 \$	318 \$

- Moteur V6 SFI 3,4L de 180HP
- Boîte automatique 4 vitesses
- Lecteur de disques compacts
- Téléverrouillage des portes
- Roues de 16 po



Alero GX 2001
4 portes

258\$ /mois*
Transport et préparation inclus
20 838\$ à l'achat***

Location 48 mois	
Comptant (ou échange équivalent)	Mensualité
0 \$	336 \$
1 724 \$	298 \$
3 539 \$	258 \$

- Puissant moteur Twin Cam 2,4L de 150HP
- Boîte automatique 4 vitesses avec traction asservie
- Climatiseur
- Lecteur de disques compacts
- Portes et ouvre-coffre à commandes électriques

2,9% à la location**

CHEVROLET  **La route. Sans le doute.**



gmcana.com
L'Association marketing des concessionnaires Chevrolet Oldsmobile du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs sélectionnés 2001 en stock, tels que décrits ci-dessus. Photos à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation du crédit de GMAC. *Taux de financement à l'achat de 1,9% disponible jusqu'à 36 mois sur l'Alero et la Malibu, jusqu'à 48 mois sur l'Impala et jusqu'à 60 mois sur la Cavalier. **Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial (voir tableaux de mensualité). À la location, transport et préparation inclus, immatriculation, assurance et taxes en sus. Dépôt de sécurité d'au plus 475\$ et première mensualité exigés à la livraison. Frais de 12¢ du km après 80 000 km. **Taux de financement à la location disponible jusqu'à 48 mois. ***À l'achat, préparation incluse, transport (Cavalier: 730\$, Malibu: 795\$, Impala: 895\$, Alero: 795\$), immatriculation, assurance et taxes en sus. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. Exemple de financement de 15 000\$ à 1,9%: 1) 36 versements de 428,98\$, coût en intérêts de 443,28\$, coût total de 15 443,28\$. 2) 48 versements de 324,77\$, coût en intérêts de 588,96\$, coût total de 15 588,96\$. 3) 60 versements de 262,26\$, coût en intérêts de 735,60\$, coût total de 15 735,60\$. *Rabais aux diplômés taxable et accordé selon les critères du manufacturier. **Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. Un échange de véhicule peut être requis. **Pour plus de renseignements, voyez votre concessionnaire participant, visitez le www.gmcana.com ou faites le 1 800 463-7483.**

DEMANDES DE FIXATION
DES LOYERS

Une hausse vertigineuse

■ MONTRÉAL (PC) — De nouvelles statistiques compilées par la Régie du logement du Québec et rendues publiques hier indiquent que ce ne sont pas 6000, mais bien 9000 demandes de fixation des loyers qui seront présentées au cours de la présente année, une hausse vertigineuse par rapport à 1999 et 2000.

« Du 1^{er} janvier au 31 mars 2001, nous avons reçu 3631 demandes de fixation, soit le double du nombre compilé pour la même période l'an dernier. Ce nombre devrait atteindre 9000 pour toute l'année 2001 », a confié le responsable des communications de la Régie, Pierre Marchand. L'organisme avait reçu au total 4500 demandes en 2000 et 2718 en 1999.

Est-ce à dire qu'on assiste à une explosion de litiges entre propriétaires et locataires? Pierre Marchand croit que non. Il insiste sur le fait que 9000 cas demeurent un nombre marginal, lorsqu'on retient que le Québec compte autour de 1,3 million de logements.

« Dans les années 1980, alors que les taux d'inoceupation étaient à la baisse et les taux d'intérêt à la hausse, nous avions jusqu'à 25 900 demandes de fixation par année », a indiqué le porte-parole. À cela, il faut ajouter qu'à l'époque, les audiences pour les demandes étaient gratuites, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Chaque demande en fixation des loyers traduit un litige entre un propriétaire et un locataire. Elle survient lorsque les deux parties n'ont pu s'entendre sur la hausse du prix d'un loyer après avoir négocié. Normalement, c'est le propriétaire qui fait cette démarche auprès de la Régie du logement.

Plan triennal

La Ville de Québec veut attirer
10 000 immigrants

ROBERT FLEURY
RFleury@lesoleil.com

QUÉBEC — La Ville de Québec veut attirer deux fois plus d'immigrants, aussi adoptera-t-elle un premier plan triennal... d'immigration.

L'initiative, qui sera soumise au conseil lundi prochain, découle d'une entente conclue avec le ministère des Relations avec la population et de l'Immigration du Québec en novembre.

La Ville s'engage ainsi à attirer de 9000 à 11 000 immigrants en trois ans, une façon de contrer la dénatalité, car la population stagne dans la capitale. Moins d'immigrants s'installent à Québec que dans les autres grandes agglomérations. Ils ne composent que 2,6% de la population de Québec comparativement 21% pour Calgary, une capitale de taille comparable. Ils comptent pour 18% de la population de Montréal, 35% de celle de Vancouver et 42% des résidents de Toronto.

Pour ce faire on veut d'abord faire la promotion de l'immigration par Internet en mettant en évidence les emplois disponibles et la qualité de vie des Québécois. La Ville ciblera également ses travailleurs temporaires venus d'ailleurs. On sensibilisera également les délégués du Québec à l'étranger. On facilitera également l'intégration des immigrants au moyen de rencontres interculturelles telles des festivals ethniques, journées thématiques...

La mesure la plus visible sera peut-être les 16 stages de travail offerts dans les services municipaux au cours de l'année. Les immigrants entrepreneurs recevront également une aide spéciale de la part du Centre de développement économique et urbain (CDEU) pour les aider à démarrer leur entreprise. Quant aux jeunes de 5 à 16 ans, on tentera de les intégrer dans les camps de jour des centres communautaires. Les nouveaux arrivants se verront également offrir une visite des installations municipales.

La Ville affectera 100 000 \$ à la mise en marche du programme cette année.

Grève évitée?



ARCHIVES LE SOLEIL

■ QUÉBEC — Patrons et syndicats ont encore jusqu'au 22 mai pour éviter une nouvelle grève dans l'industrie de la construction cet été. Les deux parties sont en effet en plein processus de médiation pour arrêter les termes des contrats de travail de plus de 100 000 ouvriers de la construction dans les secteurs résidentiel, commercial, industriel et de génie civil. Les syndiqués ont voté, pendant le mois de janvier, en faveur du recours à des moyens de pression, pouvant aller jusqu'à la grève si nécessaire, afin d'en arriver à une entente, indiquait Pierre Pichette, président du Conseil régional pour la région de Québec. Il rappelle que les ententes ne peuvent pas avoir de caractère rétroactif et que les travailleurs de la construction n'ont donc pas l'intention de laisser traîner les choses. Les discussions touchent tous les points: avantages sociaux, fonds de pension, masse salariale. Les syndicats demandent notamment une augmentation salariale de 3% dans leurs revendications communes ainsi qu'une contribution minimum de 30 ¢, l'heure pour le régime de base d'avantages sociaux. Il n'y a pas encore eu de contre-offre officielle, même si les deux parties discutaient fermement encore cette semaine. La médiation doit se terminer le 21 mai et ils auraient droit de grève à compter du 22. P.A.

La pénurie de pharmaciens fait craindre le pire

■ MONTRÉAL — La pénurie de pharmaciens est telle au Québec, qu'elle risque de provoquer des erreurs médicales. C'est ce qu'a affirmé hier l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec. La porte-parole, Manon Lambert, a cité en exemple une pharmacienne d'hôpital qui, en plein été, a dû travailler 30 jours consécutifs parce que l'un de ses collègues avait quitté l'établissement et que l'autre était malade. À son avis, il manque actuellement 100 pharmaciens dans les établissements de santé. Quand on considère qu'il y a environ 1 000 pharmaciens dans les hôpitaux, on obtient un taux de pénurie d'à peu près 10%, ce qu'elle considère énorme. (PC)

GÉNOMIQUE

L'équipe de Fernand Labrie reçoit l'aide du fédéral

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

QUÉBEC — Ottawa investira quelque 136 millions de dollars dans une vingtaine de projets de recherche en génomique répartis sur l'ensemble du Canada. L'équipe du docteur Fernand Labrie aura sa part du gâteau pour son projet « Atlas des profils de génomique de l'action des stéroïdes ».

Les millions \$ seront répartis entre cinq centres de génomique: Génome Québec, Génome BC, Génome Prairies, l'Institut génomique de l'Ontario et Génome Atlantique. Contre toute attente, ce sont les chercheurs québécois qui recevront la plus grosse part du gâteau (40 M \$), et non ceux de l'Ontario (36 M \$).

Les fonds serviront à financer des projets à grande échelle de même que des plates-formes technologiques et leurs applications dans les domaines de la santé, de la foresterie, des pêches, de l'agriculture et de l'environnement. Les secteurs liés aux aspects social, juridique et déontologique de la génomique seront également financés.

Selon le président-directeur général de Génome Canada, Martin Godbout, « cet investissement permettra à nos meilleurs chercheurs d'entreprendre d'audacieux programmes de recherche pour placer le Canada parmi les trois premiers pays au monde dans le domaine de la recherche sur le génome ».

La recherche en génomique permettra notamment d'obtenir une compréhension de base de notre constitution génétique et des progrès significatifs dans la lutte contre le cancer et les autres maladies.

Au pays, chaque centre de génomique fait appel à la contribution d'industries, de gouvernements, d'universités, d'hôpitaux, d'instituts de recherche et du public. Le financement de Génome Canada est conditionnel à l'obtention, par les centres de génomique régionaux, de crédits complémentaires de partenaires des secteurs privé et public. Cette formule d'investissement permettra de réunir plus de 270 millions \$ pour financer de nouveaux projets de recherche en génomique au Canada.

20 MILLIONS \$

Le Dr Fernand Labrie n'avait hier encore aucune idée du montant qui sera octroyé à son équipe. « On a demandé 20 millions \$ », a-t-il tout de même indiqué.

Pour M. Labrie, cet investissement du gouvernement fédéral est évidemment une excellente nouvelle. « Ça va nous permettre de développer l'expertise la plus poussée dans le domaine de la génomique. La région de Québec sera enfin sur la map », s'est-il réjoui, ajoutant que le Québec et le Canada étaient très en retard dans le domaine de la génomique par rapport aux États-Unis.

En gros, le projet sur lequel travailleront une dizaine de chercheurs dirigés par le Dr Labrie consiste en la conception d'un atlas des profils de génomique. « Nous étudierons les modifications de l'expression des gènes qui se produisent lors de traitements par les stéroïdes », précise M. Labrie.

Cette recherche, ajoute-t-il, jouera un rôle important dans la lutte contre plusieurs maladies telles le cancer, l'obésité, le diabète et l'ostéoporose.



Vous avez les
yeux de votre
mère, son
sourire et sa joie
de vivre...

Avez-vous aussi ses os ?

Une Canadienne sur quatre de plus de 50 ans souffre d'ostéoporose. Votre mère en souffre peut-être. Devriez-vous vous en inquiéter? Après tout, des antécédents familiaux d'ostéoporose sont un facteur de risque important. Et même si vos os sont solides, la personne qui pourrait être frappée par cette maladie pourrait quand même être vous. À l'heure actuelle, Centre d'ostéoporose et de rhumatologie de Québec de Sainte-Foy mène une étude clinique sur un traitement expérimental contre l'ostéoporose qui pourrait stimuler la formation de nouveaux os et prévenir les fractures.

Vous ou votre mère pourriez être admissibles à cette étude si vous :

- avez 45 ans ou plus et vous êtes postménopausée
- souffrez d'ostéoporose, de douleurs au dos, si vous avez eu une perte de taille ou une fracture
- n'avez pas suivi plus de 90 jours de traitement de bisphosphonate (Fosamax®)

Les participantes à l'étude feront l'objet d'un examen médical complet ainsi que d'un suivi médical. Tous les soins médicaux reliés à l'étude vous seront fournis. Le nombre de place est limité.

Pour plus d'information, composez le :
1-800-657-8839

Visitez-nous sur le Web à l'adresse : www.osteoporosisstudy.com

CRTC APPEL DE DEMANDES Canadã

Le CRTC invite la soumission de demandes de licence de radiodiffusion afin d'offrir un service radiophonique AM et/ou FM reflétant la diversité linguistique ainsi que la réalité multiculturelle et multiethnique de la Région du Grand Toronto. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'avis public. Toute personne intéressée devra signifier son intention à la Secrétaire générale, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 ou à l'un de nos bureaux régionaux, au plus tard le **23 avril 2001**, et celle-ci devra être suivie du dépôt de la demande au plus tard le **22 mai 2001**. Vous pouvez également soumettre vos observations par courriel au: procedure@crtc.gc.ca. Pour plus d'information: 1-877-249-CRTC (sans frais) ou Internet: <http://www.crtc.gc.ca>. Document de référence: Avis public CRTC 2001-39.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

C'est plus qu'une émotion, c'est une

PASSION
ecco



Semelle absorbant les chocs. Support de l'arche plantaire. En nubuck. Plusieurs couleurs disponibles

les pieds
sur
Terre

chaussures de marche
homme et femme

JOURNÉE SPÉCIALE ECCO LE 7 AVRIL
CADEAU AVEC TOUT ACHAT

PLACE DE LA CITÉ 650-9136

Dites
Oui!

Oui, venez chercher votre cadeau d'inscription à notre promotion dédiée aux futurs mariés et, de plus, participez au tirage de nombreux autres prix.

Jours de la Mariée
du 19 mars au 8 avril

Tous les détails en boutique.

Collaboration:



La boutique



piere
Robitaille

Place Ste-Foy 653-7260

MARCONA
DESIGN EXCLUSIV

Collection en exclusivité
à Québec
chez Mannequin

Cadeau avec achat
Avec tout achat de vêtements
Marcona, nous vous remettons
un magnifique sac fourre-tout.

Mannequin

Place de la Cité 659-4798

 **MAZDA** *L'événement*
le printemps
S'ÉCLATE



Lauréate du **GUIDE DE L'AUTO 2001** de sa catégorie pour une deuxième année consécutive.

Mazda Protegé SE 2001

OU Louez à partir de

199\$

PAR MOIS, POUR 48 MOIS*
TRANSPORT ET
PRÉPARATION INCLUS
COMPTANT INITIAL DE 2 250*

- Banquette arrière à dossier 60/40 rabattable et verrouillable
- Radio AM/FM stéréo avec lecteur CD et 4 haut-parleurs • Volant inclinable • Essuie-glace à balayage intermittent • Deux coussins de sécurité avant à action atténuée • Console centrale • Bouches de chauffage aux places arrière • Barres stabilisatrices avant et arrière • Roues de 14 po avec enjoliveurs intégraux • Et plus de 60 autres caractéristiques de série

Nouveau moteur 2 L de 130 ch disponible sur les modèles LX et ES



Lauréate du **GUIDE DE L'AUTO 2001** pour une deuxième année consécutive.

Mazda MPV DX 2001

OU Louez à partir de

359\$

PAR MOIS, POUR 48 MOIS*
TRANSPORT ET
PRÉPARATION INCLUS

0\$ COMPTANT

- Radio AM/FM stéréo avec lecteur CD • Climatiseur avant avec filtre à air antipollution • Glaces des portes latérales pouvant être abaissées, une exclusivité de Mazda • Sièges de 2^e rangée Side-by-Slide™ amovibles • Banquette de 3^e rangée rabattable sous le plancher et pouvant être orientée vers l'arrière • Coussins de sécurité côtés conducteur et passager avant • Volant inclinable • Deux portes latérales arrière coulissantes

GARANTIE LEADERSHIP MAZDA Renseignez-vous sur notre remarquable garantie comilite.

ASSISTANCE

INFORMEZ-VOUS AU SUJET DU PROGRAMME MAZDA POUR LES DIPLÔMÉS.

* Données fournies par le ministère des Ressources naturelles dans le Guide de la consommation de carburant 2001, basé sur la Mazda 626 LX-14 avec boîte manuelle 5 vitesses. Les modèles illustrés peuvent différer et sont utilisés à titre indicatif seulement. Certains équipements illustrés peuvent être offerts en option ou de série sur d'autres modèles.

Offres réservées aux particuliers et portant sur les Mazda Protegé SE 2001 neufs, modèle D4XMS1A000, les Mazda MPV DX 2001 neufs, modèle UADV71A000, les camionnettes Mazda B3000 SX V6 4x2 2001 neufs, modèle X8BB51A000, les Mazda 626 LX-14 2001 approbation du crédit. Exemple de financement à l'achat: 10 000\$ au taux de 1,9%; 36 paiements de 285,99\$; coût d'emprunt de 295,64\$; total à payer de 10 295,64\$. Exemple de financement à l'achat: 10 000\$ au taux de 1,9%; 48 paiements de 174,84\$ 48 mois sur les Mazda Protegé SE 2001 neufs, les Mazda MPV DX 2001 neufs, les camionnettes Mazda B3000 SX V6 4x2 2001 neufs, les Mazda Miata MX-5 2001 neufs et les Mazda Millennia S 2001 neufs. Comptant initial ou échec de location équivalent, premier versement pour la Mazda Millennia S. Aucun comptant initial exigé pour les Mazda MPV DX et les camionnettes Mazda B3000 SX. Offres soumises à l'approbation de Crédit Mazda Canada inc. Limite de 80 000 km. Frais de 8 ¢ le km additionnel. Autre option de location également disponible. Les stocks peuvent varier selon les concessionnaires. Les concessionnaires peuvent vendre ou louer à prix inférieur. Voir un concessionnaire participant pour les détails. Aucune combinaison d'offres possible. Offres d'une durée limitée à compter du 19 mars 2001.

LOCATION
Personnalisée
MAZDA

Obtenez

19%[†]

DE FINANCEMENT
À L'ACHAT
JUSQU'À 36 MOIS



Mazda Miata MX-5 2001

OU Louez à partir de

379\$

PAR MOIS, POUR 48 MOIS*
TRANSPORT ET
PRÉPARATION INCLUS
COMPTANT INITIAL DE 2 995\$

- Nouveau moteur VVT de 1,8 L à DACT
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Freins à disque aux 4 roues
- Suspension indépendante aux 4 roues à double triangulation et barres stabilisatrices avant et arrière
- Radio AM/FM stéréo avec lecteur CD
- Glaces et verrouillage électrique



Mazda 626 LX-I4 2001

OU Achetez à partir de

22 500\$**

Prix **ENERGUIDE** pour la voiture intermédiaire la plus économique en carburant au Canada, en 2001*

- Climatiseur
- Radio AM/FM avec lecteur CD
- Glaces en verre teinté et serrures électriques
- Coussins de sécurité à action atténuée
- Rétroviseurs à commande électrique
- Régulateur de vitesse
- Téléverrouillage
- Bouches de ventilation électrique oscillantes



Mazda Millenia S 2001

OU Louez à partir de

499\$

PAR MOIS, POUR 48 MOIS*
TRANSPORT ET
PRÉPARATION INCLUS
COMPTANT INITIAL DE 5 500\$

- Modèle entièrement redessiné
- Moteur breveté V6 de 210 ch à cycle Miller
- Roues de 17 po en alliage
- Système audio BoseSM de 200 W avec 9 haut-parleurs
- Changeur pour 6 CD monté dans le tableau de bord
- Sièges en cuir, chauffants à l'avant



Mazda B3000 SX V6 4x2 2001

OU Louez à partir de

275\$

PAR MOIS, POUR 48 MOIS*
TRANSPORT ET
PRÉPARATION INCLUS

- Moteur V6 3 l de 150 ch
- Barre stabilisatrice avant
- Freins antiblocage aux quatre roues
- Roues de 15 po en acier
- Pneu de secours pleine grandeur
- Prise d'alimentation auxiliaire de 12 V
- Radio AM/FM stéréo avec lecteur CD
- Essuie-glace à balayage intermittent
- Mini-console au plancher avec porte-gobelets

Obtenez
1,9% DE FINANCEMENT À
L'ACHAT JUSQU'À 60 MOIS



MAZDA

www.mazda.ca

ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES MAZDA Renseignez-vous sur le programme d'assistance routière Mazda, offert gratuitement avec toutes nouvelles Mazda.

PROGRAMME
MAZDA POUR
LES DIPLÔMÉS



BS11R00, les Mazda 626 LX-I4 2001 neuves, modèle F41SS1A000, les Mazda Miata MX-5 2001 neuves, modèle L2BQ51V800 et les Mazda Millenia S 2001 neuves, modèle K41N71T01. *Financement consenti par l'entremise de la Banque de Nouvelle-Écosse. Sur de 1,9% d'ajustements de 174,84\$, coût d'emprunt de 490,40\$, total à payer de 10 490,40\$. Autres taux de financement disponibles. **Taux de location personnalisée Mazda: offres portant uniquement sur la location-bail au détail pour une période de échange équivalent, premier versement mensuel et dépôt de sécurité exigés. Dépôt de sécurité de 250\$ exigé pour la Mazda Protégé SE 2001, de 356\$ pour la camionnette Mazda B3000 SX, de 450\$ pour la Mazda MPV DX et la Mazda Miata MX-5 et de 600\$ pour les autres options de location également disponibles. Immatriculation, assurances et taxes en sus. **Frais de transport et préparation (820\$), immatriculation, assurances et taxes en sus. Offre limitée à compter du 19 mars 2001.

9801517274

Des citoyens préfèrent le « Grand-Mèregate » au « Shawinigate »

SHAWINIGAN (PC) — Certains citoyens de Shawinigan ont assez d'entendre et de lire dans les médias l'expression « Shawinigate » pour décrire l'affaire du prétendu scandale de l'Auberge Grand-Mère et du Club de golf Grand-Mère, dans lequel est impliqué le premier ministre Jean Chrétien.

Lundi soir, lors de l'assemblée publique du conseil municipal de Shawinigan, un citoyen est venu manifester son exaspération. « Ça m'insulte de voir le nom de la ville de Shawinigan associé à des choses qui ne se passent même pas sur le territoire de la ville. On n'a rien à faire avec ça. Ça concerne davantage la ville de Grand-Mère », a déclaré le citoyen, Gérard Desfonds.

Ce dernier a profité de la période de questions pour demander au conseil municipal d'intervenir, dans la mesure du possible, afin que l'on cesse de « ternir l'image de la ville ».

« Le nom de Shawinigan est associé à tort à ces pseudo scandales. Moi, je m'insurge contre ça, parce que Shawinigan n'a rien à voir avec le Club de golf ou l'Auberge Grand-Mère », ajoutait le citoyen, suscitant quelques paroles d'approbation de la part de concitoyens présents dans la salle.

M. Desfonds faisait allusion au fait que depuis que les partis d'opposition, à Ottawa, de même que les médias surtout nationaux s'acharnent sur l'affaire de l'implication du premier ministre dans le Club de golf Grand-Mère, la désignation « Shawinigate » est devenue consacrée. Bonne joueuse, la mairesse de Shawinigan, Lise Landry, a remercié M. Desfonds d'intervenir ainsi. « Je pense que c'est bien que cette remarque-là vienne d'un citoyen. Nous, comme conseil municipal, on est apolitique », a-t-elle fait remarquer.

« Shawinigan est associée à tort à ces pseudo scandales »

Motion défaite

Les libéraux derrière leur chef

■ OTTAWA (PC) — Les libéraux ont serré les rangs derrière Jean Chrétien, hier, et défont une résolution de l'opposition exigeant l'ouverture d'une enquête judiciaire sur les transactions du premier ministre.

La motion a été défaite par 152 voix contre 113. Vingt libéraux étaient absents, mais on n'a enregistré aucune défection ni abstention.

M. Chrétien a donné le ton au cours de la période des questions en dénonçant le leader de l'Alliance canadienne et parrain de la motion, Stockwell Day. « Il ne sait pas que ce que veut le peuple du Canada, c'est qu'il soit un vrai politicien qui se préoccupe de l'avenir de la nation, plutôt que d'attaques personnelles », a-t-il dit aux Communes.

Il a poursuivi en qualifiant les allégations de conflit d'intérêts à son endroit de « pures insinuations » et répété qu'il avait été lavé de tout soupçon d'acte criminel ou de manquement au code d'éthique par la Gendarmerie royale du Canada et par son conseiller en éthique, Howard Wilson.

Jean Chrétien est sur la sellette depuis des mois pour ses démarches en faveur de l'Auberge Grand-Mère, un hôtel situé dans son comté. À l'époque, il n'avait pas encore été payé pour la vente de ses parts dans le Club de golf Grand-Mère, voisin de l'hôtel. Ses opposants allèguent qu'il était en conflit d'intérêts parce qu'en aidant l'hôtel, il pouvait profiter de la transaction du club de golf adjacent.

La proposition de M. Day de soumettre l'affaire à une enquête indépendante avait l'appui des trois autres partis d'opposition. L'opposition avait invité les libéraux à faire cause commune avec elle et à voter en faveur de sa proposition, mais elle n'a guère eu de succès.

Ainsi, Tom Wappel, qui a déjà boudé la discipline de parti dans d'autres dossiers, a affirmé que M. Chrétien avait dit tout ce qu'il avait à dire la semaine dernière, lorsqu'il a divulgué des documents relatifs à ses transactions.

Ivan Grose, un autre libéral qui a déjà voté contre le gouvernement par le passé, a estimé lui aussi que M. Chrétien avait mis cartes sur table avec des documents qui confirment sa version des faits.

M. Chrétien a vendu ses parts dans l'hôtel en 1993, avant de devenir premier ministre, et conclu, la même année, une entente pour se départir de ses actions dans le club de golf et les vendre à Jonas Prince. Mais M. Chrétien n'a pas été payé, et la vente n'a finalement été complétée qu'en 1999, avec un autre acheteur.

Entre-temps, en 1996-1997, M. Chrétien avait incité la Banque de développement du Canada à accorder un prêt de 615 000 \$ à l'Auberge Grand-Mère. M. Chrétien assure avoir rompu tous ses liens d'affaires avec le club de golf en 1993, et soutient que le conflit subséquent sur l'argent qu'on lui devait importe peu. Il maintient qu'il ne pouvait retirer aucun avantage personnel de ses démarches en faveur de l'hôtel.

L'Alliance exigeait l'ouverture d'une enquête judiciaire sur les transactions de Jean Chrétien

MAGASIN EN LIGNE : www.millennium.com



millennium micro inc.
Bannière du millénaire



PHOTO À TITRE INDICATIF

Pour commander ou configurer votre ordinateur, visitez notre site Internet **www.millennium.com** ou contactez-nous au 1-866-866-2210

ORDINATEUR ÉCLIPSE
ATHLON THUNDERBIRD 1.1 Ghz

1499 \$

- Carte-mère Gigabyte
- 128 megs PC 133
- Disque dur Fujitsu 30.7 Gb
- Moniteur 17"
- Carte vidéo 32 megs TNT2

- Haut parleur Koss HDM-200
- CD Rom LG 52x 1de
- Son 128 voix intégré
- Modem 56K
- Microsoft Millennium

AMD Athlon
GARANTIE 2 ANS
1 AN SUPPORT TÉLÉPHONIQUE

PASSEZ VOTRE COMMANDE CHEZ L'UN DE NOS MARCHANDS ET RECEVEZ UN CADEAU D'UNE VALEUR DE 20 \$

DIRECT VIA LE WEB

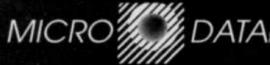
- PRODUITS DE QUALITÉ CERTIFIÉS ISO 9001
- LES MEILLEURS PRIX AU CANADA
- SERVICE GARANTI À LA GRANDEUR DE LA PROVINCE

PIÈCES

Lecteur graveur Sony CD-RW 8x/4x/32x	185 \$
Moniteur Samtron 17"	229 \$

* Inklus dans chaque PC : Boîtier, clavier, lecteur 3"1.44, souris logitech wheel.
* Taxes, transport et manutention en sus.

CET ORDINATEUR EST EN MONTRE CHEZ



4825, 1^{ère} Avenue
Charlesbourg (Québec) G1H 2T5

Téléphone : (418) 623-3073
Télécopieur : (418) 623-0463

LES AMÉRIQUES - MÉTISSAGE CULTUREL ET RECHERCHE IDENTITAIRE

UN COLLOQUE PRÉSENTÉ PAR LE SALON INTERNATIONAL DU LIVRE DE QUÉBEC, LE BUREAU DU SOMMET DES AMÉRIQUES ET LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA



vendredi 13 avril 2001

CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC
9 h à 19 h 30

LE SOMMET DES ÉCRIVAINS DES AMÉRIQUES

Sous la présidence d'honneur
de Son Excellence John Ralston Saul

Table ronde 1 :
Une Amérique, des Amériques

Modérateur :
Henri Dorion
Participants :
Jorge Edwards (Chili)
Pablo Armando Fernandez (Cuba)
Vilma Fuentes (Mexique)
Francisco Goldman (Guatemala / États-Unis)
Georges Sioui (Canada / Nation huronne-wendate)
Joseph-Yvon Thériault (Canada)

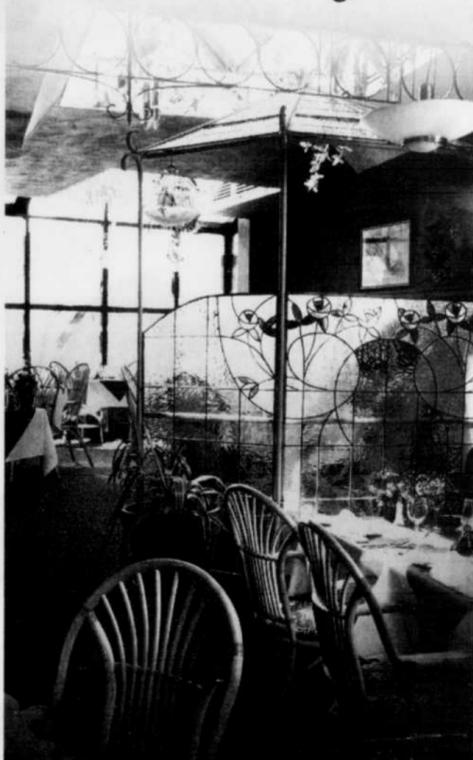
Table ronde 2 :
Les grands mythes fondateurs des Amériques

Modératrice :
Madeleine Poulin
Participants :
José Antonio Aguilar Rivera (Mexique)
Zila Bernd (Brésil)
Gérard Bouchard (Québec)
Alberto Manguel (Argentine / Canada)
Sergio Ramirez (Nicaragua)

Table ronde 3 :
Les Amériques et les métropoles coloniales

Modérateur :
Yvan Lamonde
Participants :
Thomas Lynch (États-Unis)
Daniel Maragnès (Guadeloupe)
Jean Morisset (Canada)
Hector Tizon (Argentine)

Au petit déjeuner, tout était réglé !



7\$

Le meilleur déjeuner d'affaires est au Louis Hébert : généreux et léger, discret et achalandé, confortable et empressé. C'est réglé.

Salons sur demande. Stationnement facile.



LOUIS HÉBERT

AUBERGE • RESTAURANT

CUISINES FINES HERBES ET AROMATIS

Informations & Réservations : 525-07812
668, Grande-Allée Est.

DÉRAPAGES DE PENSION ALIMENTAIRE

De jeunes adultes qui se font vivre par leur père et par... sa nouvelle conjointe

MARIE CAOUETTE
Mcaouette@lesoleil.com

QUÉBEC — Le conjoint de Suzette E. a été forcé, par une décision du tribunal en 1997, de verser des arrérages de pension couvrant cinq ans (1992 à 1997) à sa fille aînée de 26 ans qui, pendant toutes ces années, travaillait à temps plein et vivait en appartement. La jeune femme a même eu un conjoint durant deux ans.

Suzette E. est une des nombreuses femmes qui ont pris comme conjoint un homme divorcé payant une pension alimentaire pour ses enfants. Elles sont un certain nombre à se débattre dans une situation financière difficile et à renâcler devant la lourdeur qu'elles jugent injustifiée de ce fardeau financier. Suzette milite à l'Action des nouvelles conjointes, l'organisme qui veut de faire la lumière sur cette nouvelle réalité sociale.

Le conjoint de Suzette voyait peu ses enfants, raconte-t-elle. L'argent continuait d'être envoyé à l'adresse de la mère des enfants même si ceux-ci étaient majeurs. Le père avait décidé de mettre fin à la pension de 800\$ par mois, sans passer par les tribunaux, un an avant de prendre sa retraite en 1993. Le plus jeune de ses deux enfants avait alors atteint ses 18 ans.

Le couple a été poursuivi par l'ex-épouse et a perdu. « Nous avons payé nos frais d'avocat et ceux de la mère des enfants, soit environ 4500 \$ », raconte cette femme qui vit à Sainte-Thérèse de Blainville.

Autre cas : une jeune quinquagénaire de la région de Québec, que nous appelons J. M., vit avec un homme divorcé qui entretient ses deux filles de 20 et 22 ans auxquelles il verse 200\$ par semaine. Cette pension est indexée chaque année en janvier. L'une fait un bac d'une durée de quatre ans après avoir obtenu un DEC technique ; l'autre est inscrite au cégep, mais n'y met pas les pieds : elle travaillerait plutôt à temps plein, selon les informations glanées par le couple.

C'est risqué de se précipiter en cour pour réclamer une réduction ou une annulation de pension, raconte la quinquagénaire. Même si les deux filles ont des revenus autonomes, ceux tirés de leurs emplois d'été et des prêts étudiants, ceux-ci ne comptent pas aux yeux de la justice. Il y a toujours le risque, explique-t-elle, de gaspiller plusieurs milliers de dollars en frais d'avocat et de cour si le tribunal décide qu'il n'y a pas là matière à révision.

Le courtier en assurances S. R., 68 ans, qui exerce son métier dans la banlieue nord de Québec, a obtenu, il y a huit ans (en 1993), une réduction de

la pension alimentaire qu'il payait pour son ex-épouse et ses deux enfants. Ceux-ci avaient alors 32 et 33 ans ! Au moment du divorce, en 1970, on ne distinguait pas entre le montant de la pension versée à la mère et celui dû aux enfants. Monsieur R. s'y est pris à cinq reprises avant d'obtenir cette réduction ! M. R. continue de payer une pension à son ex-épouse, qui a toujours travaillé de son côté, et qui est à la retraite depuis 14 ans.

Depuis huit ans, monsieur J. A., qui vit à Beauport, paie à son ex-épouse une pension globale incluant les besoins de leurs deux enfants. Quand il s'est rendu compte que ceux-ci, âgés de 24 et 25 ans, n'allaient pas à l'université contrairement à ce qu'il croyait, le père a entamé une demande de révision judiciaire. « Ils sont tout de suite allés s'inscrire... C'est difficile de savoir si ça vaut la peine de continuer », dit-il, suggérant qu'il est peut-être préférable de tolérer la situation quelques années encore plutôt que de risquer de perdre sa cause et d'y engouffrer inutilement quelques milliers de dollars.

Ce qui le mine, avoue-t-il, c'est qu'« il n'y a rien de fini, pas de *deadline*. Combien de temps ça va durer ? Qu'est-ce qui va se passer à la retraite ? »

Professionnel au gouvernement du Québec, monsieur G. S. supporte financièrement sa fille de près de 20 ans qui est enceinte et qui vit avec un conjoint qui travaille à temps plein. La jeune femme n'étudie pas et ne travaille pas. Pourtant, selon les termes fixés pour la pension alimentaire, la jeune femme devait poursuivre ses études et demeurer chez sa mère à qui le chèque de pension continue d'être expédié tous les mois. « Je ne veux pas la laisser dans le trouble, mais je ne suis pas obligé de

payer pour ses choix. C'est presque une rente à vie que je lui paie », proteste-t-il. « Ça va me coûter entre 3500\$ et 6000\$ pour aller dire au juge que ça n'a pas de bon sens. Il y a plein de vautours dans l'industrie du divorce », dit-il, amer, énumérant les avocats, les huissiers, les médiateurs, les psychologues, les comptables...

Monsieur G. B. est un divorcé à l'emploi du secteur parapublic qui vit dans la banlieue est de la capitale. Monsieur B. donne 100\$ par semaine pour son fils de 19 ans, né d'une première union. Celui-ci étire ses études au cégep où il ne prend, chaque session, que le minimum de cours qui lui assure le statut d'étudiant à temps plein.

La pension versée à ce jeune adulte pénalise ses deux autres enfants de neuf et dix ans, nés d'une seconde union. « Je ne pense pas leur donner autant qu'au premier, je ne suis pas capable de le faire. »

« Il y a plein de vautours dans l'industrie du divorce »

FUNÉRAILLES DU ROI HUSSEIN

L'opposition accuse Chrétien de s'être défilé

MONTRÉAL (AFP) — Le cabinet du premier ministre canadien savait que le roi Hussein était cliniquement mort quand Jean Chrétien a décidé de partir faire du ski dans l'ouest du Canada, en février 1999, rendant impossible sa présence aux funérailles, a indiqué hier l'Alliance canadienne.

Selon un courrier électronique obtenu par le parti et publié par plusieurs journaux, la Haute commission du Canada à Londres avait donné cette information à l'entourage de M. Chrétien plus de deux heures avant qu'il ne prenne l'avion avec sa famille pour se rendre à Whistler, en Colombie-Britannique.

« Des responsables du palais royal à Amman viennent d'annoncer que le roi Hussein est "cliniquement mort" », indique ce courrier, en précisant que les appareils qui le maintiennent en vie pourraient être débranchés

« plus tard dans la journée ». Ce message a été obtenu par l'Alliance en vertu d'une loi d'accès à l'information.

À l'annonce de la mort du roi, un peu moins de 48 heures plus tard, M. Chrétien avait fait savoir qu'il n'avait pas le temps matériel de se rendre en Jordanie pour les obsèques. Le Canada avait été représenté par son ministre des Affaires étrangères, et des députés canadiens avaient alors remarqué que le Canada était le pays du G-8 représenté au plus bas niveau.

Interrogé hier à la Chambre des communes, M. Chrétien s'est borné à réitérer qu'il était en Colombie-Britannique quand il avait été informé du décès du roi et qu'il

n'avait pas le temps de se rendre à ses obsèques, 24 heures plus tard. Il a aussi fait valoir que le président américain Bill Clinton avait lui-même failli arriver en retard à la cérémonie.



Le premier ministre est amateur de ski.



GRANDE VENTE ANNIVERSAIRE!

NOTRE ANNIVERSAIRE, FAITES-EN VOTRE FÊTE!

C'est à notre tour de vous offrir nos plus beaux cadeaux...

LA GALERIE DU MEUBLE

CONTEMPORAIN
18, rue Courcellette, Québec

ROCHE-BOBOIS
9, rue Courcellette, Québec

CLASSIQUE
1215, boul. Charest O., Québec

LA-Z-BOY^{md}
1215, boul. Charest O., Québec
10, rue Courcellette

PROFITEZ DE RABAIS SUPPLÉMENTAIRES DE 45 \$ À 450 \$ SUR ABSOLUMENT TOUT, TOUT, TOUT!

EN PLUS DE NOS PRIX DÉJÀ TRÈS RÉDUITS!

4 Super Jours de vente
Jeudi-vendredi, 9 h à 21 h
Samedi, 9 h à 17 h
Dimanche, 12 h à 17 h

JEUDI, VENDREDI, SAMEDI, DIMANCHE

COUR. 1 795 \$
CANAPÉ EN TISSU 983⁸⁸\$
Contemporain

COUR. 849 \$
TABLE BISTRO 2 CHAISES 424⁸⁸\$
Classique

COUR. 1 195 \$
FAUTEUIL INCLINABLE 589⁸⁸\$
LA-Z-BOY

COUR. 895 \$
BERGÈRE INCLINABLE 496⁸⁸\$
4 magasins

COUR. 1 585 \$
ÉLÉMENT SON 1168⁸⁸\$
Contemporain

COUR. 1 649 \$
LIT EN MÉTAL 819⁸⁸\$
Classique

COUR. 895 \$
CANAPÉ EN TISSU 493⁸⁸\$
4 magasins

COUR. 1 195 \$
FAUTEUIL INCLINABLE 592⁸⁸\$
LA-Z-BOY

COUR. 1 069 \$
FAUTEUIL INCLINABLE 649⁸⁸\$
Contemporain

LA VENTE DÉBUTE JEUDI À 9 HEURES

mode & gastronomie



Collections printemps-été 2001

participez à

La Grande Tournée Gastronomique
GAGNEZ 8 REPAS POUR DEUX PERSONNES (valeur de 800 \$)

- Le Bistango • Le Café de la Paix
- La Closerie • Le Continental
- La Fenouillère • Le Louis-Hébert
- Le Saint Amour • La Tanière

JE DÉSIRE PARTICIPER À La Grande Tournée Gastronomique

Nom: _____
Adresse: _____
Ville: _____ Code postal: _____
Tél. Bur.: _____ Rés.: _____

Règlements disponibles en magasin.

595, rue Saint-Joseph Est, Québec 418-525-4841

laliberté

depuis 1867

STATIONNEMENT GRATUIT AVEC ACHAT

• Cinéplex Orson • Place Cartier • Place Jacques Cartier • Place Jean Lesage • Hôtel Ramada



ONTARIO



QUÉBEC



ÉTATS-UNIS

C'EST BIEN MOINS CHER AU QUÉBEC.

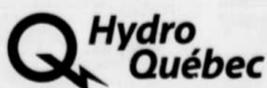
Parmi les plus bas en Amérique du Nord, les tarifs d'Hydro-Québec sont plus avantageux que ceux offerts par les autres entreprises d'électricité du nord-est des États-Unis et de l'est du Canada. De plus, Hydro-Québec vise à poursuivre un objectif de stabilité des prix de son électricité pour les prochaines années. Une autre raison qui fait de l'électricité une source d'énergie de premier choix.

Indice comparatif des prix de l'électricité Clients résidentiels.

Montréal, QC	60 \$
Ottawa, ON	74 \$
Toronto, ON	83 \$
Boston, É-U	168 \$

Consommation : 1000 kWh/mois
Factures mensuelles arrondies au dollar près (toutes taxes exclues).
Tarifs en vigueur au 1^{er} mai 2000.
En dollars canadiens.

L'électricité, c'est bien moins cher.
Étiez-vous au courant ?



PROCESSUS BUDGÉTAIRE La faute du système britannique

■ QUÉBEC — Le chef de l'opposition, Jean Charest, continue de s'en prendre au manque de transparence du gouvernement de Bernard Landry dans le processus budgétaire, mais le premier ministre rétorque que c'est la faute du système parlementaire britannique. M. Landry a resservi cet argument auquel il avait déjà fait allusion dans le discours inaugural en réplique aux attaques lancées, hier, par le chef libéral. « Dans le discours inaugural, ce qui vous a peut-être échappé, a lancé le premier ministre, j'ai dit formellement que le gouvernement du Québec devait moderniser son processus budgétaire. Nous avons un processus britannique qui implique le secret, a-t-il précisé, comme à Westminster (Angleterre) et comme à Ottawa. » M. Landry a ensuite expliqué qu'un système présidentiel, comme celui des États-Unis, par exemple, permettrait d'être beaucoup plus ouvert et transparent dans la préparation ou la présentation du budget. « C'est un système qui est digne d'admiration, a affirmé le premier ministre, et plusieurs autres pays fonctionnent comme cela. Nous sommes limités par le système parlementaire britannique, mais, dans ce cadre rigide, on va quand même essayer d'imiter un peu les Parlements plus transparents. » (PC)



Landry: « Un processus britannique qui implique le secret... »

« Jouez plus »... pour aider les personnes âgées

Les libéraux dénoncent les « effets pervers » du budget Marois

GILBERT LEDUC
GLeduc@lesoleil.com

QUÉBEC—En puisant dans les poches des commerçants qui exploitent des appareils de loterie vidéo pour financer de nouveaux services pour les personnes âgées en perte d'autonomie et des mesures d'aide pour les joueurs compulsifs, le gouvernement du Québec va forcer les tenanciers de bars, de brasseries et de tavernes à inciter les consommateurs à jouer encore plus pour en arriver à combler leur perte de revenus.

C'est connu, des commerçants offrent déjà du café, de l'alcool et des repas gratuits à des joueurs invétérés pour qu'ils continuent de dépenser de dollars dans les appareils de Loto-Québec. Ils n'ont guère le choix, prétendent-ils. Si les appareils ne fonctionnent pas à plein régime, ils seront tout simplement déplacés par la société d'État vers d'autres établissements.

Les propriétaires de bars changeront-ils bientôt les chèques de bien-être social en argent sonnante pour permettre à un joueur de jouer encore plus ? s'est interrogé le député libéral de Saint-Laurent, Jacques Dupuis.

En compagnie de son collègue de Nelligan, Russell Williams, le porte-parole de l'équipe de Jean Charest en matière de sécurité publique a vilipendé, hier, le gouvernement Landry qui pompe une partie des revenus des détenteurs de licences d'exploitants de sites d'appareils de loterie vidéo pour subvenir aux besoins du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Dans le budget déposé, jeudi dernier, par la ministre des Finances, Pauline Marois, le gouvernement annonçait qu'il allait soutirer 50 millions \$ dans les commissions versées par Loto-Québec aux commerçants qui exploitent des appareils de loterie vidéo en abaissant leur part des revenus de 30% à 26%. En 1999-2000, Loto-Québec a versé 278 millions \$ en commission aux 4141 détenteurs de licences d'exploitant de loterie vidéo.

Des 50 millions \$, une somme de 30 millions \$ ira au Fonds d'aide pour personnes âgées en perte d'autonomie et une enveloppe de 20 millions \$ sera consacrée à des mesures d'aide aux joueurs compulsifs.

Selon les députés libéraux, cette mesure cache un « effet pervers » sans bon sens. « Le message que fait passer le gouvernement est bien simple: jouez plus, dépensez plus; c'est bon pour les personnes âgées en perte d'autonomie », a commenté Russell Williams. Et la pression se fera sur les commerçants.

« Afin de récupérer la perte de 50 millions \$, ils devront réaliser des ventes de 1,2 milliard \$ avec les appareils de loterie vidéo », a-t-il ajouté.

Présent à la conférence de presse de deux élus libéraux, le président de la Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec, Renaud Poulin, n'a pas nié que ses membres pourraient être tentés d'inciter les joueurs à dépenser davantage.

Il a parlé du « climat de pauvreté » dans lequel le gouvernement cherchait à enfoncer les commerçants. « En continuant à rendre les gens de plus en plus pauvres, on va peut-être, naturellement, les forcer à être un peu plus incitatif, soit pour consommer de l'alcool, soit pour jouer davantage », a déclaré M. Poulin qui prévoit que la baisse des commissions aura un « impact désastreux » pour certains commerces et que cela allait se traduire par des pertes d'emplois.

Il n'a pas manqué de souligné « l'incohérence » du gouvernement qui, d'un côté, finance des programmes d'aide pour les joueurs compulsifs et, de l'autre, impose des « quotas » aux exploitants d'appareils de loterie vidéo pour qu'ils réalisent des affaires toujours de plus en plus florissantes.

Le député Jacques Dupuis a souligné que « le gouvernement forçait les tenanciers à être en infraction à ses propres lois ». En effet, la Loi sur les permis d'alcool interdit à un détenteur d'un permis d'exploitation d'un appareil de loterie vidéo « d'inciter un client à jouer avec cet appareil. »

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES
À l'écoute de vos besoins
688-6039

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES
Discrétion, respect, présence continue en pré, per et postnatal pour une naissance que vous voulez parfaite.
855, av. Holland Bureau 202, Québec
688-6039

Tél-Aide Québec inc.
Service d'écoute téléphonique pour personnes en difficultés
VOUS VIVEZ DES MOMENTS DIFFICILES VOUS N'AVEZ PERSONNE À QUI PARLER...
Composez le
Tél.: 686-2433
1-877-700-2433

La Villa St-Léonard de Portneuf
Maison de réadaptation (sans confrontation) pour alcoolique polytoxicomane et mal-être (21 jours)
418.337.8808
1.800.550.8808

CENTRE DE FORMATION DE QUÉBEC
Pour trouver et garder un emploi, pour orienter votre carrière...
dérangez-nous!
Services gratuits
648-1617

La Maison des Femmes de Québec
Pour femmes victimes de violence conjugale avec ou sans enfant Hébergement - Intervention Consultation externe Écoute téléphonique, accompagnement dans les démarches
522-0042

Action chômage Québec
Aide aux personnes aux prises avec des problèmes découlant de l'application de la loi de l'assurance-emploi
Services gratuits
Tél.: 523-7117

MAISON Claude Bilodeau
Un organisme communautaire, sans but lucratif, localisé sur un site discret et paisible à Sainte-Marie de Beauce.
Reconnu par le ministère de la Santé et des Services sociaux comme projet pilote.
Conférences à la grandeur du Québec, axées sur les problèmes et solutions du jeu compulsif.
Appelez au 1-877-387-7071 pour savoir quelle date nous serons dans votre région.
www.maisoncb.ca

*Erratum : Lors d'une parution précédente, les chiffres de 92 \$ à Toronto et 191 \$ à Boston étaient inexacts. Nous regrettons cette erreur.

AFFAIRE MICHAUD
Première poursuite

■ MONTRÉAL — Yves Michaud réclame 15 000 \$ d'un universitaire pour propos diffamatoires à son endroit. Dans sa poursuite, M. Michaud reproche à Marc Angenot d'avoir « insinué fausseté et intentionnellement sur les ondes de Radio-Canada que le requérant avait tenu des propos antisémites ». Joint hier, le flamboyant défenseur du fait français a précisé qu'il s'agit de la première d'une série de requêtes devant les tribunaux. Yves Michaud a été plongé au cœur d'une tempête politique lorsque l'Assemblée nationale a voté une motion de blâme pour des paroles qu'il aurait prononcées au sujet des Juifs et des communautés ethniques. Depuis, il multiplie les interventions publiques pour obtenir réparation au tort qui aurait été fait injustement à sa réputation. M. C.

PÊCHE DE LA MORUE
Quota réduit dans le golfe
Des mesures nécessaires pour assurer la conservation du stock

OTTAWA (AFP) — Le quota de pêche à la morue dans une zone au sud de la province de Terre-Neuve, incluant l'archipel français de Saint-Pierre-et-Miquelon, a été réduit d'un quart pour l'année 2001, a annoncé hier le gouvernement canadien.

Le ministre canadien des Pêches et Océans, Herb Dhaliwal, a fixé à 15 000 tonnes le quota de pêche à la morue dans la zone 3Ps, alors qu'il était de 20 000 tonnes en 1999, suivant les recommandations du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques.

« La décision a été prise à la suite de consultations avec la France à propos du stock de 3Ps partagé » entre les deux pays, a précisé M. Dhaliwal dans un communiqué.

« Ces mesures sont nécessaires pour assurer le rétablissement et la conservation future du stock », a ajouté M. Dhaliwal.

Depuis trois ans, les scientifiques notaient un nouveau déclin des stocks de morue dans la zone au sud de Terre-Neuve. La pêche avait été rouverte partiellement en 1994, après un moratoire complet imposé en 1992 et 1993.

En mars 2000, le ministère canadien des Pêches, anticipant cette baisse, avait déjà ramené à 20 000 tonnes, contre 30 000 tonnes en 1999, le total admissible de capture (TAC) de morue dans cette zone.

Le gouvernement canadien avait décrété en 1992 un moratoire à la pêche à la morue au large de la côte est du Canada pour permettre une reconstitution des stocks mis à mal notamment par la pêche excessive et la prolifération des phoques. Plus de 40 000 personnes vivant directement ou indirectement de la pêche avaient alors perdu leur emploi au Canada.

CHANTIERS NAVALS
Un bulletin de santé dès aujourd'hui

HALIFAX (PC) — L'industrie de la construction navale pourra jeter un premier coup d'œil aujourd'hui sur un rapport qui vise à donner un second souffle à cette industrie.

L'équipe du projet de partenariat entre la construction navale et la marine industrielle dévoilera ses conclusions et ses recommandations à Halifax.

Le coprésident de l'équipe, Les Holloway, n'a pas voulu donner de détails sur le rapport, hier, mais il a précisé que l'équipe a rejeté l'idée de fermer des chantiers navals dans la région de l'Atlantique pour en préserver d'autres.

Avant les dernières élections fédérales, le ministre de l'Industrie, Brian Tobin, avait promis que son gouvernement travaillerait à revitaliser cette industrie. Il avait ajouté que le fédéral pourrait revoir sa propre politique d'achat afin de s'assurer qu'il acquiert des navires canadiens pour ses traversiers, sa garde côtière et ses navires.

On s'attend à ce que le rapport recommande entre autres de plus grands investissements dans la recherche et le développement ainsi qu'un meilleur accès aux crédits d'impôts, aux garanties de prêts et aux programmes de formation.

ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE DANS MERCIER
Non à la nouvelle loi électorale

L'ADQ songe à recourir aux tribunaux pour empêcher la tenue du scrutin, lundi



Le chef de l'ADQ, Mario Dumont.

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

MONTRÉAL — Le chef de l'Action démocratique du Québec pourrait recourir aux tribunaux pour empêcher que l'élection complémentaire dans Mercier se tienne selon la nouvelle loi électorale. L'idée la plus radicale à laquelle réfléchit Mario Dumont consiste à réclamer une injonction pour bloquer la tenue du scrutin, le lundi 9 avril.

Hier, de passage dans la circonscription montréalaise pour donner un coup de main à son candidat André Larocque, M. Dumont a indiqué que ses conseillers n'ont écarté aucun scénario.

En décembre 1998, l'ADQ a obtenu un jugement invalidant certains aspects de la législation. La Cour supérieure a notamment supprimé la rémunération versée aux représentants que les deux principaux partis dans un comté désignent pour surveiller leurs intérêts aux tables de scrutin. Elle a estimé qu'il s'agit d'un avantage injuste envers les tiers partis.

Le premier projet de loi du gouvernement Landry a apporté les modifications pour se conformer au jugement. Maintenant, c'est au directeur du scrutin qu'il appartient de payer des représentants qu'il nomme sur recommandation des mêmes principaux partis.

Dès le dépôt de la loi, M. Dumont a accusé le gouvernement de contourner le verdict. Il s'est élevé contre le fait que la législation a été adoptée sans débat et qu'elle est venue changer les règles du jeu pour la partie électorale déjà en cours dans Mercier.

Le chef de parti a insisté sur le fait qu'aucune décision n'est prise. « C'est sûr qu'il y a des problèmes (avec la loi). C'est sûr que le juridique fait partie des options. »

Il n'a pas voulu écarter la possibilité de déposer un recours judiciaire qui empêcherait l'élection de se dérouler, lundi. Mais M. Dumont redoute les contrecoups que cela pourrait provoquer.

Si l'ADQ fait « retarder une élection, comment la population va réagir ?

s'est-il demandé. Si tu perds l'injonction, la population peut réagir mal.

« Mais en même temps, il y a un problème démocratique de fond. Tout ça est à l'étude et une couple d'avocats y travaillent. Jusqu'où le fait de refaire le même mécanisme en appelant le représentant un employé du directeur du scrutin, jusqu'où cela peut être considéré comme un tour de passe-passe? Si c'est jugé comme une vraie différence, cela nous force à refaire tout le fardeau de la preuve ».

Parmi les autres hypothèses, il y a la possibilité de demander l'interdiction de verser toute somme aux représentants des partis principaux, tant qu'un juge n'aura pas statué sur la loi. La contestation pourrait aussi se concrétiser après la tenue du scrutin complémentaire.

Et il pourrait ne rien se passer du tout, sur le front des tribunaux, a fait savoir le meneur de l'ADQ. « Nos ressources, notre temps, notre énergie, c'est en théorie pour la politique, pas pour le juridique. »

Complets
MARC ANDREW
3 boutons
289⁹⁹
2 pour **500\$**

MARC ANDREW
Place Ste-Foy (418) 657-6636

P.D.S.F. **21 500 \$**

P.D.S.F. **22 500 \$**

L'Acura 1.7EL ou Integra 2001

288 \$⁺/mois

L'ACURA 1.7EL 2001
Incluant:
tout nouveau
moteur 1,7
litre VTEC,

ACURA
fait le
printemps.

coussins gonflables avant et latéraux (SRS), freins à disque aux 4 roues avec ABS, climatiseur, groupe électrique, radio AM/FM avec lecteur CD, régulateur de vitesse, roues en alliage et tellement plus...

L'ACURA Integra 2001 Incluant: climatiseur, groupe électrique, radio AM/FM avec lecteur CD, antenne électrique, becquet arrière, roues en alliage et tellement plus...



Offres de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. seulement. Tarif mensuel de location-bail d'une durée de 48 mois établi pour les Acura 1.7EL (modèle ES3561E) et Integra (modèle DC4341PB) 2001 neuves. Total des paiements de 17 224 \$ et 16 503 \$ respectivement. Un acompte de 3 400 \$ pour la 1.7EL, de 2 679 \$ pour l'Integra et un premier versement sont requis. Un dépôt de sécurité est exigé pour la 1.7EL, seulement; pour l'option 0\$ comptant, seul le premier versement est requis. Les modèles offerts peuvent différer des photographies. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,10 \$ par kilomètre supplémentaire). Taxes, immatriculation et assurance en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée.

*P.D.S.F. de 21 500 \$ pour l'Acura 1.7EL (modèle ES3561E) et de 22 500 \$ pour l'Acura Integra (modèle DC4341PB) 2001 neuves. Transport et préparation (900 \$), taxes, immatriculation et assurance en sus. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Les modèles offerts peuvent différer des photographies. Visitez votre concessionnaire pour plus de détails. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Assistance routière 24 heures Acura.

ACURA
Optima
QUEBEC

4901, boul. des Galeries,
Québec (Québec) G2K 1X1
☎ (418) 622-8180
☎ Ext.: 1-888-21-ACURA
www.acuraoptima.com

Pohénégamook
Ouvert 4 saisons
ça s'dit pas, ça s'vit!

1 Forfait plein air 139 \$ / Pers / occ. double + taxes INCLUANT : Hébergement : 2 nuits 5 repas Activités autonomes Équipements plein air (Vélo, tir à l'arc, ski de fond, etc.) Accès au Centre de Santé (Piscine, sauna, bain tourbillon)	2 Forfait détente 199 \$ / Pers / occ. double + taxes INCLUANT : Hébergement : 2 nuits 5 repas 1 forfait de 2 soins (valeur de 60 \$) Activités autonomes Équipements plein air (Vélo, tir à l'arc, ski de fond, etc.) Accès au Centre de Santé (Piscine, sauna, bain tourbillon)	3 Forfait famille 259 \$ / adultes 2 enfants + taxes INCLUANT : Hébergement : 2 nuits Maisonnée avec cuisinette Lingerie et serviettes fournies Activités autonomes Équipements plein air (Vélo, tir à l'arc, ski de fond, etc.) Accès au Centre de Santé (Piscine, sauna, bain tourbillon)
4 Forfait affaires 102 \$ / Pers / occ. simple + taxes INCLUANT : Hébergement : 1 nuit 3 repas Salle de réunion Matériel télé vidéo Activités encadrées Équipements plein air (Vélo, tir à l'arc, ski de fond, etc.) Accès au Centre de Santé (Piscine, sauna, bain tourbillon)	5 Forfait association et groupe 164 \$ / Pers / occ. double + taxes Exclusif pour groupe de 20 personnes (minimum) INCLUANT : Hébergement : 2 nuits Plus 2 déjeuners, 2 dîners, 2 soupers Animation + équipement Accès au Centre de Santé (Piscine, sauna, bain tourbillon)	6 Forfait étapes sympathiques 57 \$ / Pers / occ. double + taxes Arrivée en vélo, en auto, en moto, en VTT, en motoneige ou à pied INCLUANT : Hébergement : 1 nuit 1 Souper, 1 coucher, 1 déjeuner Activités non incluses Accès au Centre de Santé (Piscine, sauna, bain tourbillon)
7 Forfait scolaire 55 \$ Primaire, Secondaire / Pers + taxes 60 \$ Collégial, Universitaire / Pers INCLUANT : Hébergement : 1 nuit 3 repas et Collation Activités encadrées Équipements plein air (Vélo, tir à l'arc, ski de fond, etc.) Accès au Centre de Santé (Piscine, sauna, bain tourbillon)	8 Forfait Duo 2 nuits, détente, VTT 274 \$ / Pers / occ. double + taxes Exclusif aux groupes de 6 personnes (minimum) INCLUANT : Hébergement : 2 nuits 5 repas 1 forfait de 2 soins (valeur de 60 \$) 1/2 journée en VTT (1 VTT / personne) Huile, essence, guide, assurance, franchise 1 000 \$ Activités autonomes Équipements plein air (Vélo, tir à l'arc, ski de fond, etc.) Accès au Centre de Santé (Piscine, sauna, bain tourbillon)	9 Forfait VTT 143 \$ / Pers / occ. double + taxes Exclusif aux groupes de 6 personnes (minimum) INCLUANT : Hébergement : 1 nuit 1 souper, 1 coucher, 1 déjeuner 1/2 journée de VTT (1 VTT / personne) Huile, essence, guide, assurance, franchise 1 000 \$ Accès au Centre de Santé (Piscine, sauna, bain tourbillon)

L'ÉTÉ EST À NOS PORTES, APPELEZ-NOUS
1-800-463-1364 www.pohenegamook.com

En vigueur : du 5 janvier 2001 au 31 mars 2001 • du 5 janvier 2001 au 31 mars 2001 (sauf relâche scolaire et St-Valentin) • du 18 mai au 17 juin 2001 • du 7 sept. au 21 oct. 2001 (sauf Action de Grâce)

Pohénégamook Santé Plein Air 1723, chemin Guérette, Pohénégamook (Québec) G0L 1J0 Tél. : (418) 859-2405 / Téléc. : (418) 859-3315

PRODUITS POUR ENFANTS
Cosco paie 1,3M\$ US
pour des défauts
La firme évite ainsi
des poursuites pour camouflage

WASHINGTON (Reuters) — Le fabricant de produits pour enfants Cosco, filiale du groupe canadien Industries Dorel, a accepté un règlement à l'amiable sans précédent de 1,3 million \$ US avec les autorités américaines afin de se défaire des accusations de camouflage de défauts sur certains produits, tels ses lits pour bébés, responsables de deux décès et de plus de 300 blessures.

La U.S. Consumer Product Safety Commission a aussi indiqué, hier, que Safety 1st, autre filiale récemment acquise par Dorel, avait reçu une amende 450 000 \$ US pour avoir délibérément caché des informations au sujet de défauts sur deux produits ayant fait l'objet d'un rappel, soit une marchette pour bébés et un réchaud pour serviettes de bébés.

La commission américaine soutient que Cosco a redessiné ou réétiqueté cinq produits après avoir été informé que ses lits, chaises hautes, poussettes et sièges d'auto pour enfants avaient causé plus de 300 blessures. Cosco n'aurait pas rapidement informé la commission de ses plaintes, contrairement à ce que requièrent les lois américaines.

En fait, Cosco n'a avoué les défauts que lorsque la commission a eu vent des problèmes et a contacté la compagnie pour avoir plus d'information. Selon la présidente de la commission, Ann Brown, il s'agit de la plus forte amende jamais imposée à un fabricant de produits pour enfants.

Dorel a pour sa part nié toute faute ou responsabilité dans les incidents et affirmé que les parents pouvaient avoir une « confiance totale » dans ses produits.

« Cosco et Safety 1st concluent cette entente uniquement à des fins de règlement, afin d'éviter des frais judiciaires supplémentaires et de mettre fin à ce dossier. Les deux entreprises rejettent toute responsabilité ou faute », a indiqué Dorel dans un communiqué.

MEURTRE D'UNE ADOLESCENTE HANDICAPÉE

Rachel Capra-Craig
apte à subir son procès

MONTRÉAL (PC) — Une femme accusée de meurtre à la suite du décès de sa fille lourdement handicapée, empoisonnée par un cocktail de médicaments, a été déclarée apte à subir son procès, hier.

Rachel Capra-Craig, 46 ans, a subi une évaluation psychiatrique après avoir été accusée de meurtre prémédité relativement au décès de sa fille de 14 ans, Chelsea, survenu le 19 mars dernier.

Le tribunal a ordonné, hier, que la mère soit renvoyée à l'Institut Pinel de Montréal pour y recevoir des soins psychiatriques jusqu'à sa prochaine comparution, fixée au 11 juin prochain.

L'accusée n'a montré aucune émotion durant les procédures, tout comme son mari, Jim Craig, qui était présent. Ce dernier n'a pas adressé la parole aux journalistes.

Aucun plaideur n'a été présenté par la défense, hier. L'un des avocats de Rachel Craig, M^{re} Marc David, a affirmé que c'était une procédure normale dans un procès pour meurtre prémédité et que le plaideur sera présenté seulement après l'enquête préliminaire.

Chelsea Craig souffrait d'une maladie rare appelée le syndrome de Rett, qui réduit considérablement la capacité du malade à communiquer verbalement, à contrôler les mouvements de son corps et même à respirer normalement. Chelsea était incapable de parler et de se nourrir seule, ce qui exigeait une présence constante de ses parents.

Selon les autorités policières, l'adolescente serait morte dans la résidence familiale de Pointe-Claire, après avoir avalé plusieurs sortes de médicaments.

Sa mère aurait également ingurgité ce cocktail. La procureure de la Couronne, M^{re} Hélène Morin, a dit que d'ici le 11 juin, la Couronne devrait avoir le temps de présenter sa preuve aux avocats de la défense.

« M^{re} Craig est jugée apte à subir son procès, ce qui signifie qu'elle comprend la nature des accusations portées contre elle et qu'elle peut en discuter avec son avocat », a ajouté M^{re} Morin.



Jim Craig, le mari de l'accusée, était présent, hier, mais il n'a pas adressé la parole aux journalistes.

Plus tôt, hier, M^{re} David avait mentionné que l'accusée avait reçu beaucoup de soutien de la part du public.

« M^{re} Craig souhaite exprimer sa gratitude à son mari, à sa famille, à ses amis ainsi qu'au public pour le soutien qu'elle reçoit durant cette épreuve », a-t-il précisé.

« Les messages d'appui lui proviennent par courrier postal, par télécopieur et par courriel. C'est encourageant pour elle. »

Cette histoire a été comparée à la mort de Tracy Latimer. La jeune fille de 12 ans souffrait d'infirmité motrice cérébrale et elle est morte par asphyxie à la suite de l'inhalation de vapeurs d'essence, en 1993. Elle ne pouvait ni marcher, ni parler, ni se nourrir d'elle-même.

Son père, l'agriculteur Robert Latimer, de la Saskatchewan, a été reconnu coupable de meurtre non prémédité. L'homme a toujours affirmé qu'en posant ce geste, il voulait soulager sa fille de toutes ses souffrances.

ENFOUISSEMENT
ILLÉGAL
À SHERBROOKE
Québec n'a
jamais mis
la Ville
en infraction

SHERBROOKE (PC) — Le ministère de l'Environnement du Québec n'a jamais fait part d'infraction au site d'enfouissement de la Ville de Sherbrooke, même si une partie du terrain a servi à accumuler des déchets alors que cela n'était pas permis à cet endroit.

C'est ce qu'a indiqué hier M. Berthold Brochu, un ingénieur en poste à la direction régionale de l'Estrie du ministère de l'Environnement à la fin des années 70. Celui-ci témoignait lors de l'audition du recours collectif contre la Ville de Sherbrooke, intenté par des citoyens de Fleurimont évacués à la suite d'émanations de biogaz provenant d'un dépotier sherbrookoise.

Il a noté qu'à l'issue de sa première visite des lieux, en 1977, il a vu des déchets sur un lot non autorisé à cet effet.

Aux questions de l'avocat des Fleurimontois qui poursuivent la Ville de Sherbrooke, M^{re} François Gérin, M. Brochu a reconnu que bien qu'il n'y avait pas d'autorisation de mettre des déchets sur le lot 22-1, cela a été toléré. Il n'y a pas eu de constat d'infraction et le tout a été régularisé par l'émission du certificat de conformité de 1981.

L'avocat de la Ville de Sherbrooke a fait observer que la municipalité n'était pas assujettie à la limite de 200 mètres avec le territoire habité, car le site d'enfouissement existait déjà avant l'adoption de la loi.

D'autres spécialistes viendront témoigner, aujourd'hui, sous différents aspects techniques, dans ce procès qui devrait durer neuf semaines.



Directement du manufacturier
DE RETOUR À QUÉBEC
Du 31 mars au 8 avril 2001

4 derniers jours

Vente d'entrepôt
Prix imbattables

60%
de rabais*

* Sauf sous-vêtements et accessoires

Collection
Printemps/Été 2001

Plaza Laval
2750, chemin Sainte-Foy, local #114
Face à l'hôpital Laval
418-652-0700

INSTITUT ATHÉNA

DONNEZ-VOUS DES OUTILS DE PERFECTIONNEMENT

Les AVANTAGES de l'Institut ATHÉNA

- Horaires flexibles
- Maximum de 8 personnes par cours
- Possibilité de donner la formation à vos bureaux
- Organisme accrédité par la loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre (loi du 1%)

TRAITEMENT DE L'IMAGE *Donnez-vous des outils pour vos documents de présentation*

ILLUSTRATOR 9.0	PHOTOSHOP 6.0	PRODUCTION VISUELLE
IN DESIGN 1.5	QUARKXPRESS 4.1	

WEB *Donnez-vous des outils pour construire et mettre à jour une page web*

ASP	FIREWORKS	HTML
DREAMWEAVER	FLASH 5	IMAGE READY
DREAMWEAVER ULTRADEV.	FLASH 5 PROG.	JAVASCRIPT
	FRONT PAGE	XML
	GO LIVE 5	LIVE MOTION

Nous offrons aussi des cours de mise à niveau pour Illustrator, Photoshop et Flash.

INSCRIVEZ-VOUS
Informations 418-651-0736
fr@formationx.com
www.formationx.com

PROTOCOLE DE KYOTO
L'Europe
demande au
Canada de
jouer la carte
de l'énergie

OTTAWA (PC) — Le Canada devrait jouer la carte de l'énergie pour convaincre les États-Unis de restaurer leur appui au protocole de Kyoto sur les changements climatiques, a proposé la commissaire à l'environnement de l'Union européenne, hier.

Les réserves de gaz naturel et d'autres sources d'énergie canadiennes pourraient fournir au Canada un moyen d'obtenir des Américains qu'ils réévaluent leur retrait du traité, a dit M^{re} Margot Wallström. Ce serait une occasion en or de mettre un peu de pression sur les États-Unis, a fait valoir M^{re} Wallström au cours d'une conférence de presse, après un entretien avec le ministre de l'Environnement, David Anderson.

M. Anderson a dit partager la déception des Européens devant la décision américaine, mais rejette la suggestion que le Canada se serve de ses ressources énergétiques pour exercer des pressions politiques.

« Il y a toutes sortes de gens qui pensent que nous devrions nous servir de la carte de l'énergie — dans le dossier des pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, dans celui du bois d'œuvre, dans celui du bœuf albertain (...) »

« J'ai eu de bonnes discussions avec la commissaire de l'Union européenne à l'environnement (...) mais je crois que nous sommes mieux placés que les Européens pour déterminer la meilleure combinaison diplomatique. »

Il a répété que le Canada soutient toujours fermement le traité de Kyoto, en vertu duquel il s'est engagé à réduire de 6% par rapport aux niveaux de 1990 les émissions de gaz à effet de serre, d'ici 2010.

M. Anderson s'est montré beaucoup plus critique face aux Européens pour leur attitude devant les négociations de Kyoto qu'à l'égard des Américains pour leur retrait du traité. Il a accusé les Européens de faire montre de rigidité sur la question de ce qu'on appelle les « puits » de carbone.

La position qu'il défend est que le Canada devrait pouvoir utiliser la protection des forêts et des terres cultivables, qui absorbent le carbone, dans le calcul de ses obligations en vertu du traité de Kyoto.

M^{re} Wallström craint que de tels puits de carbone ne se transforment en échappatoires, mais affirme que l'Union européenne est prête à en discuter.

VESTONS SPORT
Large sélection à partir de 129\$ jusqu'à 350\$
À coordonner avec l'un de nos pantalons habillés ou sport, tels que nos cargos ou jeans.

PROMOTION PRINTEMPS 2001

CUIRS
Il n'y a rien comme le cuir!
Pour un look actuel, toujours à la mode.
À partir de 249\$

La mode selon votre rythme de vie

Montréal
Québec
Toronto
Ottawa
Gatineau
Chicoutimi
Drummondville
Sherbrooke
Trois-Rivières

PLACE LAURIER, STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE, QUÉBEC • PLACE FLEUR DE LYS, QUÉBEC
visitez notre site web **www.ernest.ca**

DÉCÈS ET AVIS

AUGER, Marie-Louise, Québec
BAILLARGEON, Isabelle Guimond, St-Pierre Montmagny
BÉLANGER, Rose-Aimée, Lauzon
BOLDUC, Joseph, Beauport
CLOUTIER, Raymond, Québec
CÔTÉ, Bernadette, Plessisville
DAUDELIN, Charles
GAGNON, Cécile Duval, St-Roch-des-Aulnaies
GRÉGOIRE, Alice, Québec
LETARTE, Roland, Beauport
POULIN, Mariette, Québec
ROBERGE, Pauline Côté, Saint-Romuald
ROULEAU, Marie-Louise Jalbert, La Pocatière
ROUTHIER, Soeur Cécile (Soeur Alice-Marie), Lévis
TREMBLAY, Cécilia Blanche Fortin, Beauport

ges de sympathie peuvent se traduire par un don à la fondation Les Diabétiques du Québec; des formulaires seront disponibles au salon.
 Pour renseignements 418-248-0545 sans frais; 1-888-248-0545 Télécopieur 418-248-2621 Courriel Inormand@globetrotter.net

BÉLANGER Rose-Aimée
 Au Centre d'accueil Le Faubourg, le 4 avril 2001, à l'âge de 94 ans, est décédée dame Marie-Louise Auger, épouse de feu Evariste Racette. Elle demeurait à Québec. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Le service religieux sera célébré le vendredi 6 avril 2001 à 11h, en l'église St-Jean-Baptiste de Québec, 490, rue St-Jean, Québec et de là au cimetière Belmont. La famille recevra les condoléances 30 minutes avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil, sa soeur Marie-Ange Auger, ainsi que plusieurs neveux, nièces et ami(e)s. Nos remerciements au personnel du 3e étage du centre d'accueil Le Faubourg pour les bons soins prodigués.
 Pour renseignements **Coopérative funéraire du Plateau 693, Nérée-Tremblay Sainte-Foy (Québec) G1N 4R8** (418) 688-2411 télécopieur (418) 688-2414 courriel cfp@videotron.net

BAILLARGEON Isabelle Guimond
 À l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le 1er avril 2001, à l'âge de 86 ans, est décédée dans la sérénité dame Isabelle Guimond, épouse de feu M. Charles Eugène Baillargeon. Elle demeurait à St-Pierre, comté Montmagny. La famille recevra les condoléances à la maison funéraire **Laurent Normand Inc. 115 rue St-Louis Montmagny** vendredi, de 19h à 22h et samedi, jour des funérailles, à compter de 9h. Le service religieux sera célébré le samedi 7 avril, à 10h30, en l'église St-Joseph de Lauzon.

BOLDUC Joseph
 Au centre hospitalier St-Augustin de Beauport, le mercredi 4 avril 2001, à l'âge de 83 ans et 8 mois, est décédé monsieur Joseph Bolduc, époux de dame Yvette Levesque. Il demeurait à Beauport, autrefois de Baie-Comeau. La famille recevra parents et amis au salon de la **coopérative funéraire de La Seigneurie 2450 av. St-Clément Beauport (Giffard)** le vendredi 6 avril, de 14 à 17h et de 19 à 22h ainsi que le samedi 7 avril, de 9 à 13h. Les funérailles seront célébrées le samedi 7 avril, à 13h30, en l'église de La Nativité-de-Notre-Dame, 25 rue du Couvent, à Beauport et la mise en cendre se fera par la suite au cimetière St-Charles, 1460 boul. Wilfrid-Hamel, Québec. Outre son épouse, monsieur Bolduc laisse dans le deuil ses enfants, Pauline (Annie Guimond) (feu Aimé Gagnon), Fernand Guimond (feu Camille Guimond (Judith Langlois), Armand Baillargeon (Yvonne Ouellet), Yvette Baillargeon (Léopold Blais), feu Fernand Baillargeon (Philomène Beaumont), feu Maurice Baillargeon (Luce Tanguy), ainsi que ses neveux et nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation Canadienne des maladies du rein 1270 Ch. St-Foy, bureau 2142, Québec G1S 2M4. Pour renseignements 525-6044 télécopieur 525-6971 Courriel: coop@anse@videotron.ca

CÔTÉ Bernadette
 À Plessisville, le 31 mars 2001, est décédée à l'âge de 93 ans, Mme Bernadette Côté, fille de Napoléon Côté et de Louise Laliberté, domiciliée à Plessisville. Les funérailles auront lieu le samedi 7 avril à 11h30, en l'église St-Calixte de Plessisville. La famille reçoit samedi, journée des funérailles à compter de 10h à la résidence funéraire **François M. Rousseau & Fils 1938, St-Louis Plessisville** (819) 362-7380 télécopieur (819) 362-0068 Mme Bernadette Côté laisse dans le deuil sa belle-soeur: Colette Jean (épouse de Rosaire Côté); ses neveux et nièces: feu Marcel Côté, Raymond (épouse de Gervais Pelletier), Denise (Claude Truchon), Colette (Laurier Levesque), Diane (Benoit Gasse) et son fils René ainsi que ses 9 petits-enfants et ses 7 arrière-petits-enfants. Il laisse aussi ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs: Anisye Guimond (feu Aimé Gagnon), Fernand Guimond, feu Camille Guimond (Judith Langlois), Armand Baillargeon (Yvonne Ouellet), Yvette Baillargeon (Léopold Blais), feu Fernand Baillargeon (Philomène Beaumont), feu Maurice Baillargeon (Luce Tanguy), ainsi que ses neveux et nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation Canadienne des maladies du rein 1270 Ch. St-Foy, bureau 2142, Québec G1S 2M4. Pour renseignements 525-6044 télécopieur 525-6971 Courriel: coop@anse@videotron.ca

DAUDELIN Charles
 1920-2001
 À l'Hôpital Général du Lakeshore, le 2 avril 2001, à l'âge de 80 ans, est décédé Charles Daudelin. Il laisse dans le deuil son épouse Louise Bissonnette, ses enfants: Eric (Christiane Duchesne), Nanouk (Gilles Lavi-

gne), Rémy (Mireille Rabreau), Katia, Valérie (Michel Carignan); ses onze petits-enfants ainsi que ses sœurs: Annette (feu Edouard Olivier) et Doris (Fernand Labbé) et son frère Georges. Les funérailles auront lieu à Mont-de-la-Croix le samedi 7 avril à 14h30 en la chapelle du Sacré-Coeur de la basilique Notre-Dame (426, St-Sulpice). Parents et amis sont invités à rencontrer les proches à partir de 13h30. L'exultité des lieux pourrait restreindre l'accessibilité. **Complexe funéraire Fortin Incineration C.I.F.** (514) 386-9771

GAGNON Cécile Duval
 Au CHSLD de St-Eugène de L'Islet, le 3 avril 2001, à l'âge de 85 ans, est décédée dame Cécile Duval épouse de feu M. Lorenzo Gagnon. Elle demeurait à St-Roch-des-Aulnaies. Les membres de sa famille accueilleront parents et amis (es) au **Salon paroissial de St-Roch-des-Aulnaies 962, de la Seigneurie** vendredi de 19h à 22h; samedi jour des funérailles à compter de 9h30. Le service religieux sera célébré le samedi 7 avril à 11h en l'église de St-Roch-des-Aulnaies, suivi de l'inhumation au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Normand (Claire Jacques), Brigitte (Jean-Pierre Marchand); ses petits-enfants: Marie-Pierre, Olivier, Félix-Alexis, Justine et Rachel Jacques-Gagnon, Guillaume, Mathieu et Justin Marchand; son frère, ses sœurs, son beau-frère et sa belle-soeur: Gérard (Alida Beauregard), Rose-Anna (feu Oscar Denis), Marie-Anna (feu Auguste Bernier), Marie-Ange (feu Arthur Dubé), Imelda (feu Joseph Bonenfant), Jeanne-D'Arc (Norbert Bérubé); ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et amis(es). Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Société Alzheimer Chaudière-Appalaches, C.P. 1, Ste-Marie, Québec, G6E 3B4. Des formulaires seront disponibles au salon.
 Pour renseignements ou messages de sympathie **Maison funéraire De la Durantay et Fils** (418) 598-3093 télécopieur (418) 246-5115 courriel: duran4ge@globetrotter.net

LETARTE Roland
 Au CHA de l'Enfant-Jésus, le 3 avril 2001, à l'âge de 79 ans et 9 mois, est décédé M. Roland Letarte, époux de Mme Rita Lemay. Il demeurait à Beauport. Selon ses volontés, il ne sera pas exposé. Un service sera chanté en présence des cœurs de la paroisse le samedi 7 avril à 11h, en l'église de Beauport. L'inhumation se fera au cimetière paroissial, sous la direction de la **Coopérative funéraire Côte de Beauport 45, rue Ste-Marguerite Beauport**. La famille recevra les condoléances à l'église, une heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants et ses gendres: Francine (Denis Renault), Claudette (Bertrand Dubau), Céline (Gilles Martel), Hélène (Patrick Parent), Diane (Mario Girard), Suzanne (Stéphane Harbec); ses petits-enfants: Annick (Stéphane), Christian, Pascal, Marie-Claude (Stéphane), Marie-Eve, Dany et Patricia; ses frères et ses sœurs: Rose (feu Omer Paquet), Adrienne (feu Jules Jobidon), Victor (feu Louisette Côté), Edouard (feu Georges Vézina), feu Jean-Paul (Georgette Laplante), feu Lucien (Denise Malo); ses beaux-frères et ses belles-soeurs: Simone Lemay, Denise Lemay (Denis Ruel), Gertrude Lemay (Jean-Claude Tremblay), Louis Lemay (Denise Vachon); ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Que toute marque de sympathie se traduise par un don à la Fondation des maladies du cœur du Québec, 1248, ch. Sainte-Foy, bureau 200, Québec, Qc G1S 2M5. Si désiré, condoléances par télécopieur à 827-1162.
 Pour renseignements 827-3110 courriel cooperative@sympatico.ca

POULIN Mariette
 Au CHUQ Hôtel-Dieu de Québec, le 30 mars 2001, à l'âge de 71 ans, est décédée dame Mariette Poulin, fille de feu Joseph Poulin et de feu Rosée Morin. Elle demeurait à Québec. Le service religieux sera célébré le samedi 7 avril 2001, à 11h, en l'église Saint-Albert-le-Grand. L'inhumation se fera au cimetière Saint-Charles. La famille recevra les condoléances à l'église, une heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil ses sœurs: Germaine, Louise (Charles Eddy Gilbert); ses belles-soeurs et son beau-frère: Juliette Gilbert, Juliette Rodrigue et Jean-Roch Larochelle. Elle était aussi la soeur de Marie-Blanche, Paul-Émile, Josaphat, Armand, Paul-Guy et Paula, tous décédés, ainsi que plusieurs neveux et nièces. La direction des funérailles a été confiée à l'époux en premières nocces de feu dame Alice Harton et en secondes nocces de feu dame Angéline Bilo-deau. Le service religieux sera célébré le vendredi 6 avril à 14h, en la chapelle de la Maison provinciale des Soeurs de la Charité de St-Louis, Lévis, sous la direction de la maison funéraire **Gilbert & Turgeon Ltée Lévis 837-4757 télécopieur 837-9317 courriel gilbert@turgeon.qc.ca**

ROUTHIER Soeur Cécile (Soeur Alice-Marie)
 À la Maison provinciale des Soeurs de la Charité de St-Louis, le 3 avril 2001, à l'âge de 83 ans, dont 63 ans de vie religieuse, est décédée Soeur Cécile Routhier, fille de feu M. Emile Routhier qui était

ROULEAU Marie-Louise Jalbert
 À l'hôpital Notre-Dame de Fatima de La Pocatière, le 3 avril 2001, à l'âge de 102 ans, est décédée dame Marie-Louise Jalbert, épouse de feu M. Wilfrid Rouleau (Bébé). Elle demeurait à la résidence Hélène Lavoie de Rivière-Ouelle et autrefois à La Pocatière, Kamouraska. Les membres de la famille accueilleront parents et amis à la résidence funéraire **Marius Pelletier inc. 409, 9e Rue La Pocatière** vendredi de 14h à 17h et de 19h à 22h, samedi de 12h à 13h45. Le service religieux sera célébré le samedi 7 avril 2001, à 14h, en la cathédrale Sainte-Anne-de-la-Pocatière suivi de l'inhumation au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses neveux et nièces des familles Jalbert et Rouleau, de nombreux parents et amis. La famille voudrait remercier le personnel de la résidence Hélène Lavoie de Rivière-Ouelle pour leur dévouement et les bons soins prodigués. Pour renseignements et messages de sympathie: (418) 856-3371 Téléc.: (418) 856-4674 Courriel rmpel@globetrotter.net

ROUTHIER Soeur Cécile (Soeur Alice-Marie)
 À la Maison provinciale des Soeurs de la Charité de St-Louis, le 3 avril 2001, à l'âge de 83 ans, dont 63 ans de vie religieuse, est décédée Soeur Cécile Routhier, fille de feu M. Emile Routhier qui était

ROUTHIER Soeur Cécile (Soeur Alice-Marie)
 À la Maison provinciale des Soeurs de la Charité de St-Louis, le 3 avril 2001, à l'âge de 83 ans, dont 63 ans de vie religieuse, est décédée Soeur Cécile Routhier, fille de feu M. Emile Routhier qui était

ROUTHIER Soeur Cécile (Soeur Alice-Marie)
 À la Maison provinciale des Soeurs de la Charité de St-Louis, le 3 avril 2001, à l'âge de 83 ans, dont 63 ans de vie religieuse, est décédée Soeur Cécile Routhier, fille de feu M. Emile Routhier qui était

ROUTHIER Soeur Cécile (Soeur Alice-Marie)
 À la Maison provinciale des Soeurs de la Charité de St-Louis, le 3 avril 2001, à l'âge de 83 ans, dont 63 ans de vie religieuse, est décédée Soeur Cécile Routhier, fille de feu M. Emile Routhier qui était

ROBERGE Pauline Côté
 Au CHSLD Chanoine-Audet, le 3 avril 2001, à l'âge de 85 ans et 9 mois, est décédée dame Pauline Côté, épouse de feu M. Roland Roberge. Elle demeurait à St-Romuald. La famille recevra les condoléances au funérarium **Claude Marcoux Ltée 2100 Ch. Du Sault St-Romuald** vendredi, de 19h à 22h, samedi, à compter de 9h. Le service religieux sera célébré le samedi, 7 avril 2001, à 11h, en l'église de St-Romuald. Elle laisse dans le deuil sa fille France, son gendre Robert Belleau, ainsi que plusieurs membres des familles Côté et Roberge. Un remerciement au personnel des CHSLD Notre-Dame de Lourdes de St-Michel de Bellechasse et CHSLD Chanoine-Audet de St-Romuald pour les bons soins prodigués. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à l'Association des bénévoles du CHSLD Notre-Dame de Lourdes ou à la Fondation de CHSLD Chanoine-Audet.
 Pour renseignements 839-8823 Télécopieur 839-0016 Courriel cmarcoux@videotron.ca Membre de la Corporation des Thanatologues du Québec

TREMBLAY Cécilia Blanche Fortin
 À l'hôpital de l'Enfant-Jésus du CHA, le 2 avril 2001, à l'âge de 91 ans, est décédée dame Cécilia Blanche Fortin, épouse de feu M. Théodore Tremblay. Elle demeurait à Beauport (quartier Montmorency). La famille accueillera parents et ami(e)s à la résidence funéraire **F.X. Bouchard Inc 4100, boul. Ste-Anne Montmorency** vendredi, jour des funérailles de 12h à 12h45. Le service religieux sera célébré le vendredi 6 avril 2001 à 13h, en l'église St-Grégoire et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil son fils Bernard; ses sœurs et ses belles-soeurs: Cécile Fortin Simard, Bernadette Fortin Vachon, Berthe Fortin Picard, Florence Fortin, Yvette Tremblay Desgagnés; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, filleul(e)s. Un merci aux équipes de l'unité coronarienne de l'hôpital de l'Enfant-Jésus pour les bons soins prodigués. Pour renseignements 663-9838 Condoléances par télécopieur 660-1614 courriel f.x.bouchard@videotron.net Membre de la Corporation des thanatologues du Québec

TREMBLAY Cécilia Blanche Fortin
 À l'hôpital de l'Enfant-Jésus du CHA, le 2 avril 2001, à l'âge de 91 ans, est décédée dame Cécilia Blanche Fortin, épouse de feu M. Théodore Tremblay. Elle demeurait à Beauport (quartier Montmorency). La famille accueillera parents et ami(e)s à la résidence funéraire **F.X. Bouchard Inc 4100, boul. Ste-Anne Montmorency** vendredi, jour des funérailles de 12h à 12h45. Le service religieux sera célébré le vendredi 6 avril 2001 à 13h, en l'église St-Grégoire et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil son fils Bernard; ses sœurs et ses belles-soeurs: Cécile Fortin Simard, Bernadette Fortin Vachon, Berthe Fortin Picard, Florence Fortin, Yvette Tremblay Desgagnés; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, filleul(e)s. Un merci aux équipes de l'unité coronarienne de l'hôpital de l'Enfant-Jésus pour les bons soins prodigués. Pour renseignements 663-9838 Condoléances par télécopieur 660-1614 courriel f.x.bouchard@videotron.net Membre de la Corporation des thanatologues du Québec

TREMBLAY Cécilia Blanche Fortin
 À l'hôpital de l'Enfant-Jésus du CHA, le 2 avril 2001, à l'âge de 91 ans, est décédée dame Cécilia Blanche Fortin, épouse de feu M. Théodore Tremblay. Elle demeurait à Beauport (quartier Montmorency). La famille accueillera parents et ami(e)s à la résidence funéraire **F.X. Bouchard Inc 4100, boul. Ste-Anne Montmorency** vendredi, jour des funérailles de 12h à 12h45. Le service religieux sera célébré le vendredi 6 avril 2001 à 13h, en l'église St-Grégoire et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil son fils Bernard; ses sœurs et ses belles-soeurs: Cécile Fortin Simard, Bernadette Fortin Vachon, Berthe Fortin Picard, Florence Fortin, Yvette Tremblay Desgagnés; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, filleul(e)s. Un merci aux équipes de l'unité coronarienne de l'hôpital de l'Enfant-Jésus pour les bons soins prodigués. Pour renseignements 663-9838 Condoléances par télécopieur 660-1614 courriel f.x.bouchard@videotron.net Membre de la Corporation des thanatologues du Québec

TREMBLAY Cécilia Blanche Fortin
 À l'hôpital de l'Enfant-Jésus du CHA, le 2 avril 2001, à l'âge de 91 ans, est décédée dame Cécilia Blanche Fortin, épouse de feu M. Théodore Tremblay. Elle demeurait à Beauport (quartier Montmorency). La famille accueillera parents et ami(e)s à la résidence funéraire **F.X. Bouchard Inc 4100, boul. Ste-Anne Montmorency** vendredi, jour des funérailles de 12h à 12h45. Le service religieux sera célébré le vendredi 6 avril 2001 à 13h, en l'église St-Grégoire et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil son fils Bernard; ses sœurs et ses belles-soeurs: Cécile Fortin Simard, Bernadette Fortin Vachon, Berthe Fortin Picard, Florence Fortin, Yvette Tremblay Desgagnés; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, filleul(e)s. Un merci aux équipes de l'unité coronarienne de l'hôpital de l'Enfant-Jésus pour les bons soins prodigués. Pour renseignements 663-9838 Condoléances par télécopieur 660-1614 courriel f.x.bouchard@videotron.net Membre de la Corporation des thanatologues du Québec

TREMBLAY Cécilia Blanche Fortin
 À l'hôpital de l'Enfant-Jésus du CHA, le 2 avril 2001, à l'âge de 91 ans, est décédée dame Cécilia Blanche Fortin, épouse de feu M. Théodore Tremblay. Elle demeurait à Beauport (quartier Montmorency). La famille accueillera parents et ami(e)s à la résidence funéraire **F.X. Bouchard Inc 4100, boul. Ste-Anne Montmorency** vendredi, jour des funérailles de 12h à 12h45. Le service religieux sera célébré le vendredi 6 avril 2001 à 13h, en l'église St-Grégoire et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil son fils Bernard; ses sœurs et ses belles-soeurs: Cécile Fortin Simard, Bernadette Fortin Vachon, Berthe Fortin Picard, Florence Fortin, Yvette Tremblay Desgagnés; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, filleul(e)s. Un merci aux équipes de l'unité coronarienne de l'hôpital de l'Enfant-Jésus pour les bons soins prodigués. Pour renseignements 663-9838 Condoléances par télécopieur 660-1614 courriel f.x.bouchard@videotron.net Membre de la Corporation des thanatologues du Québec

TREMBLAY Cécilia Blanche Fortin
 À l'hôpital de l'Enfant-Jésus du CHA, le 2 avril 2001, à l'âge de 91 ans, est décédée dame Cécilia Blanche Fortin, épouse de feu M. Théodore Tremblay. Elle demeurait à Beauport (quartier Montmorency). La famille accueillera parents et ami(e)s à la résidence funéraire **F.X. Bouchard Inc 4100, boul. Ste-Anne Montmorency** vendredi, jour des funérailles de 12h à 12h45. Le service religieux sera célébré le vendredi 6 avril 2001 à 13h, en l'église St-Grégoire et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil son fils Bernard; ses sœurs et ses belles-soeurs: Cécile Fortin Simard, Bernadette Fortin Vachon, Berthe Fortin Picard, Florence Fortin, Yvette Tremblay Desgagnés; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, filleul(e)s. Un merci aux équipes de l'unité coronarienne de l'hôpital de l'Enfant-Jésus pour les bons soins prodigués. Pour renseignements 663-9838 Condoléances par télécopieur 660-1614 courriel f.x.bouchard@videotron.net Membre de la Corporation des thanatologues du Québec

TREMBLAY Cécilia Blanche Fortin
 À l'hôpital de l'Enfant-Jésus du CHA, le 2 avril 2001, à l'âge de 91 ans, est décédée dame Cécilia Blanche Fortin, épouse de feu M. Théodore Tremblay. Elle demeurait à Beauport (quartier Montmorency). La famille accueillera parents et ami(e)s à la résidence funéraire **F.X. Bouchard Inc 4100, boul. Ste-Anne Montmorency** vendredi, jour des funérailles de 12h à 12h45. Le service religieux sera célébré le vendredi 6 avril 2001 à 13h, en l'église St-Grégoire et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil son fils Bernard; ses sœurs et ses belles-soeurs: Cécile Fortin Simard, Bernadette Fortin Vachon, Berthe Fortin Picard, Florence Fortin, Yvette Tremblay Desgagnés; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, filleul(e)s. Un merci aux équipes de l'unité coronarienne de l'hôpital de l'Enfant-Jésus pour les bons soins prodigués. Pour renseignements 663-9838 Condoléances par télécopieur 660-1614 courriel f.x.bouchard@videotron.net Membre de la Corporation des thanatologues du Québec

TREMBLAY Cécilia Blanche Fortin
 À l'hôpital de l'Enfant-Jésus du CHA, le 2 avril 2001, à l'âge de 91 ans, est décédée dame Cécilia Blanche Fortin, épouse de feu M. Théodore Tremblay. Elle demeurait à Beauport (quartier Montmorency). La famille accueillera parents et ami(e)s à la résidence funéraire **F.X. Bouchard Inc 4100, boul. Ste-Anne Montmorency** vendredi, jour des funérailles de 12h à 12h45. Le service religieux sera célébré le vendredi 6 avril 2001 à 13h, en l'église St-Grégoire et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil son fils Bernard; ses sœurs et ses belles-soeurs: Cécile Fortin Simard, Bernadette Fortin Vachon, Berthe Fortin Picard, Florence Fortin, Yvette Tremblay Desgagnés; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, filleul(e)s. Un merci aux équipes de l'unité coronarienne de l'hôpital de l'Enfant-Jésus pour les bons soins prodigués. Pour renseignements 663-9838 Condoléances par télécopieur 660-1614 courriel f.x.bouchard@videotron.net Membre de la Corporation des thanatologues du Québec

TREMBLAY Cécilia Blanche Fortin
 À l'hôpital de l'Enfant-Jésus du CHA, le 2 avril 2001, à l'âge de 91 ans, est décédée dame Cécilia Blanche Fortin, épouse de feu M. Théodore Tremblay. Elle demeurait à Beauport (quartier Montmorency). La famille accueillera parents et ami(e)s à la résidence funéraire **F.X. Bouchard Inc 4100, boul. Ste-Anne Montmorency** vendredi, jour des funérailles de 12h à 12h45. Le service religieux sera célébré le vendredi 6 avril 2001 à 13h, en l'église St-Grégoire et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil son fils Bernard; ses sœurs et ses belles-soeurs: Cécile Fortin Simard, Bernadette Fortin Vachon, Berthe Fortin Picard, Florence Fortin, Yvette Tremblay Desgagnés; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, filleul(e)s. Un merci aux équipes de l'unité coronarienne de l'hôpital de l'Enfant-Jésus pour les bons soins prodigués. Pour renseignements 663-9838 Condoléances par télécopieur 660-1614 courriel f.x.bouchard@videotron.net Membre de la Corporation des thanatologues du Québec

ROBERGE Pauline Côté
 Au CHSLD Chanoine-Audet, le 3 avril 2001, à l'âge de 85 ans et 9 mois, est décédée dame Pauline Côté, épouse de feu M. Roland Roberge. Elle demeurait à St-Romuald. La famille recevra les condoléances au funérarium **Claude Marcoux Ltée 2100 Ch. Du Sault St-Romuald** vendredi, de 19h à 22h, samedi, à compter de 9h. Le service religieux sera célébré le samedi, 7 avril 2001, à 11h, en l'église de St-Romuald. Elle laisse dans le deuil sa fille France, son gendre Robert Belleau, ainsi que plusieurs membres des familles Côté et Roberge. Un remerciement au personnel des CHSLD Notre-Dame de Lourdes de St-Michel de Bellechasse et CHSLD Chanoine-Audet de St-Romuald pour les bons soins prodigués. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à l'Association des bénévoles du CHSLD Notre-Dame de Lourdes ou à la Fondation de CHSLD Chanoine-Audet.
 Pour renseignements 839-8823 Télécopieur 839-0016 Courriel cmarcoux@videotron.ca Membre de la Corporation des Thanatologues du Québec

TREMBLAY Cécilia Blanche Fortin
 À l'hôpital de l'Enfant-Jésus du CHA, le 2 avril 2001, à l'âge de 91 ans, est décédée dame Cécilia Blanche Fortin, épouse de feu M. Théodore Tremblay. Elle demeurait à Beauport (quartier Montmorency). La famille accueillera parents et ami(e)s à la résidence funéraire **F.X. Bouchard Inc 4100, boul. Ste-Anne Montmorency** vendredi, jour des funérailles de 12h à 12h45. Le service religieux sera célébré le vendredi 6 avril 2001 à 13h, en l'église St-Grégoire et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil son fils Bernard; ses sœurs et ses belles-soeurs: Cécile Fortin Simard, Bernadette Fortin Vachon, Berthe Fortin Picard, Florence Fortin, Yvette Tremblay Desgagnés; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, filleul(e)s. Un merci aux équipes de l'unité coronarienne de l'hôpital de l'Enfant-Jésus pour les bons soins prodigués. Pour renseignements 663-9838 Condoléances par télécopieur 660-1614 courriel f.x.bouchard@videotron.net Membre de la Corporation des thanatologues du Québec

TREMBLAY Cécilia Blanche Fortin
 À l'hôpital de l'Enfant-Jésus du CHA, le 2 avril 2001, à l'âge de 91 ans, est décédée dame Cécilia Blanche Fortin, épouse de feu M. Théodore Tremblay. Elle demeurait à Beauport (quartier Montmorency). La famille accueillera parents et ami(e)s à la résidence funéraire **F.X. Bouchard Inc 4100, boul. Ste-Anne Montmorency** vendredi, jour des funérailles de 12h à 12h45. Le service religieux sera célébré le vendredi 6 avril 2001 à 13h, en l'église St-Grégoire et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil son fils Bernard; ses sœurs et ses belles-soeurs: Cécile Fortin Simard, Bernadette Fortin Vachon, Berthe Fortin Picard, Florence Fortin, Yvette Tremblay Desgagnés; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, filleul(e)s. Un merci aux équipes de l'unité coronarienne de l'hôpital de l'Enfant-Jésus pour les bons soins prodigués. Pour renseignements 663-9838 Condoléances par télécopieur 660-1614 courriel f.x.bouchard@videotron.net Membre de la Corporation des thanatologues du Québec

TREMBLAY Cécilia Blanche Fortin
 À l'hôpital de l'Enfant-Jésus du CHA, le 2 avril 2001, à l'âge de 91 ans, est décédée dame Cécilia Blanche Fortin, épouse de feu M. Théodore Tremblay. Elle demeurait à Beauport (quartier Montmorency). La famille accueillera parents et ami(e)s à la résidence funéraire **F.X. Bouchard Inc 4100, boul. Ste-Anne Montmorency** vendredi, jour des funérailles de 12h à 12h45. Le service religieux sera célébré le vendredi 6 avril 2001 à 13h, en l'église St-Grégoire et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil son fils Bernard; ses sœurs et ses belles-soeurs: Cécile Fortin Simard, Bernadette Fortin Vachon, Berthe Fortin Picard, Florence Fortin, Yvette Tremblay Desgagnés; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, filleul(e)s. Un merci aux équipes de l'unité coronarienne de l'hôpital de l'Enfant-Jésus pour les bons soins prodigués. Pour renseignements 663-9838 Condoléances par télécopieur 660-1614 courriel f.x.bouchard@videotron.net Membre de la Corporation des thanatologues du Québec

TREMBLAY Cécilia Blanche Fortin
 À l'hôpital de l'Enfant-Jésus du CHA, le 2 avril 2001, à l'âge de 91 ans, est décédée dame Cécilia Blanche Fortin, épouse de feu M. Théodore Tremblay. Elle demeurait à Beauport (quartier Montmorency). La famille accueillera parents et ami(e)s à la résidence funéraire **F.X. Bouchard Inc 4100, boul. Ste-Anne Montmorency** vendredi, jour des funérailles de 12h à 12h45. Le service religieux sera célébré le vendredi 6 avril 2001 à 13h, en l'église St-Grégoire et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil son fils Bernard; ses sœurs et ses belles-soeurs: Cécile Fortin Simard, Bernadette Fortin Vachon, Berthe Fortin Picard, Florence Fortin, Yvette Tremblay Desgagnés; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, filleul(e)s. Un merci aux équipes de l'unité coronarienne de l'hôpital de l'Enfant-Jésus pour les bons soins prodigués. Pour renseignements 663-9838 Condoléances par télécopieur 660-1614 courriel f.x.bouchard@videotron.net Membre de la Corporation des thanatologues du Québec

TREMBLAY Cécilia Blanche Fortin
 À l'hôpital de l'Enfant-Jésus du CHA, le 2 avril 2001, à l'âge de 91 ans, est décédée dame Cécilia Blanche Fortin, épouse de feu M. Théodore Tremblay. Elle demeurait à Beauport (quartier Montmorency). La famille accueillera parents et ami(e)s à la résidence funéraire **F.X. Bouchard Inc 4100, boul. Ste-Anne Montmorency** vendredi, jour des funérailles de 12h à 12h45. Le service religieux sera célébré le vendredi 6 avril 2001 à 13h, en l'église St-Grégoire et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil son fils Bernard; ses sœurs et ses belles-soeurs: Cécile Fortin Simard, Bernadette Fortin Vachon, Berthe Fortin Picard, Florence Fortin, Yvette Tremblay Desgagnés; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, filleul(e)s. Un merci aux équipes de l'unité coronarienne de l'hôpital de l'Enfant-Jésus pour les bons soins prodigués. Pour renseignements 663-9838 Condoléances par télécopieur 660-1614 courriel f.x.bouchard@videotron.net Membre de la Corporation des thanatologues du Québec

TREMBLAY Cécilia Blanche Fortin
 À l'hôpital de l'Enfant-Jésus du CHA, le 2 avril 2001, à l'âge de 91 ans, est décédée dame Cécilia Blanche Fortin, épouse de feu M. Théodore Tremblay. Elle demeurait à Beauport (quartier Montmorency). La famille accueillera parents et ami(e)s à la résidence funéraire **F.X. Bouchard Inc 4100, boul. Ste-Anne Montmorency** vendredi, jour des funérailles de 12h à 12h45. Le service religieux sera célébré le vendredi 6 avril 2001 à 13h, en l'église St-Grégoire et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil son fils Bernard; ses sœurs et ses belles-soeurs: Cécile Fortin Simard, Bernadette Fortin Vachon, Berthe Fortin Picard, Florence Fortin, Yvette Tremblay Desgagnés; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, filleul(e)s. Un merci aux équipes de l'unité coronarienne de l'hôpital de l'Enfant-Jésus pour les bons soins prodigués. Pour renseignements 663-9838 Condoléances par télécopieur 660-1614 courriel f.x.bouchard@videotron.net Membre de la Corporation des thanatologues du Québec

TREMBLAY Cécilia Blanche Fortin
 À l'hôpital de l'Enfant-Jésus du CHA, le 2 avril 2001, à l'âge de 91 ans, est décédée dame Cécilia Blanche Fortin, épouse de feu M. Théodore Tremblay. Elle demeurait à Beauport (quartier Montmorency). La famille accueillera parents et ami(e)s à la résidence funéraire **F.X. Bouchard Inc 4100, boul. Ste-Anne Montmorency** vendredi, jour des funérailles de 12h à 12h45. Le service religieux sera célébré le vendredi 6 avril 2001 à 13h, en l'église St-Grégoire et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil son fils Bernard; ses sœurs et ses belles-soeurs: Cécile Fortin Simard, Bernadette Fortin Vachon, Berthe Fortin Picard, Florence Fortin, Yvette Tremblay Desgagnés; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, filleul(e)s. Un merci aux équipes de l'unité coronarienne de l'hôpital de l'Enfant-Jésus pour les bons soins prodigués. Pour renseignements 663-9838 Condoléances par télécopieur 660-1614 courriel f.x.bouchard@videotron.net Membre de la Corporation des thanatologues du Québec

TREMBLAY Cécilia Blanche Fortin
 À l'hôpital de l'Enfant-Jésus du CHA, le 2 avril 2001, à l'âge de 91 ans, est décédée dame Cécilia Blanche Fortin, épouse de feu M. Théodore Tremblay. Elle demeurait à Beauport (quartier Montmorency). La famille accueillera parents et ami(e)s à la résidence funéraire **F.X. Bouchard Inc 4100, boul. Ste-Anne Montmorency** vendredi, jour des funérailles de 12h à 12h45. Le service religieux sera célébré le vendredi 6 avril 2001 à 13h,

Maurice « Mom » Boucher poursuivi par une serveuse

Victime de la guerre des motards, elle réclame compensation pour ses blessures

■ MONTRÉAL (PC) — Une serveuse de restaurant exige un dédommagement du chef des Hell's Angels et d'un de ses acolytes, Normand Descôteaux, pour les blessures qu'elle a subies au cours d'une agression liée à la guerre des motards.

La vie d'Hélène Brunet a basculé le 6 juillet dernier, quand deux clients du restaurant de Montréal-Nord où elle travaillait, Robert Savard et Normand Descôteaux, des membres des Hell's Angels, ont été victimes d'une attaque armée. Ce matin-là, deux hommes portant des cagoules font irruption

dans le restaurant. Robert Savard est abattu de plusieurs balles à la tête.

Descôteaux est aussi atteint, mais survit à l'agression. La jeune serveuse soutient qu'il l'aurait empoignée et utilisée comme bouclier humain. Atteinte de quatre projectiles de gros calibre au bras et à une jambe, la jeune

femme exige une compensation de Normand Descôteaux et du chef des Hell's Angels, Maurice Boucher.

Par ailleurs, la serveuse s'estime lésée par la CSST, qui lui verse l'équivalent de 50% de ses revenus de pourboires, alors qu'en temps normal, une personne indemnisée reçoit 90% de son salaire. La jeune femme trouve aussi anormal qu'elle ne soit pas admissible au programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC), parce que ses blessures lui ont été infligées à son lieu de travail.

Huit Canadiens, dont certains Hell's, arrêtés au Mexique, seront déportés

■ MONTRÉAL — Huit Canadiens, dont certains sont membres des Hell's Angels, ont été arrêtés au Mexique. L'un d'eux sera déporté au Québec pour répondre à des accusations de trafic de drogue et de gangstérisme reliées à la récente opération policière d'envergure menée contre les Hell's Angels, a révélé la police, hier. Les sept compagnons de voyage de Guy Dubé — un groupe incluant d'autres motards et des associés — seront aussi déportés au Canada, mais ils ne sont pas actuellement recherchés par la police, a fait savoir le capitaine Michel Martin. Guy Dubé, âgé de 34 ans, de Saint-Bruno, est membre d'une section des Hell's Angels de la Rive-Sud de Montréal. Les sept compagnons de Dubé sont Ricard Lock, Claude Faber, Jacques Rodrigue, Mario Bonce, Alain St-Gelais, Jacques Benoit et Georges Beaulieu. Selon le capitaine Martin, deux d'entre eux appartiennent à la section de Sherbrooke des Hell's Angels, un autre est associé aux Satan's Guards, associés aux Hell's à Trois-Rivières. (PC)



La résidence principale de « Mom » Boucher à Contrecoeur, évaluée à 161 000 \$, et une autre résidence, évaluée à 154 300 \$, à Boucherville, étaient de la saisie.

Printemps 2001 : 130 arrestations et 18 immeubles évalués à 3,6 millions saisis

MONTRÉAL (PC) — Les policiers ont saisi aux Hell's Angels 18 immeubles, évalués à 3,6 millions \$, au cours de l'opération Printemps 2001 qui a mené à près de 130 arrestations, la semaine dernière.

La police a annoncé avoir également saisi des véhicules et environ 12 millions \$ en argent. Il s'agit de biens appartenant aux motards, mais qui auraient été acquis avec de l'argent prove-

nant d'activités criminelles. Selon les policiers, la saisie de tous leurs avoirs, c'est ce qui fait le plus mal aux motards. Voilà qui explique pourquoi policiers et procureurs s'acharnent à saisir ces biens criminellement obtenus.

Le rocker Bruno Lefebvre, qui avait été impliqué dans une bagarre lors d'un spectacle d'Éric Lapointe, détient la maison la plus luxueuse, évaluée à 443 000 \$, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Techniques d'abattage dangereuses

Plusieurs bûcherons mettent leur vie en péril par manque de formation et de supervision

■ HULL (PC) — Quatre bûcherons morts en Outaouais au cours des deux dernières années utilisaient des techniques d'abattage dangereuses et manquaient de supervision, conclut une enquête de la CSST Outaouais dévoilée hier.



L'ingénieur forestier Olivier Lesquif est venu démontrer comment des travailleurs forestiers risquent leur vie par manque de formation.

les moyens appropriés pour s'assurer que le travail s'accomplisse selon les règles de sécurité, notamment pour la coupe de troncs d'arbre», a expliqué l'inspecteur Olivier Lesquif, en utilisant vidéo et maquettes pour soutenir ses propos.

Afin de prévenir d'autres accidents, la CSST a exigé des mesures correctives aux Entreprises forestières Gus de Rapide-des-Joachims, Entreprises Gabbie de Kazabazua et Entreprise D.L.N. de Mont-Laurier. Les Entreprises forestières Gus se sont même vues imposer des amendes totalisant 6000 \$.

L'Outaouais, où travaillent 2500 employés forestiers, répertorie plus que sa part d'accidents de travail chaque année. Six bûcherons ont perdu la vie dans la région en 1999 et 2000. Pour améliorer ce sombre bilan, la CSST a annoncé hier qu'elle accordait une aide de 1,6 million \$ aux entreprises inscrites dans ses fichiers pour une formation de 16 heures en abattage manuel.

« Nous pensons que la prévention des accidents de travail passe inévitablement par la formation », a expliqué un porte-parole de la CSST, Serge Provencher.

L'aide financière profitera à 200 entreprises forestières de la région. La CSST espère ainsi mieux outiller entre 1000 et 1500 bûcherons au cours des trois prochaines années.

Clermont Guay, Réjean Poulin, Michel Saint-Amour et Denis Bérubé sont tous morts dans des conditions similaires, entre le 8 janvier 1999 et le 21 octobre 2000. Ils ont été tués par la chute d'un arbre alors qu'ils effectuaient la coupe et l'ébranchage d'arbres voisins.

En rendant publics ses rapports d'enquête, hier matin, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a blâmé non seulement les techniques utilisées par les travailleurs forestiers, mais aussi leurs trois employeurs qui ont péché en ce qui concerne la supervision.

« Les employeurs ne prenaient pas

EN BREF

Une mère de famille impliquée dans un délit de fuite est citée à son procès

■ TROIS-RIVIÈRES (PC) — Une mère de famille de Sainte-Marthe-de-Cap-de-la-Madeleine, en Mauricie, Lucie Bellemare, a été citée à son procès, hier, pour avoir été impliquée dans un délit de fuite, le 27 octobre 2000, à Cap-de-la-Madeleine. Cette conductrice a heurté un homme de 74 ans qui traversait la rue à pied. Elle doit répondre d'accusations de conduite avec facultés affaiblies et de délit de fuite. La victime a été dans le coma pendant 11 jours et a passé cinq mois à l'hôpital. Hier, le vieil homme avait peine à se déplacer dans la salle de cour et devait s'appuyer sur une canne. La Couronne a fait témoigner trois jeunes gens qui ont raconté que la conductrice, à bord d'une Toyota blanche, a heurté le piéton avec le côté droit de son véhicule. Voyant qu'elle ne s'immobilisait

pas après l'accident, deux des trois jeunes gens ont couru après le véhicule de l'accusée. L'un d'eux a ouvert la portière pour dire à la dame qu'elle venait de frapper une personne. Comme elle ne semblait pas comprendre, les garçons ont répété qu'elle venait de heurter un piéton. Mais la conductrice a refermé la portière et continué sa route vers Trois-Rivières. Les deux jeunes hommes ont noté le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule et l'ont communiqué à la police en ajoutant qu'un phare avait été brisé et que la dame semblait avoir bu de l'alcool. Une heure plus tard, elle était retracée à son domicile de Sainte-Marthe. Les policiers l'ont arrêtée puis conduite au quartier général pour lui faire subir un alcootest. Des accusations ont ensuite été portées. (PC)

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

Également placés gratuitement sur Internet
www.appels.doffres.com

Hydro Québec

APPELS DE SOUMISSIONS

Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent obtenir de l'information sur les appels de soumissions ouverts et le résultat d'ouverture de plus d'Hydro-Québec en visitant le site Internet de l'entreprise : www.hydroquebec.com/soumissionnez ou en composant un des numéros de téléphone suivants :

Montréal et environs : (514) 745-5720
Extérieur : 1 800 363-0910

Avis de clôture d'inventaire

L'avis est, par la présente, donné de l'avis de clôture d'inventaire des biens de la succession de M. Gérard Néron, en son vivant domicilié au 4465, 1^{er} Avenue, #4, Charlesbourg (Québec) décédé le 10 décembre 2000.

L'inventaire peut être consulté par les intéressés, sur rendez-vous auprès de Hertel Néron, liquidateur en s'adressant au 4344-F, du Sourcil, St-Augustin (Québec) G3A 1E2. Hertel Néron, liquidateur

clik
CARRIÈRES.COM

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
N°: 200-43-00041-018

COUR DU QUÉBEC
(Chambre de la jeunesse)
AU SUJET DE FORTIN, SARRINA, née le 2 janvier 1983
YVAN FORTIN
Requérant
c/ MAURICE BUTTURIEX,
de résidence et domicile inconnus.
Mis en cause

PAR ORDRE DE LA COUR:
Le mis en cause, Maurice Butturiex, est, par les présentes, requis de comparaître, dans un délai de vingt (20) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs.

Une copie de la DÉCLARATION a été laissée au greffe de la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse, district de Québec, à son inséjour.

De plus, PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier ou déposer votre comparution dans lesdits délais, le requérant procédera en la présente instance, le 1^{er} mai 2001, afin d'obtenir un jugement conforme aux conclusions qu'il sollicite.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE
Québec, le 3 avril 2001
HERCIX & BOVIN, s.e.n.c.
(Me Marie-Claude Héroux)
3930, boul. Wilfrid-Hamel Ouest, bureau 202
Québec (Québec) G1P 3J2
Procureurs du requérant

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de Idola Barbin, en son vivant domiciliée au 1135, rue Desjardins Sud, Cap-Rouge (Québec) G1Y 3C7, survenu le 29 mai 2000, un inventaire des biens du défunt a été fait devant témoins par le liquidateur, Me Kent Lachance, le 25 janvier 2001, le tout conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude de :

Larochelle, Lachance, Douville, Delamarre, Simard, La Rue, notaires & conseillers juridiques
2600, boul. Laurier,
bureau 850
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4W2
Tél.: (418) 653-4554

Avis donné par :
Me Kent Lachance,
liquidateur

APPEL D'OFFRES

PARC DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE (CÔTÉ SAINT-NICOLAS)

PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE ET PAVAGE DU CHEMIN D'ACCÈS À LA CENTRALE ÉLECTRIQUE

La Ville de Charny requiert des soumissions pour le prolongement de la piste cyclable au Parc des Chutes-de-la-Chaudière (côté Saint-Nicolas) et pour le pavage du chemin d'accès à la centrale électrique, lesquelles soumissions seront reçues au bureau du Greffier jusqu'au 2 mai 2001, à 10 h, pour ouverture au même moment.

Les documents seront disponibles au secrétariat du Service des Travaux publics, au 5333, rue de la Symphonie, Charny (tél. : (418) 832-2937, poste 244) contre un chèque non remboursable de 35 \$ (taxes incluses) fait à l'ordre de la Ville de Charny.

Les travaux comprennent sommairement la construction d'une piste cyclable de 300 m.l.in., pose d'enrobés bitumineux (230 t.m.), ponçonnage (24 m.lin.) et ensemencement hydraulique (3000 m²).

Donné à Charny, ce 5 avril 2001.

Michel Hallé, avocat
Greffier de la Ville

www.appels.doffres.com

Ville de Sainte-Foy

APPEL D'OFFRES

TRAVAUX DE POSE, DE BORDURES, DE TROTTOIRS ET DE REPAVAGE DANS CERTAINES RUES DE LA VILLE

Des soumissions sont demandées en vue de la réalisation des travaux de pose, de bordures, de trottoirs et de repavage dans certaines rues de la Ville, dans le cadre du programme de gestion des chaussées pour l'année 2001, phase 1, projet 01014.

Les formules de soumissions, ainsi que les plans et devis, sont disponibles au Service du génie, à la Division contrôle et gestion des projets et de la réserve foncière, Hôtel de Ville, 1130, route de l'Église, C.P. 218, Sainte-Foy, Québec, G1V 4E1, tél. 650-7901, poste 1262, moyennant un dépôt non remboursable, de 166,79 \$ (toutes taxes incluses).

Les personnes désirant des informations techniques sur le projet peuvent téléphoner au numéro suivant : 650-7901, poste 1210 ou 1213.

Les soumissions sont reçues au bureau du greffier, à la Division archives, jusqu'à 11 heures, le 23 avril 2001.

L'ouverture se fait à la salle B-67, située au niveau basilaire de l'Hôtel de Ville, 1130, route de l'Église, Sainte-Foy, à 11 h 30, le même jour.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Sainte-Foy, le 2 avril 2001.

LE GREFFIER ADJOINT DE LA VILLE
SERGE GIASSON

Québec Corporation d'hébergement du Québec

APPEL D'OFFRES

SERVICES PROFESSIONNELS

Projet : N° 03196-01

Travaux : Construction neuve de 128 lits afin de relocaliser la Résidence Saint-Charles et le point de services du CLSC faisant partie du CLSC-CHSLD Basse-Ville-Limoilou-Vanier situé dans la Communauté urbaine de Québec

Spécialités : Architecture
Génie mécanique et électrique du bâtiment
Génie civil du bâtiment
Ingénierie des sols et des matériaux
Services alimentaires

Les fournisseurs intéressés doivent consulter les avis d'appel d'offres par l'intermédiaire du babillard électronique sur le site MERX (#43947) à l'adresse : www.merx.cebra.com

Date de dépôt des offres : 27-04-2001 à 16 h

Les appels d'offres de la CHQ peuvent être consultés sur notre site internet : <http://chq.gouv.qc.ca>

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

2535, boul. Laurier, 5^{ème} étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M3
Tél. : (418) 644-3600

LES 100 MEILLEURES BALADES ROCK DE TOUS LES TEMPS

SAMEDI ET DIMANCHE, ÉCOUTE CHOI 98UN, AIE TA COPIE DU QUOTIDIEN LE SOLEIL SOUS LA MAIN. TROUVE LA LISTE DES "100 MEILLEURES BALADES ROCK DE TOUS LES TEMPS" ET IDENTIFIE LES CHÂÎNONS MANQUANTS.

TU POURRAIS GAGNER UN WEEK-END D'AMoureux POUR 2 PERSONNES AU CHÂTEAU FRONTENAC
UNE VALEUR DE PLUS DE 1 000 \$

UNE AUTRE PROMOTION DE **CHOIX Radio X**

IN COLLABORATION AVEC **Fairmont LE CHÂTEAU FRONTENAC LE SOLEIL**

www.choifm.com

LE MONDE

L'océan de Mars n'aurait été qu'une plaine

■ PARIS (d'après AFP) — Les spéculations sur l'existence, à une époque reculée, d'un vaste océan sur Mars seraient dénuées de tout fondement, selon deux chercheurs américains cités dans la revue britannique *Nature*, à paraître aujourd'hui.

Paul Withers (Université d'Arizona) et Gregory Neumann, (Massachusetts Institute of Technology) suggèrent que ce que l'on avait pris pour des traces d'un ancien littoral sur les photos de la planète rouge ne seraient, en fait, que des plissements laissés à la surface de Mars par des mouvements tectoniques (déformations de couches géologiques).

L'hypothèse de l'existence d'un océan martien avait été puissamment renforcée, en 1999, par des chercheurs de Brown University, à Providence (Rhode-Island), qui s'appuyaient sur des clichés rapportés par *Mars Global Surveyor (MGS)*.

Ils suggéraient que les crêtes et les terrasses visibles sur les plaines nordiques de Mars, l'étendue la plus pla-

te que l'on connaisse dans le système solaire, étaient les vestiges d'un ancien rivage qui existait des centaines de millions d'années plus tôt.

« Ces arêtes, compte tenu de leur mouvement, sont typiques de pressions d'origine tectonique », affirment les deux chercheurs américains qui se fondent sur les données fournies par l'altimètre laser de *MGS*.

Cette conclusion, reconnaissant les deux chercheurs, n'apporte toutefois aucun éclaircissement quant à la formation géologique des étendues martiennes du nord, qui surprennent par leur topographie remarquablement plane et leur formation récente, conclut *Nature*.

Par ailleurs, une météorite considérée comme d'origine martienne a été

remise, hier, à la communauté scientifique française par le Centre national d'études spatiales (CNES), pour lui permettre de se préparer aux futures missions martiennes.

MÉTÉORITE EN CADEAU

Découverte en novembre dans le sud-marocain par un membre de La Mémoire de la Terre, équipe constituée il y a trois ans par deux passionnés, Bruno Fectay et Carine Bidaut, qui a déjà à son actif plus de 400 météorites différentes, cette pierre de 25 grammes, après une première analyse, a été acquise pour 8000 \$. On compte moins d'une vingtaine de météorites de ce type dans le monde.

La météorite va être débitée et ses fragments confiés à quarante laboratoires publics français. Ils pourront ainsi mettre au point les techniques d'analyse qui seront ensuite utilisées, notamment pour l'étude des échantillons de sol martien que devrait rapporter la mission franco-américaine

MSR (Mars Sample Return). Ces travaux, qui se dérouleront cette année et l'an prochain, devraient permettre aux chercheurs français de se placer dans les meilleures conditions pour les futures missions martiennes, face aux Américains en particulier, a souligné, hier, le CNES.

Conclue en 1998 entre la France et les États-Unis, cette mission devait être lancée en 2005 pour un retour en 2008. L'échec de deux missions martiennes, *MCO (Mars Climate Orbiter)* et *MPL (Mars Polar Lander)*, en 1999, a conduit la NASA à revoir son programme. Le départ de la mission est maintenant prévu pour 2011 et son retour pour 2014.

Mars est devenu l'un des premiers domaines d'intérêt du CNES et des scientifiques français : la France doit mettre au point le prototype du véhicule de la mission *MSR* qui se mettra en orbite autour de la planète et permettra la capture des échantillons recueillis sur le sol martien.

ÉTATS-UNIS Brûlée et choquée

■ Une habitante de Detroit, Fran Amos, réclame quelque 25 000 \$ US de dommages et d'intérêts à la compagnie américaine Northwest Airlines. Elle affirme avoir été brûlée au deuxième degré par du café renversé par un steward et avoir été confrontée ensuite à « l'indifférence glacée » de la compagnie. Fran Amos, commissaire des services administratifs du comté d'Oakland, a expliqué à *Detroit News* que l'incident s'est produit le 6 mars, lors d'un vol entre Detroit et Washington. Un membre du personnel navigant commercial lui a renversé une pleine tasse de café brûlant sur les genoux, lui occasionnant une vive douleur. Aucun membre du personnel de bord ne lui aurait fourni la moindre assistance. (AP)

SOUDAN

Le ministre s'écrase

■ Quinze militaires soudanais, dont le ministre adjoint à la Défense qui dirigeait les combats contre les rebelles sudistes, ont été tués, hier, dans l'accident d'un avion militaire dû, selon une source officielle, à de mauvaises conditions atmosphériques dans le sud du Soudan. L'Armée de libération des peuples du Soudan (SPLA) a rejeté toute responsabilité dans l'accident. Ce mouvement de rébellion armée au sud du Soudan a indiqué que l'endroit où avait eu lieu l'accident était entièrement sous le contrôle du gouvernement de Khartoum. (AFP)

TURQUIE

Il l'échappe belle

■ Un commerçant a manifesté son exaspération face à la crise économique que traverse la Turquie en jetant, hier, en direction du premier ministre Bulent Ecevit, sa caisse enregistreuse, qui s'est écrasée à quelques mètres de lui, a rapporté l'agence Anadolu. La Turquie a dévalué sa monnaie, le 22 février, à la suite d'une querelle entre le PM et le président Ahmet Necdet Sezer qui a accusé le gouvernement de ne pas lutter assez fermement contre la corruption. (AFP)

NORVÈGE

Le Koursk armé

■ Contrairement aux dires des autorités russes, le *Koursk* transportait des armes nucléaires lorsqu'il a coulé dans l'Arctique, le 12 août dernier, avec 118 marins à bord, ont affirmé, hier, des sources russe et norvégienne. « Oui, on le savait depuis longtemps », a déclaré à la télé norvégienne Grigory Tomchin, député et membre de la commission d'enquête gouvernementale russe sur le naufrage du sous-marin; il s'est dit las de tous ces secrets et a souhaité plus de transparence de la part de l'armée. Harald Ramfjord, ingénieur norvégien et l'un des artisans du plan de sauvetage du *Koursk*, affirme avoir vu des documents secrets russes confirmant la présence de « deux missiles atomiques à bord et que c'était estam-pillé secret ». (AP)

CHILI

Du rififi étudiant

■ De violents incidents ont eu lieu, hier, à Santiago, lors d'une manifestation d'étudiants en grève protestant contre une hausse des tarifs des transports publics. Plusieurs autobus ont été attaqués à coups de pierres par des groupes de manifestants, qui ont également détruit des panneaux de signalisation et allumé des feux sur la voie publique, après un meeting ayant rassemblé, dans la matinée, quelque 5000 étudiants sur une place du centre de la capitale. Des policiers antiémeutes ont dispersés avec des canons à eau et des grenades lacrymogènes les manifestants dont une dizaine de jeunes ont été interpellés. (AFP)

PARIS

Vive le décrochage !

■ Le nouvel adjoint Vert à la propreté et à l'environnement du maire de Paris, Yves Contassot s'est fixé comme objectif de débarrasser en un an les rues parisiennes des tonnes de crottes de chien qui les maculent. Pour le chef de file des écologistes parisiens aux municipales des 11 et 18 mars dernier, la solution réside dans le ramassage des déjections par les propriétaires de chiens, « comme le font les New Yorkais ou les Londoniens ». (AFP)

Regrets des É.-U., sans les excuses

■ WASHINGTON (AFP, AP) — Après avoir fait monter les enchères, les États-Unis ont adouci le ton, hier, face à une Chine inflexible, pour résoudre la crise provoquée par la collision, dimanche, entre un avion espion américain et un chasseur chinois dont le pilote est disparu.

En fin de journée, aucune « percée » n'était en vue, selon le département d'État, pour une libération prochaine des 24 militaires américains bloqués avec leur appareil E-P3 depuis dimanche sur l'île chinoise de Hainan.

La crise américano-chinoise a suscité une vive inquiétude en Asie et en Europe.

Quatre jours après la collision, dont Washington et Pékin continuent à se rejeter mutuellement la responsabilité, le secrétaire d'État, Colin Powell, un ex-militaire, a fait part de ses « regrets » pour la mort du pilote chinois.

« Nous regrettons que l'avion chinois ne soit pas redescendu sans problème, et nous regrettons la mort de ce pilote chinois », a-t-il dit, sans toutefois présenter des excuses à la Chine, comme le réclame cette dernière.

« Les États-Unis s'inquiètent de la disparition du soldat chinois et nous avons fait part de notre inquiétude et de nos regrets pour cet incident », a renchéri le porte-parole de la Maison-Blanche, Ari Fleischer.

Le secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld, s'est dit pour sa part « réconforté du bon moral et de la bonne santé » de l'équipage de l'avion.

Dans une première déclaration publique, de ton modéré, sur l'affaire, le

chef du Pentagone s'est dit « réconforté du bon moral et de la bonne santé des 24 hommes et femmes de l'équipage du EP-3 ».

« J'espère et j'attends que le bon traitement qui leur est réservé continue », ajoute-t-il.

Cet adoucissement de la position américaine a aussitôt été relevé par la partie chinoise, très virulente jusqu'à hier matin à l'égard des Américains. Après plusieurs ministres, le président chinois Jiang Zemin a lui aussi réclamé des excuses publiques de Washington pour l'accident.

Les regrets de Powell représentent « une déclaration très importante », a commenté l'ambassade de Chine à Washington, sans indiquer toutefois si cela suffirait à apaiser la colère chinoise.

DESTRUCTION PARTIELLE ?

Entre-temps, des représentants américains ont annoncé, aujourd'hui, que les 24 membres d'équipage de l'avion-espion avaient détruit au moins quelques-uns des éléments électroniques du système d'espionnage de leur appareil ainsi que quelques données avant d'atterrir d'urgence sur l'île Hainan. L'information proviendrait de l'équipage.

Martyre d'un enfant libanais



Cette musulmane tient son enfant ensanglanté d'une main et un poignard de l'autre pour marquer le rite annuel Ashoura. Des centaines de milliers de chiites de Beyrouth et du sud-Liban soulignent ainsi l'assassinat de leur saint vénéré, Al Hussein, en se taillant la tête au moyen de lames tranchantes. Al Hussein, petit-fils du prophète islamiste Mahomet, est le symbole du martyre des chiites. Leurs descendants amènent leurs enfants chez les barbiers qui leur font jaillir le sang du front. Le poignard ci-dessus n'est que symbolique.

Feu la télé d'opposition en Russie

MOSCOU (d'après AFP) — Les journalistes de la chaîne indépendante NTV, passée, mardi, dans le giron de Gazprom, géant gazier contrôlé par l'État, ont occupé, hier, leurs locaux et s'approprièrent à y passer une deuxième nuit blanche afin de manifester leur refus d'obéir à la nouvelle direction.

En exil en Espagne, Vladimir Goussinski, le patron du groupe de presse Media-Most dont faisait partie NTV, leur a demandé « d'être forts ».

La nouvelle direction de NTV a cependant affirmé qu'elle n'avait pas l'intention d'exercer de pression sur les journalistes. Une réunion extraordinaire du conseil d'administration a été convoquée pour demain.

L'ancien président soviétique Mikhaïl Gorbatchev, aujourd'hui à la tête du Conseil public de NTV, chargé de veiller au respect de la déontologie, a appelé Vladimir Poutine à intervenir.

D'autre part, un consortium mené par l'Américain Ted Turner s'apprête à acquérir les parts de Goussinski dans Media-Most.

Depuis sa création récente, NTV a été fort critiqué vis-à-vis du pouvoir russe, en particulier sur sa gestion de la guerre en Tchétchénie.

Transfert immédiat de Milosevic réclamé

■ LA HAYE (AFP, AP) — Le Tribunal pénal international (TPI) pour l'ex-Yougoslavie a durci le ton, hier, en demandant un transfert immédiat de Slobodan Milosevic à La Haye alors que les autorités yougoslaves affichent leurs réticences face à une telle décision.

« Le transfert de Slobodan Milosevic découle d'une obligation internationale non négociable et il doit avoir lieu immédiatement », a déclaré Jean-Jacques Joris, un conseiller de la procureure du TPI, Carla Del Ponte, lors d'un point de presse à La Haye.

« Certains ont pu penser que dans les deux ou trois jours derniers, le bureau du procureur a adopté une attitude plus discrète. Nous voyons que l'arrestation de Slobodan Milosevic n'a pas provoqué de perturbations et que la situation est sous contrôle, c'est pour cela que nous réaffirmons aujourd'hui notre position de manière très claire », a indiqué M. Joris.

Depuis Arusha, siège du Tribunal pénal international pour le Rwanda dont elle est également procureur, M^{me} Del Ponte a rappelé, hier, qu'il n'y aurait « aucun compromis » sur le sujet du transfert de l'ancien homme fort de Belgrade. « La loi internationale oblige les États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) à transférer les gens qui sont sous man-

dat d'arrêt du Tribunal pénal international à La Haye », a-t-elle souligné.

Ces prises de position interviennent alors que le président yougoslave Vojislav Kostunica a déclaré, mardi, qu'il n'y aurait pas « d'extradition systématique » vers La Haye. M. Kostunica, rejoint par le premier ministre serbe Zoran Djindjic, a réitéré son souhait de voir Slobodan Milosevic jugé en République fédérale de Yougoslavie (RFY).

M. Joris a souligné que le TPI n'avait aucune objection contre la poursuite des enquêtes nationales contre l'ancien président yougoslave une fois que celui-ci serait à La Haye.

Arrêté dimanche, Milosevic est soupçonné d'abus de pouvoir et de malversations financières par la Serbie qui l'a placé en détention préventive pour une période d'un mois renouvelable.

Le secrétaire au Foreign Office Robin Cook a dit que les Européens ne s'opposaient pas à la tenue d'un procès de Milosevic en Yougoslavie si cela n'empêchait pas sa comparution ultérieure devant le TPI.

Épizootie stabilisée en G.-B. ?

LONDRES (d'après AFP) — Le gouvernement britannique a pour la première fois fait état de « signes » positifs dans sa lutte contre l'épizootie de fièvre aphteuse, hier, et renoncé provisoirement à la vaccination à quelques heures de son passage probable au-dessus du seuil des 1000 foyers d'infection.

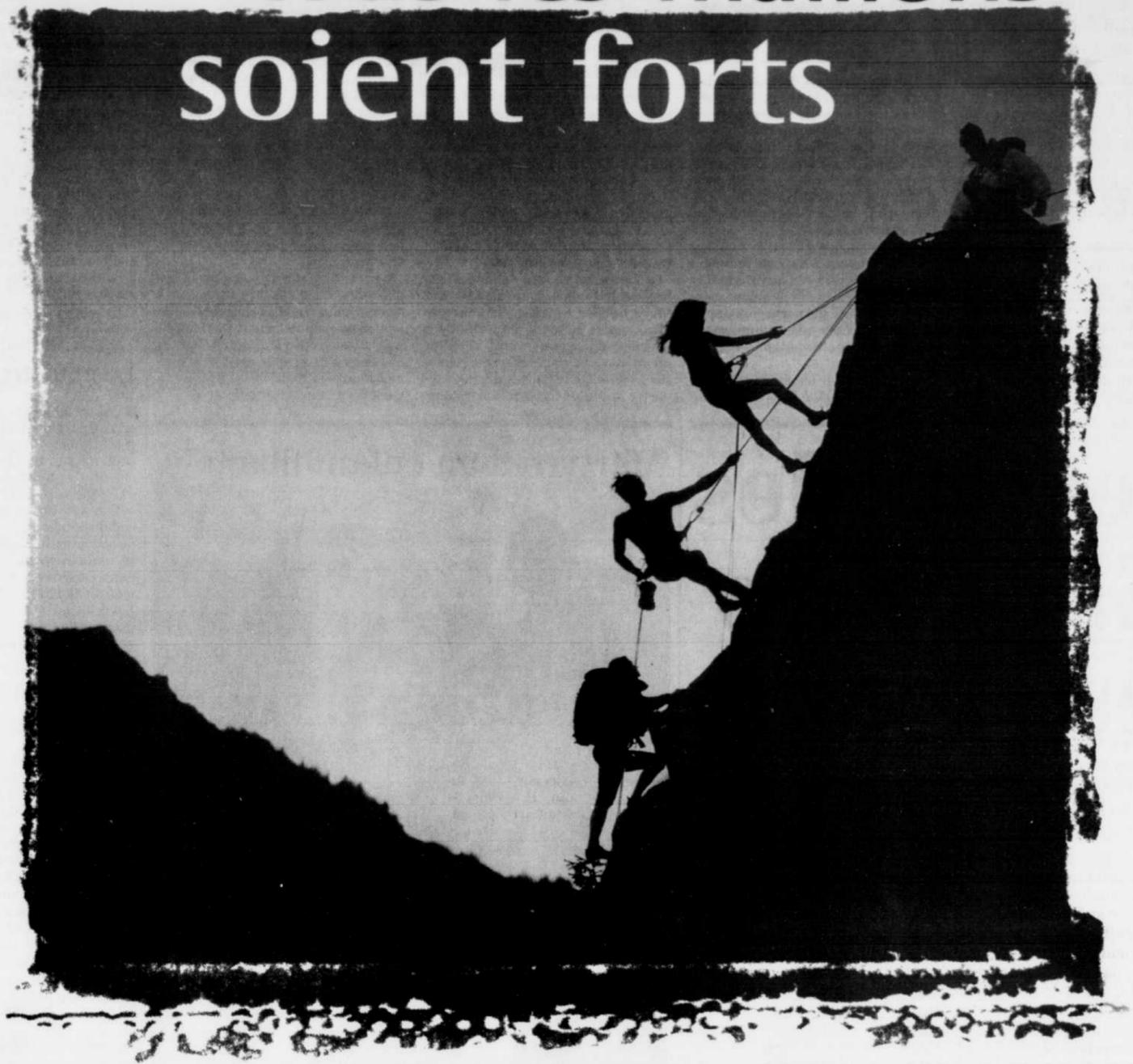
L'annonce de Downing Street a été faite au terme d'une visite du P^r David King, un expert chargé de conseiller le gouvernement, au premier ministre Tony Blair.

Ce scientifique avait provoqué un véritable coup de tonnerre le 23 mars en annonçant que l'épidémie, par ailleurs sans danger pour l'homme, était « hors de contrôle » et menaçait d'affecter 4400 sites d'ici juin. Le P^r King a été moins alarmiste, hier.

Le président Bush a prononcé, hier, la vigilance contre tout risque d'épizootie de fièvre aphteuse aux É.-U. et veut s'assurer que toutes les mesures préventives sont en place.

Inquiets, des risques éventuels de contamination, des parlementaires ont appelé, hier, cette fois, à renforcer la législation afin de protéger le pays contre la vache folle.

Pour que tous les maillons soient forts



BUDGET 2001 2002

La croissance économique et un taux de chômage à son plus bas en 25 ans nous permettent aujourd'hui de redistribuer les fruits de la prospérité. Chacun peut tirer profit de notre force collective. Nous avons maintenant toutes les possibilités de bâtir l'avenir.

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION

Une offensive majeure, inspirée par la solidarité

300 millions de dollars utilisés pour augmenter les prestations d'aide sociale dès juin, créer le programme Action Emploi et financer notamment le logement social.

RÉDUCTION DES IMPÔTS

Un allègement pour les familles, la classe moyenne et les moins bien nantis

Une nouvelle réduction de l'impôt des particuliers de 3,5 milliards sur trois ans, dont 1 milliard dès le 1^{er} juillet. De plus, l'indexation automatique est devancée au 1^{er} janvier prochain.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Un investissement important pour mieux répondre aux besoins de la population

2 milliards de plus pour améliorer l'accessibilité des services, moderniser le réseau et entreprendre des actions ciblées pour les jeunes et les personnes âgées.

ÉDUCATION ET JEUNESSE

Des stimulants à la réussite et un encouragement à l'excellence

730 millions de plus pour l'éducation. Respect intégral des engagements du Sommet du Québec et de la jeunesse. Aide à la réussite et bonification du régime des prêts et bourses.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS RESSOURCES

800 millions au cours des trois prochaines années

Impôt zéro pour les PME manufacturières pendant dix ans. Crédit d'impôt de 40 % pour la transformation des ressources. Diversification de l'économie et développement de créneaux d'excellence. Soutien aux secteurs forestier et minier.

CRÉATION D'EMPLOIS

Investissement dans la croissance économique et la vitalité de la culture

Accélération du programme FAIRE, soutien à l'économie du savoir, ressources additionnelles pour la science et l'innovation, l'environnement et les infrastructures de transport. Appui à la création artistique et au développement culturel.

Le déficit est toujours à zéro et nous consacrons un demi-milliard de dollars au remboursement de la dette.

Québec 
Ministère des Finances

C'est **votre** budget. Consultez-le.
www.finances.gouv.qc.ca

Pour obtenir plus de détails sur le Budget 2001-2002 du Québec, procurez-vous le dépliant dans la plupart des institutions financières ou contactez Communication-Québec au 1 800 363-1363.



OPINIONS

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

Président et Éditeur CLAUDE THIBODEAU

Rédacteur en chef GILBERT LAVOIE

Directeur de l'édition J.-JACQUES SAMSON

Directeur de l'information MICHEL SAMSON

EDITORIAL

Le test du bois d'œuvre

Le déclenchement d'une autre guerre commerciale par les Américains sur les exportations de bois d'œuvre canadien, moins de trois semaines avant le Sommet des Amériques, à Québec, alimentera à bon droit la méfiance à l'endroit des pratiques américaines, de leur volonté de domination économique et de leur objectif de profiter unilatéralement des ententes de libéralisation du commerce.

Le dossier du bois d'œuvre montre bien par ailleurs l'importance d'obtenir des garanties claires dans chacun des traités quant au respect des politiques canadiennes de développement économique et social ou d'exploitation des ressources. Le bois vendu aux États-Unis est prélevé à 94 % sur des terres publiques au Québec et les industriels sont liés par des contrats sur la régénération de la ressource alors qu'aux États-Unis, le bois d'œuvre provient essentiellement de forêts privées dont l'exploitation n'est pas réglementée. Nos droits de coupe sont bas, certes, mais les exploitants ont des coûts cachés à leurs opérations forestières que les Américains doivent admettre. Le jour où notre modèle d'exploitation forestière ne sera pas admis et respecté, nos politiques sociales qui gonflent nos coûts de production industrielle ne le seront pas davantage. Les entreprises canadiennes voudront alors rogner dans ces mesures pour demeurer concurrentielles.



J.-Jacques Samson

JJSamson@lesoleil.com

Le dossier du bois d'œuvre constitue en ce sens et à plusieurs autres égards un beau test pour le libre-échange.

Les producteurs canadiens étaient d'ailleurs résolus depuis plusieurs mois à prendre le pari du libre-échange intégral. Ils ont demandé au gouvernement canadien de ne pas renouveler l'entente de cinq ans avec les États-Unis sur la limitation de nos exportations qui prenait fin le 31 mars. Il était donc tout à fait prévisible que leurs concurrents américains, incapables de soutenir les bas prix de l'industrie canadienne, aidée en plus par la faiblesse de notre dollar, allaient aussitôt exiger l'imposition de droits compensatoires élevés pour protéger leur marché.

À trois reprises au cours des 20 dernières années, les producteurs américains se sont en effet plaints d'une concurrence déloyale en raison des droits de coupe très bas sur les terres publiques, assimilés à des subventions déguisées. Les trois fois — la dernière remonte à 1992 — le lobby américain a été débouté. Autant l'industrie forestière au Canada attendait l'expiration de l'entente en 2001 pour accroître ses exportations vers les États-Unis, autant les scieries américaines piaffaient donc d'impatience à l'approche du 31 mars 2001 pour que les sénateurs américains adoptent des mesures protectionnistes.

Les producteurs américains n'y sont pas allés avec le dos de la cuillère. Ils réclament des droits compensatoires de 40 % sur le bois canadien et des pénalités antidumping de 28 à 35 %. Avant de crier à une dictature économique brutale de la part du géant américain, il faut donc toujours se rappeler que la guerre commerciale a été voulue avec raison par les joueurs canadiens qui ont refusé de s'autoréglementer plus longtemps ou de s'autopénaliser. Deuxièmement, les droits de 75 % évoqués ne sont encore qu'une demande disproportionnée d'un lobby et non une politique établie.

Il faut se rappeler que la guerre commerciale a été voulue par les joueurs canadiens

Des droits compensatoires pourraient néanmoins s'appliquer à compter de septembre, à un niveau inconnu, avec un effet rétroactif à compter du 1^{er} avril. La prudence est donc de mise entre-temps. Les associations industrielles recommandent d'ailleurs à leurs membres de ne pas relever aveuglément leurs exportations, même si une demande plus forte se faisait sentir.

D'autre part, la position canadienne retenue est celle dictée par les géants de l'industrie, dans l'Est du pays surtout. Les manufacturiers de bois d'œuvre de la Colombie-Britannique, qui fournissent 47 % de tout le bois exporté aux États-Unis, étaient divisés. Certains auraient préféré la négociation d'une nouvelle entente au risque d'une coûteuse décision défavorable en arbitrage. Les gros producteurs québécois — le Québec a 25 % des exportations totales de 10 milliards \$ — voulaient foncer résolument et faire le test du libre-échange, convaincus de disposer d'un argumentaire à toute épreuve. Les droits de coupe ont notamment plus que doublé depuis 1992.

Les risques de pertes de dizaines de milliers d'emplois au Canada sèment beaucoup de nervosité et rendront difficile le maintien d'une position canadienne solidaire et ferme. Ce dossier offre pourtant une occasion hors pair de vérifier le *fair play* de nos partenaires, l'impartialité des tribunaux d'arbitrage des différends ou leur contrôle par les Américains, comme le soutiennent les opposants à la libéralisation des marchés. En somme, la souris se fait-elle écraser à tout coup lorsqu'elle couche dans le même lit qu'un éléphant?

Pour l'instant, les Américains confirment qu'ils ne prônent le libre-échange que dans la mesure où leurs intérêts sont mieux servis.



CHRONIQUE POLITIQUE

L'homme de main

Jacques Parizeau disait de l'ancien premier ministre de la Saskatchewan, Roy Romanow, qu'il était toujours là quand il y avait un genou à esquinter. Robert Bourassa s'en méfiait lui aussi comme de la peste.

Dans la mémoire collective québécoise, M. Romanow est et restera toujours celui qui s'est allié avec Jean Chrétien et l'Ontarien Roy McMurtry pour isoler René Lévesque, lors de la « nuit des longs couteaux » de novembre 1981.

Il était donc prévisible que le gouvernement Landry n'ait aucune envie d'applaudir, maintenant que M. Chrétien a confirmé sa nomination à la présidence d'une commission d'enquête sur la santé. « M. Romanow symbolise le centralisme au Canada », a déclaré le premier ministre. Bref, c'est l'homme de main d'Ottawa.

Jean Charest y a vu une attaque personnelle, mais il est clair que M. Romanow a une vision du Canada passablement différente de celle de la majorité des Québécois, fédéralistes inclus.

Il est vrai qu'en septembre dernier, tous les premiers ministres, y compris Lucien Bouchard, s'étaient engagés à « renforcer et à renouveler les services de santé publics du Canada en partenariat et en collaboration », étant entendu que cela devait se faire « dans le respect complet des compétences de chaque gouvernement ».

M. Charest estime qu'il faut « laisser la chance au coureur », mais le bilan de M. Romanow en matière de respect des juridictions provinciales a de quoi faire réfléchir.

C'est lui qui présidait la conférence d'août 1998, à Saskatoon, où les premiers ministres provinciaux avaient adopté une position unanime sur les conditions auxquelles ils accepteraient de signer une entente sur l'union sociale avec Ottawa, notamment le respect des pouvoirs dont la Constitution reconnaît l'exclusivité aux provinces.

À l'issue de la réunion, M. Romanow avait eu cette phrase, tout à fait typique de sa façon d'opérer : « Ma position est ferme, mais j'ai l'esprit ouvert. » À la veille de la conférence d'Ottawa, en février 1999, il avait invité ses collègues provin-

ciaux à faire un compromis, expliquant que le consensus de Saskatoon était une simple base de négociation.

On connaît le résultat : en échange d'une augmentation de la participation d'Ottawa au financement des soins de santé, toutes les provinces — sauf le Québec — ont accepté de signer une entente qui avait pour effet de légitimer le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral dans les champs de compétence des provinces. Une entente que M. Charest lui-même n'aurait pas signée.

Il y a déjà un bon moment que M. Romanow s'inquiète de l'avenir des services de santé au Canada et il a sans doute une très bonne idée des orientations qu'il entend proposer. S'il y a une chose qu'il faut

Il y a déjà un bon moment que M. Romanow s'inquiète de l'avenir des services de santé au Canada

lui reconnaître, c'est un attachement indéfectible aux principes de gratuité, d'accessibilité et d'universalité.

C'est à la suite d'une autre commission d'enquête, présidée par un juge de la Cour suprême, Emmett Hall, que le *medicare* a été institué en 1960. Toujours désireux de se mettre en valeur, M. Romanow serait certainement ravi d'en devenir le deuxième père.

À l'époque où il était encore premier ministre de la Saskatchewan, il a vainement tenté pendant des mois de convaincre M. Chrétien de créer une commission comme celle qui a été annoncée hier.

De guerre lasse, il s'est résolu à mettre

sur pied sa propre commission, dont la présidence a été confiée à un ancien sous-ministre de la Santé en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, Ken Fyke, président du conseil d'administration de la Société canadienne du sang. Elle n'a pas encore remis son rapport.

En faisant cette annonce, en juillet dernier, M. Romanow disait espérer que les recommandations de cette commission pourraient éventuellement servir de modèle à une réforme qui s'étendrait à tout le pays. D'ailleurs, il parle toujours du système de santé au singulier, comme s'il y en avait un seul.

Il s'était également prononcé en faveur de l'adoption de normes nationales pour s'assurer que les mêmes services soient assurés partout au pays. Selon lui, les provinces devraient également s'entendre sur une liste commune de médicaments assurables.

À mesure que la participation fédérale au financement des services de santé diminue en proportion, le respect de la loi canadienne de la Santé devient plus problématique.

Le jour n'est peut-être pas loin où la riche Alberta annoncera qu'elle fincera seule son régime de santé et, conséquemment, qu'elle décidera seule de ses règles de fonctionnement.

De toute manière, le vieillissement de la population et l'explosion des coûts des médicaments et des nouvelles technologies rendent pratiquement inévitable un assouplissement des exigences de la Loi canadienne sur la santé, pour faire une plus grande place au secteur privé ou introduire certains tarifs.

Dans ces conditions, le véritable mandat de M. Romanow sera de déterminer comment Ottawa pourra continuer à exercer un contrôle suffisant pour assurer le maintien du régime « national » que souhaitent la majorité des Canadiens.

Pour un gouvernement, la création d'une commission d'enquête est généralement une façon de gagner du temps. Il y a cependant une échéance qui s'impose d'elle-même. La loi sur le Transfert social canadien, qui détermine la participation financière d'Ottawa aux services de santé, deviendra caduque en 2004-2005.



Michel David

MDavid@lesoleil.com

CARREFOUR DES LECTEURS

Boni de 3\$ l'heure

M. Landry, votre mesure d'un boni de 3\$ l'heure pour les gens du BS est très bonne, mais que faites-vous de ceux qui ont à cœur de travailler pour se valoriser au salaire minimum ?

Ceux qui sont au travail depuis quelque temps en acceptant ce salaire n'auront pas droit à ce boni. Ceux qui par paresse ne veulent pas travailler au salaire minimum pour garder tous les privilèges seront récompensés. Pensez-y.

Raymond Martel
Loretteville

Un exemple de coopération médicale

Le 9 mars, dans la nuit de vendredi à samedi, Alberta Labrecque, ma mère, est décédée à 91 ans, à l'hôpital Laval de

Sainte-Foy, comme plusieurs avant elle. Il y a environ un an, elle avait appris l'implication de l'hôpital Douglas avec l'Université McGill, dans la recherche sur les maladies du cerveau et leur besoin de tels organes.

Ancienne infirmière, toujours en possession de ses facultés, elle a immédiatement décidé de participer à leur programme en léguant le sien. Je l'ai aidée à ce faire en complétant les documents requis et en rendant conscients de son désir notre famille et le médecin du centre d'accueil.

Tôt dans la nuit du 10 mars, moins de deux heures après son décès, le D^r Yvan Dumont, du Douglas, a rejoint l'infirmière-chef Micheline Pelletier, à l'hôpital Laval.

La coopération immédiate et efficace de ces deux professionnels, suivie, dans la matinée de samedi, du travail tout aussi prompt et compétent du pathologiste, le

D^r Pierre Bergeron, a permis la préservation et l'arrivée à bon port d'un outil précieux pour la recherche sur l'Alzheimer, le Parkinson, l'épilepsie, un cerveau humain. Douglas en parle comme de l'or gris.

Bien qu'à ce moment, en l'absence de protocole, la procédure à suivre n'ait pas encore été familière au personnel en devoir au troisième de l'hôpital Laval, son appui à Douglas et au désir de sa patiente a été aussi immédiat et empreint de sympathie que ses soins avaient été assurés, depuis la fin janvier, tant à l'urgence qu'aux deuxième, troisième et septième Ouest.

La famille désire exprimer à toutes ces gens du monde médical son respect et sa reconnaissance et encourager le public à participer aux programmes de dons d'organes.

Jean Laliberté
Maple Grove

ATTAQUE LES PRIX



SIMMONS

50%

de rabais

Courant: 729⁹⁹

365\$

39 po

MODÈLE CHANTELLE

✓ Matelas 510 ressorts ✓ Garantie 10 ans

	COURANT	RABAIS	SPÉCIAL
39 po	729 ⁹⁹	50%	365 ⁰⁰
54 po	839 ⁹⁹		420 ⁰⁰
60 po	929 ⁹⁹		465 ⁰⁰
78 po	1349 ⁹⁹		675 ⁰⁰



elran

Sofa inclinable
77⁸⁰ /mois

Cuir
et
similicuir

RELAXON
par **elran**

Sofa inclinable **41⁸⁷** /mois

66²⁵ /mois
Causeuse inclinable

Fauteuil berçant
et inclinable **45⁸³** /mois

24

versements
sans frais



38³³ /mois
Causeuse inclinable

Fauteuil berçant
et inclinable **20⁸³** /mois

A M E U B L E M E N T S TANGUAY



OUVERT LE DIMANCHE

• LIVRAISON ET SERVICE GRATUITS À LA GRANDEUR DE LA PROVINCE

LÉVIS
5720, boul. Étienne-Dallaire
(angle Kennedy)
1 800 563-4511 (418) 833-4511

BEAUPORT
535, boul. Sainte-Anne
1 800 563-6282 (418) 667-6282

LES SAULES
4875, boul. l'Ornière
1 800 563-4411 (418) 871-4411

TROIS-RIVIÈRES
2200, boul. des Récollets
1 800 465-2200 (819) 373-1111

POINTE-AU-PÈRE
822, boul. Sainte-Anne
Route 132, Comité de Rimouski
1 800 463-4411 (418) 725-4411

CHICOUTIMI
1990, boul. Talbot
1 800 363-4711 (418) 698-4411

RIVIÈRE-DU-LOUP
245, Hôtel-de-Ville
1 800 510-4711 (418) 867-4711

SAINT-GEORGES DE BEAUCÉ
8955, boul. Lacroix
1 877 295-4411 (418) 226-4411

Sous réserve de l'approbation du service du crédit, ne payez que les taxes de vente. Cartes de crédit acceptées. * Pour les matelas, commencez à payer en octobre 2001